

RAPPORT
DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL
DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX
DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE
DANS LE PROCHE-ORIENT

1^{er} juillet 1978-30 juin 1979

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-QUATRIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 13 (A/34/13)



NATIONS UNIES

New York, 1979

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
Lettre d'envoi		v
Lettre du Président de la Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient		vi
INTRODUCTION	1 - 33	1
A. Généralités	1 - 7	1
B. Le mandat de l'Office	8 - 12	5
C. Les programmes de l'Office	13 - 16	8
D. Financement des programmes	17 - 25	12
E. La situation au Liban	26	18
F. La situation dans les territoires occupés	27	19
G. Questions relatives au personnel	28 - 30	20
H. Administration	31	22
I. Départ à la retraite de M. McElhiney, Commissaire général de l'UNRWA	32	22
J. Conclusion	33	23
 <u>Chapitres</u>		
I. RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE L'OFFICE DU 1er JUILLET 1978 AU 30 JUIN 1979	34 - 177	25
A. Services d'enseignement général et professionnel	34 - 63	25
1. Enseignement général	37 - 49	26
2. Formation professionnelle et technique	50 - 52	33
3. Formation pédagogique	53 - 61	35
4. Bourses d'études supérieures	62 - 63	40
B. Services de santé	64 - 96	42
1. Soins médicaux	65 - 71	42
2. Lutte contre les maladies transmissibles	72 - 75	44
3. Santé maternelle et infantile	76 - 81	45
4. Services infirmiers	82	48
5. Assainissement du milieu	83 - 87	49
6. Nutrition, y compris l'alimentation d'appoint	88 - 93	51
7. Enseignement et formation dans le domaine médical et paramédical	94 - 96	53
C. Services de secours	97 - 134	55
1. Immatriculation et conditions d'immatriculation	101	57
2. Rations	102 - 105	57
3. Camps et abris	106 - 127	61
4. Assistance sociale	128 - 134	68

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragrapbes</u>	<u>Pages</u>
D. Généralités	135 - 141	72
1. Assistance d'institutions bénévoles et d'autres organisations non gouvernementales	135 - 136	72
2. Rapports avec d'autres organismes des Nations Unies	137 - 141	73
E. Services communs et administration générale	142 - 151	75
1. Questions administratives	142 - 144	75
2. Questions relatives au personnel	145 - 151	76
F. Questions juridiques	152 - 166	80
1. Fonctionnaires de l'Office	152 - 159	80
2. Locaux de l'Office	160 - 161	82
3. Exemption de taxes	162	83
4. Créances sur les gouvernements et autres questions juridiques	163 - 166	83
G. Opérations financières	167 - 177	85
II. BUDGET POUR 1980 ET BUDGET REVISE DE 1979	178 - 229	92
A. Introduction	178 - 189	92
B. Projet de budget	190 - 227	97
1. Services d'enseignement	191 - 198	101
2. Services de santé	199 - 207	105
3. Services de secours	208 - 215	110
4. Dépenses communes	216 - 225	113
5. Autres dépenses	226 - 227	117
C. Financement du budget - 1979 et 1980	228 - 229	118
ANNEXES		
I. Tableaux 1 à 20		150
II. Résolutions pertinentes, rapports et documents de l'Assemblée générale et autres organismes des Nations Unies		151

LETTRE D'ENVOI

Le 3 septembre 1979

Monsieur le Président,

Conformément à la demande énoncée au paragraphe 21 de la résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949 et au paragraphe 8 de la résolution 1315 (XIII) du 12 décembre 1958, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport annuel relatif à l'activité de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour la période allant du 1er juillet 1978 au 30 juin 1979.

Tout comme cela a été le cas au cours des dernières années, j'invite, dans l'introduction de ce rapport, l'attention de l'Assemblée générale sur les graves difficultés financières éprouvées par l'Office.

Le chapitre premier du rapport décrit les programmes de l'Office et leur réalisation au cours de l'année se terminant le 30 juin 1979.

Le chapitre II présente le budget de l'Office pour 1980 aux fins d'examen par l'Assemblée générale à sa prochaine session, ainsi que le budget révisé pour 1979.

La première des deux annexes du rapport comprend des statistiques sur les divers aspects des activités de l'Office et la deuxième énumère les résolutions pertinentes, rapports et autres documents de l'Assemblée générale et d'autres organismes des Nations Unies.

La Commission consultative de l'UNRWA a examiné le projet de rapport et ses observations sont consignées dans une lettre de son Président datée du 29 août 1979, dont vous trouverez copie ci-joint. J'appelle tout particulièrement votre attention sur la recommandation de la Commission formulée dans cette lettre. Si j'ai bénéficié des conseils des membres de la Commission, cela n'implique pas nécessairement que les gouvernements qui y sont représentés approuvent toutes les opinions que j'ai exprimées dans mon rapport.

Depuis 1967, une part importante des activités de l'Office s'est déroulée dans des territoires occupés par Israël. J'ai estimé, par conséquent, qu'il était approprié de continuer à montrer le projet de rapport aux représentants de ce pays et, dans la rédaction du texte final, j'ai tenu compte de leurs vues et commentaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le Commissaire général,

(Signé) Olof RYDBECK

Monsieur le Président de
l'Assemblée générale
Organisation des Nations Unies
New York

LETTRE DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'OFFICE
DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES
DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

Le 29 août 1979

Monsieur le Commissaire général,

Lors de sa réunion du 29 août 1979, à Vienne, la Commission consultative de l'UNRWA a examiné le projet de rapport que vous comptez soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-quatrième session, sur les services et les activités de l'Office pour la période allant du 1er juillet 1978 au 30 juin 1979.

La Commission note que vous avez consenti à tenir compte, dans la rédaction de votre rapport dans sa forme finale, des remarques faites par les membres de la Commission et que vous ferez de votre mieux pour rétablir à leur niveau traditionnel les services de l'UNRWA et pour chercher à les accroître, en ayant présentes à l'esprit les graves conséquences que pourrait entraîner toute réduction. La Commission exprime sa profonde inquiétude à l'égard du déficit budgétaire persistant de l'Office. Elle désire mettre de nouveau l'accent sur la responsabilité qui incombe à la communauté internationale, représentée par les Nations Unies, de trouver une solution qui assurerait à l'Office un financement efficace qui lui permette de fournir l'ensemble de ses services à tous ceux qui y ont droit.

La Commission lance également un appel à tous les Etats membres des Nations Unies les invitant à contribuer au rétablissement des services de l'UNRWA à leur niveau traditionnel, jusqu'à ce qu'une solution juste et permanente soit apportée au problème des réfugiés de Palestine. A cet égard, et à la lumière des paragraphes 22 à 25 de votre rapport annuel à l'Assemblée générale, la Commission consultative recommande - par votre intermédiaire - à l'Assemblée générale d'inviter le Groupe de travail chargé du financement de l'UNRWA à examiner le déficit financier de l'Office et à formuler des recommandations spécifiques sur les mesures à prendre pour augmenter les contributions accordées à l'UNRWA.

La Commission note avec regret les difficultés causées au travail de l'Office, au Liban, par les événements décrits au paragraphe 26 de votre projet de rapport.

La Commission s'inquiète de ce que la majeure partie du Siège central se trouve encore hors de la zone d'activité et vous demande d'envisager la réunification du Siège à Beyrouth ou ailleurs dans la zone d'activité, conformément à la résolution no. 33/112 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La Commission exprime son appréciation à l'égard des services rendus par le précédent Commissaire général, Monsieur Thomas W. McElhiney, et des efforts qu'il a déployés et elle vous souhaite plein succès dans votre tâche.

Enfin, la Commission exprime également son appréciation à l'égard des efforts déployés par le personnel de l'Office dans l'accomplissement de sa tâche, malgré les difficultés qu'il rencontre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire général, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président de la Commission consultative,

(Signé) Ronald A. DAVIDSON

Monsieur Olof Rydbeck
Commissaire général
Office de secours et de travaux
des Nations Unies pour les réfugiés
de Palestine dans le Proche-Orient

INTRODUCTION

A. Généralités

1. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) existe depuis 1950 en tant qu'organisme provisoire des Nations Unies. Son mandat est périodiquement renouvelé par l'Assemblée générale ^{1/}. Le mandat actuel de l'Office expire le 30 juin 1981.

2. L'UNRWA a été créé pour subvenir aux besoins des réfugiés de Palestine déplacés par les combats qui éclatèrent en Palestine en 1948. L'Office a défini ces réfugiés comme étant les personnes, ou leurs descendants, qui avaient leur résidence normale en Palestine depuis au moins deux ans avant l'éclatement du conflit israélo-arabe de 1948 et qui, par suite de ce conflit, ont perdu à la fois leur foyer et leurs moyens d'existence. Parmi les personnes auxquelles s'applique cette définition du réfugié de Palestine, telle qu'elle a été établie, 1.803.564 étaient immatriculées auprès de l'Office au 30 juin 1979 et leur répartition dans les zones d'activité de l'UNRWA est indiquée dans le tableau ci-dessous. Ces chiffres ne représentent pas nécessairement le nombre réel des réfugiés de Palestine se trouvant dans leur zone d'immatriculation; les réfugiés se déplacent et n'en informent pas toujours l'Office; il se peut aussi qu'ils meurent sans que leur famille en informe l'UNRWA. Toutefois, ces chiffres représentent le nombre approximatif des réfugiés de Palestine dans les diverses zones d'activité.

Liban	219 561
République arabe syrienne	203 830
Jordanie orientale	699 553
Rive occidentale ^{a/}	317 614
Bande de Gaza ^{a/}	363 006

a/ La rive occidentale du Jourdain et la bande de Gaza sont depuis juin 1967, sous l'occupation militaire d'Israël.

1/ Voir la liste des résolutions pertinentes dans l'Annexe II.

Les chiffres contenus dans le tableau ci-dessus ne comprennent pas les personnes déplacées par la guerre israélo-arabe de juin 1967, à moins qu'elles ne soient déjà immatriculées auprès de l'Office. Les efforts déployés par l'UNRWA pour fournir à cette catégorie de personnes une aide humanitaire d'urgence ont été sanctionnés par les résolutions de l'Assemblée générale en 1967; des résolutions ultérieures, adoptées au cours des 10 dernières années, ont entériné la poursuite de cette aide. Bien qu'il n'existe pas de chiffre de population concernant le peuple palestinien, ceux qui sont immatriculés auprès de l'Office comme réfugiés représentent probablement la moitié environ du nombre total.

3. L'idée encore répandue est que l'UNRWA fournit des services de secours de base tels qu'abris provisoires, alimentation et vêtements aux réfugiés de Palestine vivant dans des camps. Toutefois, seulement 34,8 pour cent des réfugiés immatriculés vivent dans les camps, le reste étant disséminé parmi les populations locales des pays arabes d'accueil et des territoires occupés. Des milliers de Palestiniens, qu'ils soient ou non immatriculés auprès de l'Office, ont émigré vers des pays plus lointains pour gagner leur vie.

4. L'Office fournit trois catégories de services: enseignement, santé et secours. Il possède son propre système scolaire, ses propres dispensaires et centres de santé, ainsi que ses moyens propres de se procurer et de distribuer les rations. Grâce à ces moyens, il fournit directement aux réfugiés de Palestine les mêmes services que ceux dispensés normalement par les ministères de l'éducation, de la santé et de l'assistance sociale des gouvernements. Les activités de l'Office ont pris le caractère d'une véritable institution et elles sont menées d'une façon continue. L'Office dispense la presque totalité de ses services directement aux réfugiés, et non pas par l'intermédiaire des

gouvernements, bien qu'il traite avec les gouvernements de questions d'intérêt mutuel affectant ses activités. Les gouvernements de la région font savoir que, de leur côté, ils fournissent aux réfugiés une aide s'élevant à 39,7 millions de dollars pour la période sur laquelle porte le présent rapport (voir le tableau 18 de l'annexe I). L'Office n'a aucune responsabilité administrative en ce qui concerne les réfugiés, que ceux-ci vivent ou non dans les camps, pas plus qu'il n'est responsable du maintien de l'ordre ou de la sécurité.

5. Pour les besoins de sa tâche, l'Office est divisé en cinq bureaux de zone situés respectivement au Liban, en République arabe syrienne, en Jordanie orientale, sur la rive occidentale et à Gaza et possède un siège central. Les cinq bureaux de zone, avec un personnel total de plus de 16 000 personnes, dispensent aux réfugiés des services qui restent dans les limites imposées par des recettes insuffisantes. La majeure partie du Siège, avec près de 250 fonctionnaires, se trouve à Vienne et a pour responsabilité de contrôler et planifier l'ensemble des activités de l'Office et d'en établir le budget. Le reste du Siège est installé à Amman et compte environ 150 fonctionnaires relevant principalement des départements de l'enseignement, de la santé et des secours; pour être plus efficace, l'activité de ces fonctionnaires exige leur présence sur les lieux où s'exerce leur travail.

6. Tous les réfugiés n'ont pas droit aux services et, en ce qui concerne les rations, ils pourraient ne pas être habilités à les toucher même s'ils y ont potentiellement droit. Les critères varient selon la nature des services auxquels ils peuvent avoir droit. Comme l'enseignement fait partie des services dispensés, le nombre maximum de réfugiés susceptibles théoriquement de bénéficier de la totalité des services est limité à celui des effectifs scolaires, qui représentent environ un cinquième de l'ensemble des réfugiés immatriculés. Comme un nombre substantiel d'écoliers ne reçoit pas de

rations, en raison du plafond fixé en la matière, le pourcentage réel de réfugiés bénéficiant de la totalité des services est loin d'atteindre le cinquième. L'octroi des services est en principe déterminé par le besoin. Il est relativement simple d'identifier parmi les réfugiés les familles nécessiteuses, mais un degré de pauvreté moindre est généralement plus difficile à établir, sauf lorsque l'Office est à même de connaître directement le revenu (par exemple quand il emploie un réfugié) car les réfugiés ainsi que certains gouvernements s'opposent à toute enquête sur le revenu. S'il était possible à l'Office d'évaluer avec exactitude les besoins des réfugiés, on pourrait raisonnablement supposer que de nombreuses familles réfugiés vivant en Jordanie orientale, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, régions de plein emploi ou presque, et certaines familles vivant dans la République arabe syrienne et au Liban, passeraient de la catégorie "R" (ayant droit à tous les services) à la catégorie "N" (n'y ayant pas droit). Ces familles n'auraient plus droit alors aux services de santé et leurs enfants ne seraient plus habilités à être admis dans les écoles de l'Office, ce qui déchargerait celui-ci d'un lourd fardeau financier qu'il est de moins en moins capable de supporter.

7. Il est évident que le problème des réfugiés possède des dimensions qui vont au-delà de l'aspect purement humanitaire. La signification politique du déplacement massif de groupements humains est évidente, surtout lorsque leur droit à retourner chez eux et leur droit à recouvrer leurs biens sont reconnus par la communauté internationale. Toutefois, le mandat confié à l'Office ne s'étend pas à toutes les ramifications du problème; il n'en touche qu'un aspect seulement, celui de la fourniture de services aux réfugiés de Palestine qui se trouvent dans le besoin et cela en attendant qu'un règlement global soit réalisé au Proche-Orient. L'UNRWA doit mener ses pro-

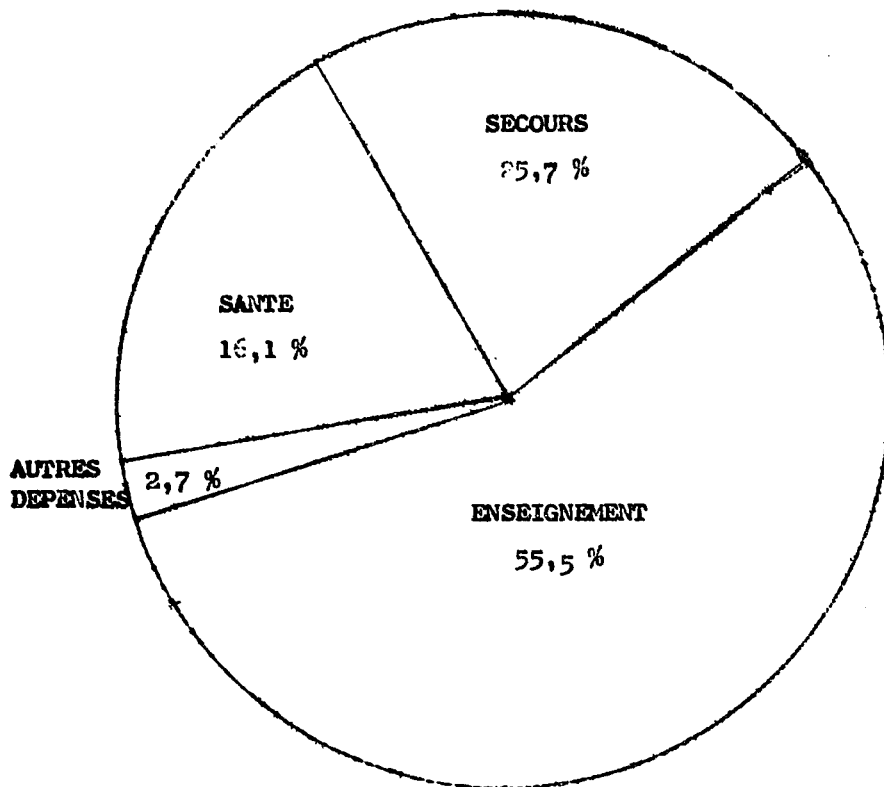
grammes dans un climat hautement politisé où les passions sont constamment exacerbées par les événements. Il est regrettable que des motivations politiques soient souvent attribuées aux mesures prises par l'Office, notamment lorsque celles-ci entraînent une réduction des dépenses dictée par un manque de fonds. Néanmoins, l'Administration de l'Office a rigoureusement évité toute implication politique pour pouvoir fournir sans interruption des services aux réfugiés, aussi bien dans les pays arabes d'accueil que dans les territoires occupés.

B. Le mandat de l'Office

8. Les programmes de l'UNRWA ont évolué au cours des 29 dernières années pour répondre d'une façon pratique aux circonstances du moment. Le niveau et la nature de ces programmes ne sont pas déterminés par les résolutions de l'Assemblée générale, ils le sont principalement par le montant des fonds reçus. A présent que les activités de l'Office connaissent de sévères limitations dues à l'insuffisance des recettes, il est nécessaire de procéder à un ré-examen des priorités puisqu'il est devenu inévitable actuellement - et probablement dans les années à venir - d'avoir à consacrer les fonds disponibles aux parties des programmes qui doivent être préservées aux dépens d'autres parties qui, bien que d'une grande importance, pourraient se voir attribuer un ordre de priorité moindre. Cela exige une meilleure compréhension du rôle joué actuellement par l'Office et de celui que la communauté internationale souhaitera le voir adopter à l'avenir.

9. Alors que durant ses premières années d'activité l'Office a consacré la majeure partie de ses ressources aux services de secours, il la consacre à présent aux services d'enseignement, comme le montre clairement le

diagramme ci-dessous. Les pourcentages indiqués se réfèrent aux fonds prévus dans le budget de 1979.



10. Au cours des dernières années, l'Office a adopté grosso modo dans le maintien de ses services l'ordre de priorité suivant: santé, enseignement et secours. Depuis 1977, l'Office a chaque année réduit le programme de secours, maintenu le programme de santé et étendu le programme d'enseignement, pour faire face à l'accroissement du nombre d'enfants réfugiés de Palestine devenus scolarisables. Il serait possible de déterminer, dans chacune de ces trois catégories de services, un niveau minimum, incompressible, auquel il faudrait accorder une priorité absolue dans l'allocation des ressources. Près de trente ans après la création de l'UNRWA, la situation est devenue très différente de ce qu'elle était du temps où le déplacement massif de la population hors de la Palestine avait rendu urgente la nécessité d'une aide internationale pour subvenir aux besoins essentiels des réfugiés. Une minorité relativement petite de réfugiés, habitant ou non dans les camps, vit

actuellement dans des conditions de dénuement véritable et a donc besoin d'être secourue. En l'absence de services d'assistance sociale fournis par les gouvernements ou les institutions bénévoles, cette minorité considère l'UNRWA comme étant son unique source d'aide. L'Office entend accorder la plus grande priorité au secours de ces nécessiteux, même si cela doit se faire au prix de nouvelles réductions dans le programme général de distribution régulière de rations aux bénéficiaires. Les dépenses entraînées par ce programme ne peuvent plus être beaucoup réduites puisque l'Office ne distribue à présent que les denrées en nature accordées par les pays donateurs.

11. Les services de santé sont déjà probablement à leur niveau minimum puisque la lutte contre les épidémies et la malnutrition grave doit être en tête des priorités de l'UNRWA. Il semble qu'il y ait peu de chance d'opérer dans le programme de santé des réductions capables d'affecter de façon significative le budget de l'Office, à moins que la responsabilité des soins médicaux ne soit transférée aux gouvernements des pays d'accueil.

12. L'Office et les réfugiés eux-mêmes considèrent le programme d'enseignement comme étant vital pour l'avenir de la population réfugiée. Ayant abandonné leurs biens lorsqu'ils sont devenus réfugiés, les Palestiniens estiment l'enseignement comme essentiel au bien-être futur de leurs familles et du peuple palestinien. C'est par le biais de l'enseignement que l'Office peut contribuer à la réhabilitation de la population réfugiée et à l'épanouissement de centaines de milliers de jeunes Palestiniens. Néanmoins, lorsque l'Office doit faire face à un très important déficit budgétaire, seules des réductions dans son système d'enseignement peuvent lui permettre de comprimer suffisamment ses dépenses pour s'éviter la banqueroute.

C. Les programmes de l'Office

13. Les programmes de l'Office peuvent être résumés comme suit (les chiffres concernant les fonctionnaires ne comprennent pas les quelque 1.900 employés des services communs):

a) Les services d'enseignement et de formation

Leur direction est assurée conjointement par le département d'enseignement UNRWA/UNESCO. Ils sont fournis par environ 11.200 fonctionnaires (pour la plupart des enseignants) et ont entraîné des dépenses annuelles globales, y compris la part de ces services dans les dépenses communes, de 76,7 millions de dollars en 1978 et de 92,3 millions de dollars en 1979 (chiffres estimatifs). Ils comprennent principalement:

- (i) Le programme d'enseignement général qui dispense à environ 311.000 enfants réfugiés un enseignement primaire élémentaire et primaire supérieur dans les 623 écoles de l'UNRWA;
- (ii) Le programme de formation professionnelle et pédagogique, qui assure la formation de 4.641 stagiaires dans huit centres de formation de l'UNRWA;
- (iii) Un programme de subvention de l'enseignement secondaire, dans le cadre duquel 8 667 élèves réfugiés reçoivent une aide - sous forme de bourses ou d'allocations pour l'achat de livres - qui leur permet de poursuivre leurs études dans des écoles secondaires publiques ou privées.
- (iv) Un programme de bourses universitaires, grâce auquel 351 jeunes réfugiés des deux sexes poursuivent leurs études dans des universités des pays arabes;

- v) Un institut pédagogique régional où les enseignants nommés dans les écoles de l'UNRWA reçoivent, en cours d'emploi, une formation professionnelle ainsi que divers autres types de formation.

L'événement le plus important qui s'est produit au cours de la période considérée a été l'insuffisance des recettes prévues durant la première partie de l'année 1979 pour financer le cycle primaire supérieur (secondaire inférieur) de l'enseignement après le 30 juin. Mais, comme cela a été annoncé à la mi-juin, on s'attendait à recevoir dans le courant du mois des recettes suffisantes pour permettre à l'Administration de financer le cycle primaire supérieur jusqu'à la fin du mois d'octobre. Par la suite, on attendait des recettes suffisantes pour continuer à financer le cycle jusqu'à la fin de 1979. La suppression de ce cycle aurait privé d'école quelque 93 000 enfants et entraîné le licenciement d'environ 3 350 enseignants et autres personnes travaillant dans le domaine de l'éducation. Elle aurait barré à la majorité des enfants réfugiés de Palestine la voie à l'enseignement au-delà du stade primaire.

b) Les services de santé

Leur direction est assurée conjointement par un département de la santé UNRWA/OMS. Ils sont assurés par 3 000 fonctionnaires et ont entraîné des dépenses annuelles globales, y compris la part de ces services dans les dépenses communes, de 22,5 millions de dollars en 1978 et de 26,7 millions de dollars en 1979 (chiffres estimatifs). Ils comprennent :

- i) Les services médicaux, dispensés à près de 1,5 million de réfugiés, dans les propres dispensaires et centres de santé de l'Office, qui sont au nombre de 99, ainsi que dans des hôpitaux publics ou privés. L'Office subventionne des

hôpitaux privés et, lorsque les hôpitaux gouvernementaux fournissent des services aux réfugiés malades, l'Office entreprend soit de subventionner ces hôpitaux, soit de rembourser les malades;

(ii) Principalement pour renforcer l'action de ses services de médecine préventive, l'Office fournit une alimentation d'appoint à quelque 106.000 réfugiés appartenant aux catégories vulnérables, par exemple les jeunes enfants et les femmes enceintes ou allaitantes;

(iii) L'assainissement du milieu dans les camps de réfugiés.

c) Les services de secours et d'assistance sociale

Ils sont assurés par 420 fonctionnaires et ont entraîné des dépenses annuelles globales, y compris la part de ces services dans les dépenses communes, de 28,8 millions de dollars en 1978 et de 42,7 millions de dollars en 1979 (dépenses inscrites dans le budget). Grâce à ces services, l'Office fournit:

- (i) Des rations mensuelles de base constituées par de la farine, du riz, du sucre et de l'huile à près de 830.000 réfugiés;
- (ii) Une aide pour la réparation des abris et des chemins dans les camps;
- (iii) Une assistance spéciale aux personnes particulièrement démunies;
- (iv) Un modeste programme d'activités préscolaires, féminines et de jeunes, ainsi que de formation d'adultes dans le domaine artisanal.

14. Les listes de rationnaires sont maintenues à jour autant que possible. Depuis 1950, quelque 1.440.000 noms ont été ajoutés à ces listes et près de 984.000 en ont été radiés. Sur environ 1.390.000 réfugiés

immatriculés, ayant droit aux rations, comme indiqué ci-dessus, seuls 830.000 en reçoivent effectivement en raison du plafond fixé au nombre des rationnaires. La différence entre ces deux chiffres est constituée par quelque 560.000 enfants de réfugiés (de tout âge, jusqu'à 26 ans) dont les noms ne sont ajoutés à la liste de ceux qui, en fait, sont autorisés à recevoir des rations que si les noms d'autres personnes en ont été radiés.

15. La fourniture de rations à quelque 830.000 réfugiés a continué à être sérieusement affectée par les difficultés financières de l'Office. Comme celui-ci ne dispose pas de recettes suffisantes pour financer tous ses programmes, les fonds qui autrement auraient servi à l'achat de denrées alimentaires, sont utilisés pour maintenir le programme d'enseignement dont l'importance est de plus en plus grande. Par conséquent, la quantité de farine entrant dans la composition de la ration de base, qui avait déjà été réduite de 10 kg à 6,7 kg par mois et par bénéficiaire au début de 1978, a été de nouveau réduite à 5 kg au début de 1979, et il est peu probable que les quantités distribuées par personne dépassent au total 54 kg pour l'ensemble de l'année 1979. Telle est la quantité que l'on s'attend à recevoir en 1979 sous forme de contributions en nature. L'Office ne peut plus se permettre d'acheter des denrées alimentaires.

16. Bien que la ration ait été, pendant de nombreuses années, beaucoup plus une modeste subvention économique pour les moins favorisés parmi les réfugiés - lesquels représentent moins de la moitié des réfugiés immatriculés - que ce qu'il leur fallait pour véritablement assurer leur survie, certaines familles réfugiées (comme il en existe dans toute communauté) n'ont pas les moyens de subvenir eux-mêmes à leurs besoins et doivent dépendre de la charité de parents ou de voisins, aussi bien que de l'aide fournie par l'UNRWA. Par conséquent, la ration de farine a été maintenue à 10 kg pour

les familles reconnues comme étant réellement démunies en Jordanie orientale, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza. Certes, l'Office reconnaît qu'il doit en premier lieu consacrer ses ressources à venir en aide aux personnes particulièrement nécessiteuses. En République arabe syrienne, faute de l'agrément des autorités, il n'a pas été possible d'apporter cette modification au programme de distribution de rations, tandis qu'au Liban, l'instabilité de la situation n'a pas permis de procéder à une vérification minutieuse des besoins, vérification qui est essentielle au concept d'une assistance spéciale destinée à une petite fraction de la population réfugiée. La question d'éligibilité, inhérente à cette nouvelle façon d'aborder la question de l'octroi d'une assistance, est relativement facile à déterminer étant donné que les critères afférents ont été établis de telle sorte qu'ils ne s'appliquent qu'aux familles ne possédant aucune source de revenu ou au sein desquelles il n'existe pas un seul adulte mâle susceptible d'occuper un emploi.

D. Financement des programmes

La situation financière de juillet 1978 à juin 1979

17. Entre 90 et 95 pour cent des recettes de l'UNRWA proviennent de contributions volontaires faites par les gouvernements, le reste provenant de l'Organisation des Nations Unies, de certaines institutions spécialisées, d'organisations non gouvernementales et de sources diverses.

18. La situation financière de l'Office et ses perspectives dans l'avenir ont continué à se détériorer au cours de la période considérée. En 1978, les dépenses de l'Office ont été de 1,6 million de dollars supérieures à ses recettes et cela malgré des économies de près de 17 millions de dollars, réalisées sur un budget révisé de 148,8 millions de dollars grâce

à l'élimination d'un certain nombre de postes budgétaires. Un déficit réel ne peut être comblé qu'en puisant dans le fonds de roulement. C'est là une mesure risquée, puisque le fonds de roulement en question, qui était de moins de 15 millions de dollars à la fin de 1978, est déjà plutôt mince compte tenu de la taille du budget total de l'Office. Selon les estimations de juin 1979, l'Office ne pourrait éviter un déficit (et un nouvel amenuisement de son fonds de roulement) qu'en éliminant plus de 28 millions de dollars des dépenses inscrites à son budget révisé, qui se chiffre à 166,3 millions de dollars. Durant ces deux années, la non-réalisation d'une partie substantielle des dépenses prévues dans son budget a fait que l'Office n'a pas été en mesure d'augmenter les rémunérations de ses 16.500 fonctionnaires locaux pour compenser l'effet de l'inflation croissante - sauf en 1978, et encore, dans une très faible mesure -, qu'il a dû réduire de façon substantielle la ration de base et qu'il a dû renoncer à entreprendre un grand nombre d'améliorations hautement souhaitables, notamment le remplacement de locaux scolaires loués, jugés inadéquats. Plus important encore est le fait que l'Office a dû en 1979 envisager la nécessité de réduire substantiellement son programme d'enseignement en ayant recours à la fermeture des écoles du cycle primaire supérieur, et cela à compter du 1er juillet 1979. Fort heureusement, de meilleures perspectives de recettes lui ont permis au moins d'ajourner une telle décision, mais cela ne fait qu'illustrer de façon éloquente combien précaire est devenue la situation financière de l'Office, par suite de l'insuffisance des recettes qu'il reçoit d'une année à l'autre.

Perspectives financières pour 1980

19. Le chapitre II ci-après contient le projet de budget de l'Office pour l'exercice 1980, qui s'élève au total à 185,3 millions de dollars. Avec des recettes estimées actuellement à seulement 128,5 millions de dollars,

les perspectives pour 1980 sont véritablement sombres puisque l'Office s'attend ainsi à aborder l'année 1980 avec un déficit de 56,8 millions de dollars. (Toutefois, les recettes envisagées à l'heure actuelle pour 1980 sont nettement inférieures à celles prévues pour 1979, étant donné que l'Office n'est nullement assuré de voir se répéter en 1980 les importantes contributions spéciales promises pour 1979.)

20. Il est encore trop tôt pour connaître exactement le montant des recettes attendues en 1980; une meilleure estimation n'en sera possible qu'après la réunion de la Conférence de l'Assemblée générale pour l'annonce de contributions, en novembre ou décembre 1979. Mais si le déficit atteint l'ampleur qu'on redoute, il ne pourra être comblé que par la fermeture des écoles du cycle d'enseignement primaire supérieur de l'Office, à compter du 1er janvier 1980, par le non-ajustement, une fois de plus, des rémunérations du personnel local pour compenser les nouvelles hausses du coût de la vie, auxquelles on s'attend, et par un nouvel ajournement de toutes les améliorations prévues actuellement dans le budget.

21. Il n'est que trop probable que la fermeture des écoles primaires supérieures de l'Office entraînera des troubles graves dans la zone d'activité, étant donné que les réfugiés interpréteront cette mesure comme étant, à leurs yeux, une nouvelle étape, éminemment significative, sur la voie de l'abandon du peuple palestinien par la communauté internationale. Cette réaction probable pourra avoir des conséquences si graves, que le Commissaire général se doit de présenter à l'Assemblée générale les choix qui lui sont offerts.

Choix offerts à l'Office

22. L'Office a le choix entre deux options : la première consiste à réduire, dès le 1er janvier 1980, le taux de ses dépenses de manière à l'aligner sur les recettes alors prévues, permettant de financer ses opérations jusqu'à la fin de 1980, même si cela doit probablement entraîner la réduction provisoire, ou même permanente, de services essentiels dispensés aux réfugiés. En fait, l'Office a déjà emprunté cette voie depuis 1977, estimant qu'il n'avait pas d'autre choix que de gérer ses finances de cette manière. Il a pris l'habitude d'établir aussitôt que possible chaque année une liste de dépenses inscrites au budget, dont la réalisation reste provisoirement suspendue et dont le montant est égal à celui du déficit prévu; et ce n'est qu'au fur et à mesure qu'il reçoit des promesses de nouvelles contributions qu'il fait passer ces dépenses de la catégorie des dépenses non approuvées à celle des dépenses approuvées. Dans le budget de 1979, les postes budgétaires non encore approuvés ont été inscrits selon l'ordre de priorité dans lequel ils seront rétablis, les trois années du cycle d'enseignement primaire supérieur, pour la période allant du 31 juillet au 31 décembre, venant en tête de liste. On suppose qu'il est dans l'intention de l'Assemblée générale que l'UNRWA poursuive ses activités au moins jusqu'à la fin de son mandat actuel - c'est à dire jusqu'au 30 juin 1981. Une gestion prudente exigerait nécessairement la réduction des services si leur maintien au niveau actuel conduisait l'Office à la banqueroute et à l'effondrement qui s'ensuivrait. Aussi, le Commissaire général a-t-il autorité pour décider du niveau des services dispensés par l'UNRWA en fonction des ressources dont il dispose à cette fin. D'un autre côté, cette prudente gestion des affaires financières de l'Office, conformément à la démarche mentionnée ci-dessus, a été souvent critiquée

par les gouvernements des pays d'accueil, l'Organisation de libération de la Palestine et les chefs de la communauté réfugiée.

23. Si le niveau des services dispensés aux réfugiés n'est pas réduit en vue de maintenir les dépenses dans les limites des recettes prévues, il ne restera alors plus à l'Office qu'à opter pour le second terme de l'alternative, à savoir poursuivre toutes ses activités jusqu'à ce que ses ressources soient près d'être épuisées et annoncer alors l'arrêt de toutes ses activités à compter d'une certaine date, à moins que des recettes supplémentaires ne soient reçues à temps pour permettre à l'Office de les poursuivre. En 1976, il s'en est fallu de quelques jours seulement pour que l'UNRWA annonce l'arrêt total de ses activités et le licenciement de tout son personnel. Dans le choix de la date à laquelle il ne sera plus en mesure de remplir ses engagements, l'Office devra tenir compte de ses obligations. Afin de ne pas violer les règlements financiers de l'Office, qui ne permettent pas à celui-ci de contracter des dettes, le Commissaire général devra décider l'arrêt de toutes les activités quelques semaines avant que les obligations financières de l'UNRWA n'excèdent ses avoirs. L'arrêt complet de ses activités obligera l'Office à licencier immédiatement la totalité de ses 16,500 fonctionnaires locaux. Cela nécessitera à son tour le paiement de 15 millions de dollars supplémentaires sous forme d'indemnités de fin de service, montant pour lequel l'Office n'a pas constitué de réserves, étant donné qu'il a toujours supposé que près de la moitié de ses fonctionnaires locaux pourront trouver un emploi permanent dans la fonction publique des gouvernements des pays d'accueil ou dans d'autres organismes devant assurer la relève de l'UNRWA, ce qui ne leur donnera plus droit aux indemnités de fin de service. Toutefois, cela suppose à son tour qu'il devra être mis fin aux activités de

l'Office d'une façon ordonnée et planifiée, ce qui ne serait nettement pas le cas si cette voie était suivie. Ainsi, l'Office devra décider s'il doit cesser toute activité pendant qu'il dispose encore d'assez de fonds pour honorer ses obligations actuelles et ses créances (normalement de l'ordre de 10 millions de dollars) et verser à son personnel des indemnités de fin de service et autres indemnités de cessation de travail pour lesquelles des réserves sont déjà constituées (17,3 millions de dollars), plus l'obligation supplémentaire de 15 millions de dollars déjà mentionnée, ou bien poursuivre ses activités jusqu'à l'épuisement total de ses fonds même si cela signifie que l'Office ne versera pas d'indemnités de fin de service à son personnel local et ne pourra pas honorer ses créances. (Néanmoins, le personnel local touchera un pécule provenant de la Caisse de prévoyance que l'Office avait créée à la place d'une caisse de retraite.) A ces difficultés, s'ajoute le fait qu'une proportion substantielle des avoirs de l'Office n'est pas disponible sous forme de liquidités, à savoir les contributions promises, les dettes actives, les inventaires de fournitures, etc, que l'Office ne pourra pas utiliser directement pour honorer ses obligations.

24. L'UNRWA a suivi pendant des années la première voie sans que cela porte préjudice de façon irrévocable à sa structure. Les rations qui ont été réduites peuvent être rétablies si les gouvernements accordent des contributions accrues. Les améliorations d'infrastructure qui ont été différées ou la construction de nouvelles salles de classe peuvent être rattrapées. La majoration des indemnités de cherté de vie destinées au personnel est réalisable si les moyens financiers le permettent. Toutefois, lorsque l'ampleur du déficit est telle qu'il devient nécessaire de démanteler une partie essentielle de la structure de l'Office, et notamment d'éliminer une partie de son programme d'enseignement, le dommage ainsi causé ne peut pas

être réparé aisément et pourrait, en fait, être irréparable. Les conséquences qu'entraînerait, sur le plan politique et de la sécurité, un début de démantèlement du système d'enseignement seraient si graves que l'Office pourrait se trouver dans l'impossibilité de poursuivre toute autre partie de ses programmes. Ainsi, l'une et l'autre de ces voies pourraient aboutir finalement au même résultat. En fait, dans la zone d'activité, on a fait comprendre sans ambages à l'Office que, plutôt que de le voir mutiler la structure de ses services, il devrait continuer à fournir ses services jusqu'à ce qu'il fasse banqueroute.

25. Les implications de l'une et l'autre options sont graves. Toutefois, le Commissaire général estime qu'une gestion responsable exige qu'il suive la première voie, au cas où les recettes prévues ne permettront pas à l'Office de maintenir intacte la structure de ses programmes de santé et d'enseignement. Aussi, entend-il, tout comme l'ont fait ses prédécesseurs dans le passé, prendre toutes les mesures nécessaires pour sauver l'Office de la banqueroute et éviter l'arrêt de ses activités, avant la fin du mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale. L'augmentation des recettes constitue la seule façon de lui épargner la pénible tâche d'avoir à réduire les services dispensés aux réfugiés. Aussi, fait-il appel à tous les Etats Membres pour qu'ils contribuent généreusement aux finances de l'UNRWA.

E. La situation au Liban

26. Tout au long de l'année faisant l'objet de ce rapport, des affrontements et des troubles d'intensité variable, dans toutes les régions du pays, ont affecté directement et indirectement l'ensemble des activités de l'Office, notamment son programme d'enseignement. Les combats ont causé des difficultés au Bureau régional du Liban, dont de nombreux fonctionnaires occupant des

postes clés habitent normalement dans les quartiers est de Beyrouth et ont dû recevoir une aide financière pour leur permettre de s'installer provisoirement ou de façon permanente à Beyrouth-Ouest. Le mouvement des fournitures de l'UNRWA par le port de Beyrouth a été interrompu. Les opérations militaires lancées principalement contre des positions palestiniennes dans le sud du Liban par les forces terrestres, navales et aériennes israéliennes, juste avant la fin de 1978, se sont poursuivies jusqu'à la fin de la période considérée. Les troubles qui en ont résulté, ainsi que les déplacements massifs de réfugiés quittant à plusieurs reprises le sud du Liban, ont provoqué de graves interruptions dans les activités régulières de l'Office et nécessité la fourniture de secours d'urgence à quelque 50.000 réfugiés déplacés. Des installations de l'Office ont été endommagées et un grand nombre de logements abritant des réfugiés ont subi des dégâts ou ont été détruits.

F. La situation dans les territoires occupés

27. A la suite des négociations du Camp David et, plus tard, de la conclusion du traité de paix israélo-égyptien, la bande de Gaza et la rive occidentale ont été secouées par des troubles graves, qui ont atteint leur point culminant en mars 1979. Des installations de l'Office ont été endommagées et ses activités souvent interrompues, notamment dans les écoles. Certaines mesures prises par les autorités d'occupation israéliennes ont aggravé les problèmes de l'Office, particulièrement sur la rive occidentale: l'école de garçons de Kalandia qui compte 800 élèves a été fermée le 12 février 1979 sur ordre des autorités militaires, ainsi que le centre de formation professionnelle féminin de Ramallah le 13 mars 1979; alors que l'école a rouvert ses portes le 8 avril, le centre de

formation était encore fermé au 30 juin 1979, ce qui a fait perdre effectivement à 655 stagiaires une année de formation. Tous les établissements d'enseignement de la rive occidentale ont été fermés pendant cinq jours. En mai 1979, pendant près de dix jours, des couvre-feux ont été imposés pratiquement vingt-quatre heures sur vingt-quatre aux camps de Jalazone et Afda. Certains services essentiels ont pu reprendre après quelques jours. Ces mesures et d'autres encore imposées aux réfugiés collectivement et notamment aux élèves des établissements scolaires de l'Office, ont sérieusement affecté les services dispensés par celui-ci.

G. Questions relatives au personnel

Relations avec le personnel

18. L'Administration a conclu avec les associations du personnel local un accord concernant l'ajustement trimestriel des indemnités de vie chère en fonction des modifications des indices du coût de la vie sous réserve que l'Office dispose de fonds suffisants. Au cours des trois derniers trimestres de 1978, l'Office n'a été en mesure d'accorder que 50 pour cent de l'ajustement des indemnités de cherté de vie justifié par les indices pertinents. En 1979, l'Office n'a pu procéder à aucun ajustement des indemnités de vie chère sauf dans la mesure où un tel ajustement a été nécessaire pour aligner autant que possible les rémunérations minima de l'Office sur celles versées par les gouvernements des pays d'accueil. Cette situation a naturellement exacerbé les relations avec le personnel et entraîné des grèves d'avertissement en novembre et décembre 1978. Un ordre de grève générale avait été lancé pour le mois de février 1979 mais il a été annulé en réponse à la demande du Secrétaire général des Nations Unies invitant les représentants des associations du personnel à accepter l'offre faite par l'Office de

rencontrer des représentants de l'Administration pour discuter de tous les problèmes en suspens. Certes, les retenues de salaires correspondant à la durée des arrêts de travail constitue une mesure de dissuasion, mais comme le coût de la vie augmente sans que des ajustements soient apportés aux rémunérations, le mécontentement du personnel s'aggrave. Les négociations entre l'Administration et les associations du personnel local ont été parfois troublées par des considérations politiques.

29. Pour sortir de l'impasse, l'Administration de l'Office a examiné avec les représentants du personnel, en juin 1979, un nouveau projet de mémorandum d'accord qui, entre autres, prévoit que des études complètes, concernant l'ensemble des conditions de service des fonctionnaires comparables des secteurs public et privé, soient entreprises conjointement par l'Administration et le personnel. Les rémunérations seraient alignées sur celles versées à des fonctionnaires analogues. Si les représentants du personnel acceptent cette proposition, les dépenses salariales seraient considérées comme faisant partie intégrante des coûts unitaires de chaque programme d'activité. Si l'Office continue de manquer de fonds, ses programmes seront réduits, de même que le personnel qui les gère, mais les fonctionnaires maintenus à leur poste seront rétribués équitablement selon les normes des rémunérations locales.

Restrictions imposées aux déplacements des fonctionnaires.

30. L'Office continue d'éprouver des difficultés par suite des restrictions imposées aux déplacements de certains de ses fonctionnaires dans sa zone d'activité. Deux hauts fonctionnaires de l'Office, occupant des postes de directeur, ne sont pas autorisés à se rendre en mission en République arabe syrienne; de même, il n'a pas été permis à certains autres de se rendre sur la

rive occidentale et dans la bande de Gaza. Il importe à l'Office que ses fonctionnaires jouissent, sans restriction, du droit de se déplacer en mission, d'autant plus qu'il lui faut déployer au mieux son personnel entre le Siège central et les cinq zones d'activité. Des restrictions, comme celles imposées par les autorités syriennes ou israéliennes, sont non seulement inacceptables sur le plan des principes, mais elles limitent aussi le contrôle que l'Office exerce sur ces programmes (voir également les paragraphes 157 et 158).

H. Administration

31. Le Siège central de l'Office a été transféré à Vienne et Amman en juillet et août 1978. A Vienne, le Siège central occupe des bureaux dans un immeuble moderne, mis gratuitement à sa disposition par le Gouvernement autrichien, en attendant qu'il aille s'installer dans le nouveau Centre Internationale de Vienne, ce qui est prévu pour les mois d'août et septembre 1979. La partie du Siège central qui se trouve à Amman - et qui représente environ un tiers de l'ensemble du Siège - a éprouvé quelques difficultés d'ordre pratique, notamment des locaux insuffisants et une chaleur excessive. L'Office est à la recherche d'un autre immeuble.

I. Départ à la retraite de M. McElhiney, Commissaire général de l'UNRWA

32. Je dois rendre hommage au Commissaire général sortant, M. Thomas W. McElhiney, qui était entré au service de l'UNRWA en tant que Commissaire général adjoint en avril 1974, nommé Commissaire général en avril 1977, et qui a pris sa retraite le 15 avril 1979. La période durant laquelle M. McElhiney a rempli les fonctions de Commissaire général n'a pas été moins difficile que celle de son prédécesseur, Sir John Rennie. M. McElhiney a

consacré la somme de son énergie considérable et de sa vaste expérience au service de l'Office et des réfugiés de Palestine. Dans la conduite des affaires de l'UNRWA, il fit preuve d'une grande compréhension et de beaucoup de patience. La sagesse dont il fit preuve a permis de préserver l'Office au cours d'une période de crise financière, bien qu'il ait dû, à contre-cœur, réduire certains des services dispensés aux réfugiés, afin d'assurer la survie de l'UNRWA. Aussi, grande fut la surprise de ses nombreux amis et admirateurs, au sein de l'Office comme ailleurs, lorsqu'il annonça qu'il avait informé le Secrétaire général, au mois d'octobre 1978, de son désir de ne pas renouveler son contrat de service lorsqu'il arrivera à expiration le 15 avril 1979, M. McElhiney ayant alors atteint l'âge normal de la retraite, pour les fonctionnaires des Nations Unies. Le souvenir de ce qu'il a fait pour l'UNRWA au cours de ses cinq difficiles années de service ne sera pas oublié de sitôt.

J. Conclusion

33. L'année considérée dans ce rapport a été une année très difficile pour l'Office, principalement à cause de l'insuffisance de ses recettes devant l'augmentation constante de ses dépenses. La situation financière de l'Office ne s'améliorera que si les Etats membres augmentent substantiellement leurs contributions année après année. La précarité et le caractère imprévisible des finances de l'UNRWA affecteront sans doute non seulement le niveau des services que l'Office pourra dispenser à l'avenir mais aussi l'existence même de celui-ci. Dans la mesure où l'on prévoit de graves déficits dans le budget de l'Office, le Commissaire général devra réduire les services au niveau qui pourra être financé sans difficulté par les recettes prévues, même si cela doit entraîner la suppression d'une partie du programme d'enseignement. Tout ce que le Commissaire général peut faire, c'est de réaliser les programmes d'activités de l'Office dans les limites des ressources fournies par la

communauté internationale. Il entreprendra tout ce qui est en son pouvoir pour amener les Etats membres à accorder des fonds suffisants pour maintenir à leur niveau actuel les services dispensés aux réfugiés. Mais, comme l'a précisé le Représentant permanent de la Jordanie, dans une lettre adressée au Secrétaire général, en date du 4 juin 1979: "Il va de soi que ce sont les Etats membres qui accordent ou s'abstiennent d'accorder les contributions adéquates, ce sont les Etats membres qui décident de l'ordre de priorité dans l'allocation des fonds. L'organe exécutif des Nations Unies, sous la direction de votre Excellence, ne peut pas faire plus que ce que les Etats membres ne sont disposés à lui permettre de faire"

CHAPITRE PREMIER

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE L'OFFICE DU 1er JUILLET 1978 AU 30 JUIN 1979

A. Services d'enseignement général et professionnel

34. En vertu de l'accord conclu entre l'UNRWA et l'UNESCO, celle-ci est responsable des aspects techniques du programme d'enseignement UNRWA/UNESCO, et s'acquitte de ses engagements, notamment en mettant gratuitement à la disposition de l'UNRWA du personnel de direction, dont le Directeur de l'enseignement, et des spécialistes qui étaient au nombre de 16 à la fin de la période considérée. Le programme d'enseignement UNRWA/UNESCO a compris en 1978/79 l'enseignement général, dispensé au niveau primaire élémentaire et primaire supérieur aux enfants de réfugiés fréquentant les écoles de l'UNRWA, la formation professionnelle et la formation pédagogique dans les centres de l'Office, l'activité de l'Institut pédagogique et un programme de bourses universitaires. Nombre d'enfants réfugiés ont poursuivi leurs études jusqu'au deuxième cycle de l'enseignement secondaire dans des établissements privés ou publics des pays d'accueil. Au Liban et en République arabe syrienne, des allocations pour l'achat de livres ont été versées et, lorsqu'il n'y avait pas d'établissements secondaires publics pour les accueillir, les élèves réfugiés fréquentant des écoles privées ont reçu des bourses. En 1978, les dépenses relatives à l'enseignement général et professionnel se sont élevées à 76,7 millions de dollars, soit 58 pour cent du budget de l'Office.

35. En outre, l'Office assure un enseignement préscolaire (paragraphe 130), des activités pour la jeunesse (paragraphe 131 et 132), des activités de formation artisanale à l'intention des adultes (paragraphe 133 et 134), ainsi qu'un enseignement et une formation dans les domaines médical et paramédical (paragraphe 94 à 96).

36. Lors de sa vingtième session, qui s'est tenue à Paris du 24 octobre au 28 novembre 1978, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la résolution No 1/1.4/1, par laquelle elle a, entre autres dispositions, invité les Etats membres à contribuer au financement du programme d'éducation pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, mis en oeuvre conjointement par l'UNRWA et l'UNESCO, et autorisé le Directeur général de l'UNESCO à continuer de coopérer avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies au programme d'éducation pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

1. Enseignement général

37. En 1978/1979, comme les années précédentes, la principale activité de l'Office a été l'enseignement général; 311 084 élèves au total, soit 4 116 de plus qu'en 1977/78, étaient inscrits dans les 623 écoles de l'UNRWA des niveaux primaire élémentaire et primaire supérieur au Liban, en République arabe syrienne, en Jordanie orientale, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, le nombre des enseignants étant de 9 227. On sait que 84 579 autres élèves réfugiés étaient inscrits dans des établissements privés ou publics des niveaux primaire élémentaire, primaire supérieur et secondaire, situés dans ces mêmes zones d'activité et que 42 500 enfants ne remplissant pas les conditions requises fréquentaient les écoles de l'Office (voir à ce sujet la note a/ du tableau 9 de l'annexe I). Dans chaque zone, le corps enseignant est placé sous la direction d'un responsable de l'enseignement, recruté sur place par l'UNRWA et relevant, pour les questions professionnelles, du Directeur de l'enseignement et des spécialistes du Département de l'enseignement du Siège de l'Office.

38. Le système de classes alternées dans les écoles continue de constituer un problème, mais il a néanmoins dû être appliqué en 1978/79 dans 457 écoles (soit 73,4 p. 100 du total) en raison de l'accroissement naturel régulier des effectifs scolaires et du fait que l'Office ne dispose pas de

fonds nécessaires pour construire le nombre voulu d'écoles. Dans les établissements du niveau primaire élémentaire en Jordanie orientale et en République arabe syrienne, ce système a été appliqué respectivement à 94,4 et 93,7 pour cent des élèves. Ce n'est que grâce à ce système et à la construction de nouvelles salles de classe qu'on a pu admettre dans les écoles tous les enfants scolarisables. D'une façon générale, le manque de fonds pour les dépenses d'équipement a limité la construction d'écoles au minimum nécessaire pour éviter l'occupation des salles par trois groupes d'élèves successifs et remplacer les locaux scolaires particulièrement insatisfaisants. En 1978/79, pour l'ensemble des zones d'activité, la construction de 33 salles de classe et bureaux de type "préfabriqué" et de 14 salles de classe de type normal, a pu être achevée, tandis que 10 salles de classe du type "préfabriqué", 108 salles de classe et bureaux de type normal, et 13 salles pour cours spécialisés, étaient en voie de construction.

39. Comme chaque année depuis 1969, tous les manuels nouvellement prescrits ou modifiés par les gouvernements des pays d'accueil ont été soumis à l'approbation du Directeur général de l'UNESCO avant d'être commandés pour les besoins des écoles de l'Office. Sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, où l'on utilise respectivement des manuels jordaniens et égyptiens, l'importation des livres approuvés par le Directeur général est soumise en outre à une autorisation spéciale des autorités israéliennes. La situation est exposée plus en détail, zone par zone, aux paragraphes 42, 43, 45, 47 et 48 ci-dessous.

40. Au Liban, l'année scolaire a commencé le 16 septembre 1978, mais trois des 82 écoles de l'UNRWA n'ont pu ouvrir leurs portes à cette date: une école située dans la région de Hadeth à Beyrouth n'a commencé à fonctionner que le 18 décembre 1978, la zone où elle se trouve ayant été le théâtre

de durs combats; l'école de Nabatiyé au sud du Liban, qui avait été fermée pendant presque toute l'année scolaire 1977/78, a repris ses activités le 30 octobre 1978 pour être de nouveau fermée le 2 janvier 1979 pour le restant de l'année scolaire à cause des fréquents tirs d'artillerie dont la ville était l'objet; une école dans la vallée de la Béka'a, au centre du Liban, n'a ouvert de nouveau ses portes que le 24 octobre 1978, après le règlement d'un désaccord avec le propriétaire au sujet du loyer. Compte tenu des durs combats qui ont opposé les factions rivales, 21 écoles à Beyrouth ont fermé leurs portes le 28 septembre 1978, dont 10 ont recommencé à fonctionner le 11 octobre 1978 et les 11 autres le 16 octobre 1978. Les fréquentes attaques aériennes et navales israéliennes, le pilonnage par l'artillerie israélienne de positions dans le sud du Liban de décembre 1978 à juin 1979, ainsi que le bombardement du camp de Nahr el Bared (dans le nord du Liban) par des vedettes israéliennes le 22 avril 1979 ont endommagé les écoles de l'Office et entraîné des troubles qui ont sérieusement affecté l'activité des écoles de l'UNRWA, partout dans le pays et non pas seulement dans les régions bombardées. Les 16 écoles de la région de Tyr ont fermé leurs portes pendant trois jours par mesure de précaution après le raid aérien du 20 décembre 1978, et de nouveau le 23 janvier 1979 quand de très nombreux réfugiés ont quitté les camps de la région de Tyr pour la région de Saïda où ils ont occupé la plupart des locaux scolaires de l'UNRWA. Avec le retour des réfugiés dans la région de Tyr, 13 écoles ont pu recommencer à fonctionner le 8 février 1979 et les 17 écoles de la région de Saïda (sans compter l'école de Nabatiyé mentionnée auparavant) ont repris leur activité le 19 février 1979 après le départ des réfugiés qui s'y étaient installés. Trois écoles de la région de Tyr n'ont pu rouvrir leurs portes, ayant été occupées par des familles réfugiées dont les abris avaient été endommagés au cours des opérations militaires israéliennes. Le 8 mars 1979, il y

eut un nouvel exode de réfugiés qui ont quitté la région de Tyr à la suite du bombardement de cette ville par l'artillerie israélienne à partir de la zone frontalière séparant le Liban d'Israël. Accéléré par les opérations militaires du israéliennes du mois d'avril 1979, ce flux de réfugiés a entraîné une fois de plus la fermeture de toutes les écoles de la région de Tyr ainsi que l'occupation par les réfugiés de tous les locaux scolaires de l'Office à Safda le 24 avril 1979; quelques unes de ces écoles ont été évacuées le 11 mai 1979. Les raids du mois d'avril 1979, qui ont compris une attaque contre Damour, ont contraint les réfugiés qui y vivaient à quitter les lieux, ce qui a entraîné la fermeture des quatre écoles de Damour jusqu'au 7 mai, date à laquelle elles ont repris leur activité mais avec seulement des effectifs réduits, pour refermer encore une fois leurs portes après le 23 mai 1979 et jusqu'à la fin de l'année scolaire, à la suite d'un nouveau raid de l'aviation israélienne. A Beyrouth, l'activité scolaire a été interrompue pendant quatre jours au mois d'avril et quatre autres jours en mai 1979, tandis que dans le nord du Liban les écoles sont restées fermées pendant deux jours au mois d'avril et de quatre à 12 jours en mai 1979.

41. D'autres événements, tels que la disparition du chef spirituel de la communauté chiite au Liban, la révolution en Iran ainsi que les négociations et le traité de paix israëlo-égyptien ont affecté l'activité des écoles de l'Office au Liban durant les mois de février et mars 1979 et provoqué des grèves et des manifestations qui ont fait perdre aux élèves de deux à sept journées de cours dans la plupart des établissements scolaires. Ce n'est que le 11 mai 1979 qu'il devint possible de redémarrer le cycle primaire supérieur dans la région de Safda, selon le système des classes alternées, dans trois écoles dont les locaux avaient été évacués.

42. Le nombre total d'élèves réfugiés inscrits dans les écoles de l'UNRWA s'est élevé à 36.466 dont 26.709 dans les écoles primaires élémentaires et 9.757 dans les écoles primaires supérieures. Sur les 82 écoles qui comprennent 748 classes primaires élémentaires et 307 classes primaires supérieures, avec un personnel enseignant s'élevant au total à 1.264 personnes, 52 écoles, représentant 541 classes, ont appliqué le système des classes alternées. Le nombre total des manuels prescrits pour les écoles de l'UNRWA au Liban s'est élevé à 193, qui ont été tous approuvés par l'UNESCO. A cause des troubles dans le pays, le fournisseur des manuels scolaires prescrits officiellement n'a pu procurer que 35 pour cent du nombre total requis par les écoles de l'UNRWA pour l'année 1978/79.

43. En République arabe syrienne, les écoles de l'UNRWA ont commencé l'année scolaire le 9 septembre 1978 et les cours se sont déroulés d'une façon satisfaisante tout au long de l'année. Au total, 42.826 élèves ont fréquenté les 69 écoles primaires élémentaires et les 42 écoles primaires supérieures comprenant 1.136 classes où l'enseignement était assuré par 1.350 enseignants. Quatre-vingt-quatorze de ces écoles, groupant 1.035 classes et fréquentées par 39.350 élèves, ont appliqué le système des classes alternées. Au cours de l'année scolaire, 11 nouveaux manuels ont été prescrits dont six ont été approuvés par l'UNESCO. Sur les 107 manuels actuellement prescrits, 79 ont été approuvés par l'UNESCO.

44. En Jordanie orientale, les 199 écoles de l'UNRWA ont commencé l'année scolaire le 19 août 1978 et les cours se sont déroulés normalement tout au long de l'année, excepté qu'au 31 mars et au 1er avril 1979, ils ont été interrompus dans les écoles du camp de Bakaa par des manifestations organisées pour protester contre le traité de paix israélo-égyptien. L'effectif total des élèves s'est élevé à 124.083 pour les cycles primaire

élémentaire et primaire supérieur, ce qui représente 3.033 classes desservies par 3.436 enseignants. Le système des classes alternées a été appliqué dans 182 écoles comptant 2.804 classes et 115.027 élèves.

45. Malgré l'accord conclu entre la Jordanie et la République arabe syrienne prévoyant un programme d'enseignement commun pour les deux pays, le Ministère jordanien de l'Education a instauré un nouveau plan d'enseignement qui introduit divers changements. Dix-huit manuels ont été nouvellement prescrits par le Ministère jordanien de l'Education; l'UNESCO a approuvé l'utilisation de 13 d'entre eux dans les écoles de l'UNRWA. Le nombre total des manuels prescrits en Jordanie est de 124, dont 99 ont été approuvés par l'UNESCO.

46. Dans la zone de la rive occidentale, les écoles de l'UNRWA ont commencé l'année scolaire le 19 août 1978 et les cours se sont déroulés normalement sauf dans les cas ci-après: dans le camp de réfugiés de Kalandia, l'école de garçons a été fermée le 12 février 1979 sur ordre des autorités israéliennes d'occupation qui avaient prétendu avoir découvert des explosifs dans certains abris du camp. Malgré les protestations de l'Office, l'école est restée fermée jusqu'au 8 avril 1979; en mars 1979, 13 écoles ont perdu des journées de cours à la suite des manifestations organisées contre les négociations et le traité de paix israëlo-égyptien; en outre, à Hálhoul, une école a été fermée pendant 17 jours, les autorités d'occupation ayant décrété le couvre-feu dans le village; en mai, le couvre-feu décrété dans les camps de Jalazone et d'Aïda a empêché quatre écoles de l'UNRWA de fonctionner pendant une dizaine de jours.

47. Le nombre total d'élèves inscrits dans les 99 écoles de l'UNRWA, situées sur la rive occidentale, s'est élevé à 36.935 répartis dans 718 classes du primaire élémentaire et 295 du primaire supérieur, le nombre des

enseignants étant de 1.179. Le système des classes alternées a été appliqué dans 51 écoles, ce qui a affecté 472 classes et 18.214 élèves. Le nouveau plan d'enseignement décrété par le Ministère jordanien de l'Education (voir paragraphe 45 ci-dessus) a été mis en oeuvre sur la rive occidentale, après qu'une commission spéciale eut examiné son application en Jordanie orientale en 1977/78. Sur les 124 manuels prescrits pour la Jordanie, 99 ont été approuvés par l'UNESCO, mais les autorités israéliennes d'occupation ont refusé l'importation de 14 d'entre eux.

48. Dans la bande de Gaza, les écoles de l'UNRWA ont ouvert leurs portes le 6 septembre 1978 et les cours se sont déroulés normalement tout au long de l'année à l'exception de quelques manifestations, en mars 1979, organisées contre le traité de paix israélo-égyptien. Au total, le nombre d'élèves inscrits s'est élevé à 70.774, répartis dans 132 écoles groupant 1.150 classes du primaire élémentaire et 471 classes du primaire supérieur, l'enseignement étant assuré par 2.001 maîtres. Le système des classes alternées a été appliqué dans 78 écoles, affectant 907 classes et 40.336 élèves. En vertu d'arrangements analogues à ceux conclus l'année précédente avec les gouvernements intéressés, le transport jusqu'à Gaza de manuels scolaires en provenance de l'Egypte, destinés aux écoles de l'UNRWA à Gaza, a été effectué par la route avec l'aide du Comité international de la Croix-rouge et de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU). Le nombre total des manuels prescrits par le Ministère égyptien de l'Education est de 102, dont 70 ont été approuvés par l'UNESCO. Sur ce chiffre, les autorités israéliennes ont permis l'importation de 47 manuels, l'ont refusé pour 19 et procèdent encore à l'examen de 4 autres.

49. En consultation avec les Gouvernements égyptien et israélien, l'UNESCO a organisé dans la bande de Gaza, du 25 juin au 6 juillet 1978, pour la dixième année consécutive, des examens pour l'obtention du certificat

égyptien de fin d'études secondaires (Tawjihi), pour la septième année consécutive pour le Tawjihi d'Al-Azhar et, pour la quatrième fois, pour le diplôme d'aptitude pédagogique. La deuxième session du diplôme d'Al-Azhar s'est déroulée du 7 au 12 octobre 1978. Au total, 6.696 candidats se sont présentés à ces examens, sous la surveillance de 920 enseignants locaux des écoles de l'Office et des établissements publics, ainsi que de 30 experts internationaux de l'UNRWA et de l'UNESCO désignés par le Directeur général de l'UNESCO et appartenant, pour la plupart, au Département de l'enseignement de l'Office. Le soutien logistique et les autres services essentiels à l'organisation de ces examens ont été assurés par les autorités d'occupation, par l'intermédiaire de la Direction de l'enseignement et de la culture de Gaza ainsi que par le Bureau de zone de l'UNRWA à Gaza. Par la suite, les autorités égyptiennes ont annoncé que 3.962 élèves avaient réussi aux épreuves du certificat de fin d'études secondaires, 51 à celles du Tawjihi d'Al-Azhar et 275 à celles du diplôme d'aptitude pédagogique. Sur l'ensemble des lauréats de 1977, 983 ont traversé le canal de Suez, en convois organisés par le Comité international de la Croix-rouge, pour s'inscrire dans des universités et d'autres établissements d'enseignement supérieur en Egypte.

2. Formation professionnelle et technique

50. Le programme d'enseignement UNRWA/UNESCO comprend une formation professionnelle et technique dispensée dans sept centres relevant de l'Office où 3.436 places au total sont mises à la disposition des réfugiés de Palestine. Ce chiffre comprend 112 places de plus que l'année précédente, cet accroissement étant dû à la reconstitution des classes au centre de formation de Sibline où, pour la première fois depuis 1974, une nouvelle promotion a été admise en 1978. La capacité d'accueil des centres de formation de l'UNRWA en 1978/79 est exposée en détail pour chaque cours, centre et année d'étude,

au tableau 13 de l'annexe I. En outre, l'Office a subventionné la formation professionnelle de 51 réfugiés dans des établissements privés.

51. Au cours de l'année considérée, tous les centres, à l'exception du centre de formation professionnelle de Damas, ont été plus ou moins affectés par des troubles locaux, ou, comme c'est le cas pour le centre de Siblinc, par les événements du Liban. Les centres de formation d'Amman et de Wadi Sir et le centre de formation professionnelle de Gaza ont été légèrement affectés, n'ayant perdu qu'entre deux et sept jours de cours lors de la signature du traité de paix israélo-égyptien. Au centre de formation de Siblinc, où l'année scolaire 1977/78 a été prolongée jusqu'au 16 août 1978 en vue de rattraper quelque peu les heures de cours perdues, la rentrée pour la nouvelle année scolaire était prévue pour le 18 septembre 1978, mais l'état d'insécurité générale dans le pays n'a pas permis, tant aux élèves qu'aux enseignants, de se déplacer librement, ce qui a fait que les stagiaires de deuxième année n'ont pu commencer leurs cours que le 16 octobre 1978. Principalement à cause de retards affectant la nomination de nouveaux enseignants et l'achèvement des réparations nécessaires dans les dortoirs, retards dus en partie aux troubles du pays, les stagiaires de la première année n'ont pu commencer leur formation avant le 4 décembre 1978. Par ailleurs, d'autres journées de cours ont été perdues entre le 31 janvier et le 12 février 1979 par suite de la grève organisée par les stagiaires pour protester contre ce qu'ils estimaient être des conditions non satisfaisantes au centre. De même, en janvier 1979 (4 jours), février 1979 (4 jours), mars 1979 (10 jours), avril 1979 (14 jours) et juin 1979 (4 jours) des journées de cours ont été perdues à cause des opérations militaires israéliennes au Liban et d'autres événements qui avaient une importance politique aux yeux des Palestiniens (voir paragraphe 41). Sur la rive occidentale, les manifestations organisées pour protester contre les

négociations et la signature du traité de paix israélo-égyptien ont affecté l'activité des centres de formation. C'est ainsi qu'au centre de formation de Kalandia, à la suite des troubles du 12 mars 1979, les stagiaires sont rentrés chez eux pour ne reprendre leurs cours que le 2 avril 1979; durant cette période, tous les établissements d'enseignement de la rive occidentale ont été fermés pendant cinq jours sur ordre des autorités israéliennes d'occupation. Celles-ci ont fermé le centre de formation professionnelle féminin de Ramallah, le 13 mars 1979, à la suite de manifestations organisées par les stagiaires. Malgré les protestations de l'Office et de l'UNESCO (voir paragraphe 27), le centre était encore fermé à la fin de la période considérée dans ce rapport.

52. Comme cela a été déjà signalé l'an dernier, la demande croissante de main-d'oeuvre qualifiée dans le monde arabe ne fait qu'élargir le fossé entre les possibilités d'emploi et le nombre de diplômés sortant des centres de formation professionnelle de l'UNRWA. L'Office a, par conséquent, élaboré plusieurs projets visant à augmenter de façon appréciable la capacité d'accueil des centres de formation professionnelle, mais le manque de fonds en a jusqu'ici empêché l'exécution.

3. Formation pédagogique

53. Le programme d'enseignement UNRWA/UNESCO comprend une formation pédagogique conçue avant tout pour fournir des maîtres pour les besoins du secteur d'enseignement général qui couvre les neuf années du cycle obligatoire (10 ans au Liban) du primaire élémentaire et du primaire supérieur (secondaire inférieur). De nombreux maîtres formés dans les centres de l'UNRWA ont trouvé à se placer dans des écoles publiques des pays d'accueil et d'autres pays, le plus souvent après avoir acquis une expérience pratique dans les écoles de

l'Office. Les sections normales des centres de formation de l'UNRWA acceptent les réfugiés de Palestine qui ont terminé leurs études secondaires et leur dispensent, durant deux ans, une formation qui leur permet d'enseigner dans le primaire élémentaire. Actuellement, le système UNRWA/UNESCO est fondé sur le recrutement de deux catégories de Palestiniens appelés à devenir des maîtres spécialistes dans le primaire supérieur: (a) des diplômés d'université qui, s'ils n'ont pas reçu de formation professionnelle, sont encouragés par les perspectives de promotion à suivre un cours de l'Institut pédagogique UNRWA/UNESCO; (b) des maîtres non diplômés, mais qualifiés pour enseigner dans le primaire élémentaire, qui sont encouragés par les perspectives de promotion à suivre un cours de spécialisation durant l'emploi et, le cas échéant, d'autres cours de formation pédagogique.

54. Durant l'année scolaire 1978/79, l'Office a poursuivi son programme de formation pédagogique avant l'emploi dans ses quatre centres: un à Amman, deux à Ramallah et un à Sibline (voir tableau 13 de l'annexe I). Le nombre total d'étudiants réfugiés inscrits dans les centres de formation pédagogique avant l'emploi s'est élevé à 1.200 (576 jeunes gens et 624 jeunes femmes), soit sensiblement le même nombre que l'année précédente. La formation des stagiaires inscrits dans les centres de formation d'Amman et Sibline et dans le centre de formation féminin de Ramallah a connu les mêmes interruptions que celles signalées au paragraphe 51 concernant les centres de formation professionnelle. Pour sa part, le centre de formation pédagogique pour jeunes gens de Ramallah a perdu cinq journées de cours durant le dernier trimestre de 1978 par suite de troubles, et il n'a pas fonctionné du 12 mars au 1er avril 1979; les cinq journées de cours perdues sont dues au fait que tous les établissements d'enseignement de la rive occidentale avaient été fermés sur ordre des autorités israéliennes d'occupation.

55. Au cours de l'année considérée, un effort concerté a été entrepris en vue d'améliorer la qualité du programme de formation pédagogique avant l'emploi dans tous les centres de l'UNRWA et de renforcer l'intégration des programmes de formation pédagogique avant et pendant l'emploi. Un séminaire, destiné à faire valoir certaines innovations en matière de formation pédagogique, a été organisé avec succès au profit des instructeurs, inspecteurs et moniteurs de la rive occidentale; de même, un cours de formation pédagogique durant l'emploi a été dispensé aux instructeurs du centre de Sibline. En outre, une conférence groupant les directeurs et les instructeurs principaux des centres de formation pédagogique ainsi que les responsables de la formation pédagogique dans les zones d'activité a été organisée et les recommandations qu'elle a formulées en vue d'améliorer la qualité de la formation sont en cours d'application.

56. A la fin de l'année scolaire 1977/1978, 598 stagiaires (293 jeunes gens et 305 jeunes femmes) ont obtenu leur diplôme des centres de formation pédagogique avant l'emploi : 214 ont été engagés dans les écoles de l'UNRWA (142 en Jordanie dont 41 dans des écoles de la rive occidentale, 33 à Gaza et 39 au Liban) et 131 dans les écoles publiques et privées des pays d'accueil ou d'autres pays arabes, portant ainsi à 61 pour cent le pourcentage total des diplômés de 1978 ayant trouvé du travail. En Jordanie, 52 diplômés ont été appelés à faire leur service militaire obligatoire. On sait que 151 diplômés n'ont pas trouvé d'emploi mais on ignore ce que sont devenus 50 autres.

57. L'Institut pédagogique UNRWA/UNESCO, qui bénéficie de l'aide financière du PNUD depuis juillet 1972, a achevé sa quatorzième année d'activité. Grâce à sa méthode de travail multi-média qui englobe des cours par correspondance et un enseignement direct, l'Institut assure la formation en

cours d'emploi de diverses catégories d'enseignants travaillant dans les écoles de l'UNRWA. Au début de l'année scolaire 1978/79, rien ne permettait de savoir avec précision si le PNUD allait continuer ou non son aide après 1978; par conséquent, l'UNRWA a dû limiter les inscriptions pour 1978/79 aux cours de perfectionnement, aux cours destinés à faire face aux modifications apportées aux programmes et aux stages réservés aux cadres du personnel enseignant. Cela a réduit le nombre total d'inscriptions qui est passé de 1300 en 1977/78 à 768 en 1978/79; 64 enseignants se sont inscrits au cours de formation de base, de deux ans, destiné aux instituteurs non qualifiés du primaire élémentaire; 251 ont suivi des cours de spécialisation pour le primaire supérieur; 386 des cours spéciaux pour faire face aux modifications apportées aux programmes et 67 ont suivi des stages réservés aux cadres du personnel enseignant. Une commission d'enquête PNUD/UNESCO a achevé en décembre 1978 l'étude qu'elle avait entreprise sur l'Institut. Se fondant sur le rapport favorable établi par cette commission, le PNUD a décidé de maintenir provisoirement son aide à l'Institut jusqu'à la fin de 1979, ce qui a permis à celui-ci de poursuivre les cours déjà mis en train et d'accroître le nombre d'inscriptions pour une gamme plus variée de stages en cours d'emploi en 1979/80.

58. Sur un total global de 4.496 enseignants qui ont jusqu'ici suivi les cours de formation de base durant l'emploi organisés par l'Institut pour les maîtres du primaire élémentaire, 3.587 ont terminé avec succès leur formation et ont été reconnus par l'Office comme instituteurs qualifiés du primaire élémentaire et promus en conséquence. Parallèlement, 2.321 enseignants du primaire supérieur, sur un total global de 3.117 participants, ont terminé avec succès les cours de spécialisation pour le primaire supérieur et ont été aussi promus en conséquence.

59. En coordination avec l'Institut pédagogique, le Groupe des services de vulgarisation de l'UNESCO a continué à dispenser ses services techniques aux projets de formation pédagogique pendant l'emploi des pays arabes intéressés. Au cours de la période considérée, les principaux pays qui ont bénéficié de cette assistance sont: la République démocratique du Yémen, la Jordanie, le Liban, la Jamahiriya arabe libyenne, le Soudan, la République arabe syrienne, les Emirats arabes unis et le Yémen. L'activité principale des services de vulgarisation a été l'organisation d'un atelier de travail de quatre semaines consacré aux matériels d'enseignement destinés à la formation pédagogique; 14 représentants de huit pays arabes ont participé à cet atelier qui s'est tenu à Amman du 18 novembre au 14 décembre 1978. L'activité des services de vulgarisation a été étendue à la Jamahiriya arabe libyenne et aux Emirats arabes unis, l'accent étant mis principalement sur la formation des moniteurs pédagogiques et des inspecteurs de l'enseignement.

60. Au cours de leur cinquième année d'activité, les deux centres de recherche pédagogique, qui sont partie intégrante des programmes d'enseignement UNRWA/UNESCO en Jordanie et dans la bande de Gaza, ont poursuivi, en coopération avec l'Institut pédagogique UNRWA/UNESCO, leurs tâches relatives à la formation en cours d'emploi d'enseignants. En outre, ils ont réalisé des projets de développement visant à accroître l'efficacité des méthodes d'enseignement et d'étude dans les écoles et à enrichir les programmes scolaires; ils ont mis au point des moyens audio-visuels et autres matériels d'enseignement ainsi que des systèmes d'évaluation destinés à être utilisés dans les écoles de façon générale ou à titre expérimental, et ils ont fourni des services de documentation et de bibliothèque pour les besoins du corps enseignant dans les divers domaines.

61. Pour compléter les cours de formation durant l'emploi assurés par l'Institut et les centres de recherche pédagogique, les services du Département de l'enseignement ont organisé des activités de formation telles que cours d'été, séminaires, ateliers et conférences destinés à donner une orientation et des conseils spécifiques d'ordre technique aux instituteurs, moniteurs et inspecteurs. En 1978/79, 22 cours et réunions de ce genre ont été organisés et 1.572 membres du corps enseignant de toutes les zones d'activité, y ont participé. En outre, 18 cadres supérieurs palestiniens de l'enseignement ont reçu des bourses d'études à l'étranger, valables pendant l'année considérée dont 17 ont été accordées par l'UNESCO et une par l'UNRWA.

4. Bourses d'études supérieures

62. Pendant l'année scolaire 1978/79, l'UNRWA a accordé 351 bourses d'études supérieures à des réfugiés de Palestine désireux de poursuivre leurs études dans des universités arabes; sur ce chiffre, 287 étaient des renouvellements et 64 de nouvelles bourses (voir tableau 14 de l'annexe I). Toutefois, aucune nouvelle bourse n'a été accordée au Liban, où les épreuves de Baccalauréat, qui constituent le critère de sélection des candidats aux bourses, n'ont pas pu avoir lieu à cause de la situation dans le pays. Les bourses de l'UNRWA, qui sont en partie financées par des contributions spéciales, sont attribuées pour un an, mais sont renouvelables d'année en année pendant toute la durée du cycle d'études, à condition que les bénéficiaires soient reçus à leurs examens universitaires de fin d'année et promus à une classe supérieure. Au cours de la période considérée, un réfugié arabe de Palestine a également bénéficié d'une bourse universitaire offerte dans le cadre du programme de bourses Roumanie/UNESCO.

63. Dans sa résolution 33/112 C du 18 décembre 1978, l'Assemblée générale des Nations Unies a, entre autres, fait appel à tous les Etats membres pour qu'ils accordent des allocations, des bourses d'études et des subventions spéciales aux réfugiés de Palestine et prié l'Office de les centraliser, d'en assurer la garde et de les octroyer. Le rapport du Secrétaire général décrira en détail les résultats de cet appel.

B. Services de Santé

64. L'Office a dispensé aux réfugiés de Palestine y ayant droit des services de médecine préventive et curative dans ses 99 centres de santé et, par le biais d'accords spéciaux, dans 13 centres relevant des pouvoirs publics et 2 appartenant à des institutions bénévoles. L'Office a également subventionné d'autres services médicaux dans des centres de santé relevant des pouvoirs publics, des universités ou de particuliers. Le degré d'utilisation de ces centres est fonction de l'accessibilité des centres de santé de l'Office aux bénéficiaires éventuels et de la disponibilité de services analogues, gratuits ou peu onéreux.

1. Soins médicaux

65. Les services de médecine curative - avec ou sans hospitalisation - ont été maintenus presque au même niveau que les années précédentes, sauf que leur prestation a été perturbée de temps à autre dans le sud du Liban par des opérations militaires. Les statistiques concernant les soins assurés directement par l'Office aux malades non hospitalisés figurent au tableau 5 de l'annexe I.

66. En vue d'assurer le traitement et les soins post-hospitaliers de certaines affections chroniques et dégénératives, l'Office a renforcé ses unités spécialisées où les malades sont reçus sur rendez-vous et où leur état de santé peut être suivi médicalement de façon adéquate. Au total, il existe à présent 76 unités dont les services se répartissent comme suit: 26 pour la malnutrition, 20 pour le diabète, 12 pour la tuberculose, 7 pour la rhumatologie, 4 pour l'ophtalmologie, 4 pour l'oto-rhino-laryngologie, 2 pour les maladies cardio-vasculaires et 1 pour la dermatologie.

67. Les services de laboratoire ont été améliorés. Outre les trois

laboratoires centraux qu'il gère à Gaza, Amman et Jérusalem, l'Office a créé un nouveau laboratoire clinique en Jordanie orientale, portant ainsi à 23 le nombre des laboratoires où peuvent être effectués sur place les tests simples. Plusieurs de ces laboratoires ont été également dotés des moyens nécessaires à la réalisation des tests bio-chimiques courants, ce qui a permis de réduire le nombre des spécimens devant être envoyés aux laboratoires centraux. Au Liban et dans la République arabe syrienne, des laboratoires privés subventionnés fournissent les services effectués normalement par les laboratoires centraux de l'Office dans ses autres zones d'activité.

68. L'Office gère un petit hôpital à Qalqiliya (rive occidentale) et, dans les camps, neuf maternités, pour la plupart dans la bande de Gaza. Il administre aussi, en coopération avec le Département de la santé publique à Gaza, un hôpital anti-tuberculeux à Boureij. L'UNRWA a en outre continué à assurer les soins hospitaliers grâce à des subventions accordées à des hôpitaux privés. Comme cela est indiqué en détail au tableau 6 de l'annexe I, le nombre moyen de lits d'hôpital mis à la disposition des réfugiés malades s'est élevé au cours de l'année à 1.511 . L'augmentation rapide des frais médicaux a entraîné l'accroissement de la presque totalité des subventions versées par l'Office. Outre les hôpitaux subventionnés, un nombre indéterminé de réfugiés malades se sont adressés directement aux hôpitaux publics, où ils ont été admis contre paiement d'une redevance symbolique, notamment en République arabe syrienne et en Jordanie orientale.

69. A Gaza, l'Office a maintenu son plan de remboursement des frais médicaux aux réfugiés malades hospitalisés dans des institutions publiques de Gaza ou d'Israël. Le nombre de demandes de remboursement a décliné progressivement du fait que de nombreux réfugiés se sont affiliés au système .

d'assurance médicale établi par le Gouvernement.

70. Au Liban, la grave pénurie de lits d'hôpital persiste, étant donné qu'un grand nombre d'hôpitaux sont devenus inaccessibles aux réfugiés de Palestine. A Beyrouth, toutefois, la plupart des cas graves sont dirigés vers le centre médical de l'Université américaine de Beyrouth; en outre, un grand nombre de réfugiés nécessitant un traitement urgent ou une intervention chirurgicale s'adressent aux établissements gérés par le Croissant-rouge palestinien.

71. L'Office pourvoit, dans une certaine mesure, à la rééducation médicale des enfants handicapés dans des institutions spécialisées et leur fournit des appareils de prothèse. Les contributions d'institutions bénévoles servent généralement à couvrir le coût de ces appareils.

2. Lutte contre les maladies transmissibles

72. La prévention et la lutte contre les maladies transmissibles sont un des principaux objectifs du Département de la santé de l'UNRWA. Un programme extensif d'immunisation fait partie intégrante des services de santé maternelle et infantile assurés par l'Office. Les jeunes enfants qui fréquentent les centres de protection infantile sont ainsi prémunis contre la tuberculose, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la poliomyélite, les fièvres entériques, la rougeole et la variole. Des doses de vaccin de rappel sont administrées aux enfants lors de leur admission à l'école.

73. Les autres mesures dans le domaine de la santé publique concernant l'assainissement du milieu, l'amélioration de l'hygiène personnelle grâce aux activités d'éducation sanitaire, notamment dans les écoles et centres de santé et, le cas échéant, le recours à la chimiothérapie et à la

chimioprophylaxie. Une surveillance continue de la fréquence des maladies transmissibles parmi la population réfugiée est exercée depuis le début du mandat de l'Office. Une étroite collaboration est maintenue avec les autorités sanitaires publiques pour prévenir les maladies et lutter contre elles.

74. Cette année, aucun cas de choléra n'a été signalé dans la zone d'activité de l'Office où seulement deux cas de malaria, considérés comme importés, se sont déclarés. On a également observé une baisse substantielle du nombre des cas de fièvres entériques, de coqueluche, d'oreillons, de rougeole, de trachome et de conjonctivite, tandis que les cas de poliomyélite (35) et d'hépatite virale (753) se sont accrus après avoir enregistré une baisse l'an dernier. Peu de changement est intervenu dans la fréquence d'autres maladies transmissibles.

75. L'Office continue d'appliquer un programme complet de lutte anti-tuberculeuse qui comprend le dépistage des cas, les traitements à domicile ou à l'hôpital et la surveillance des malades et des personnes avec lesquelles ces derniers entrent en contact. La fréquence de la tuberculose pulmonaire a été pendant plusieurs années de l'ordre d'un cas pour dix mille réfugiés ayant droit aux services de santé. Un certain nombre de cas de tuberculose non-pulmonaire sont signalés tous les ans, notamment en Jordanie orientale, où ils sont soignés en conséquence .

3. Santé maternelle et infantile

76. Les services de santé maternelle et infantile sont assurés dans les centres de santé de l'UNRWA et complétés par les services de spécialistes et l'hospitalisation des malades. Les services fournis par un certain nombre d'institutions gouvernementales ou bénévoles viennent s'ajouter à ceux dispensés par l'Office, notamment à Amman, Damas et Jérusalem.

A Gaza, la Fédération suédoise de secours à l'enfance a maintenu son aide au programme de santé maternelle et infantile et au programme de planification de la famille. Pour renforcer ce programme, des activités de planning familial ont été intégrées aux services de santé maternelle et infantile dans tous les centres de santé de la bande de Gaza, à l'exception de celui de la ville de Gaza. On trouvera au tableau 7 de l'annexe I les statistiques concernant les services de santé maternelle et infantile.

77. Par ailleurs, 31.437 femmes ont bénéficié de consultations prénatales, y compris un contrôle de santé régulier, et de distribution de rations supplémentaires, de lait et de comprimés à base de fer et de folate. On a procédé à 31.216 accouchements, la plupart faits à domicile par des "dayahs" (sages-femmes traditionnelles) supervisées par l'UNRWA, mais aussi dans des maternités de l'Office, l'accouchement à l'hôpital étant réservé principalement aux femmes qui risquent d'avoir des complications durant l'accouchement.

78. En moyenne, 97 300 enfants de moins de trois ans ont été inscrits dans les centres de santé pour y bénéficier de soins. Le contrôle de santé dans les centres de protection maternelle et infantile comprend une surveillance continue de la croissance et de la nutrition des enfants. Des vaccinations primaires et de rappel ont été administrées pour lutter contre les huit maladies importantes énumérées au paragraphe 72 ci-dessus. La nutrition des enfants a été améliorée grâce aux activités éducatives organisées dans les centres de protection maternelle et infantile de l'UNRWA et grâce à la distribution de lait et de repas chauds dans les centres d'alimentation de l'Office. A cause du succès obtenu par le programme de distribution de lait en poudre aux enfants de moins de deux ans, celui-ci a été étendu en 1979 aux enfants âgés de trois ans (voir par.91). Environ 1.750 enfants

souffrant d'affections diarrhéiques, accompagnées ou non de malnutrition, ont été traités dans les 21 centres de réhydratation/nutrition de l'Office. Le nombre des centres s'occupant du traitement de la malnutrition a atteint 26 : treize sur la rive occidentale, six en République arabe syrienne, cinq en Jordanie orientale et deux à Gaza.

79. Les centres de santé et les équipes médicales scolaires (trois en Jordanie orientale et une dans chacune des quatre autres zones d'activité) ont dispensé des services de médecine scolaire aux enfants des établissements d'enseignement primaire élémentaire et primaire supérieur de l'Office (voir tableau 7C de l'annexe I). Tous les nouveaux élèves subissent, lors de la rentrée scolaire, un examen médical et reçoivent les soins nécessaires, le cas échéant, les autres n'étant examinés qu'en cas de besoin. Des vaccinations de rappel ont été administrées contre la diphtérie, le tétanos, la variole, la tuberculose et la typhoïde (dans certaines zones d'activité). Une aide alimentaire a été fournie sous forme de distribution quotidienne de repas chauds dans les centres d'alimentation d'appoint de l'Office. Dans toutes les écoles de l'UNRWA, l'éducation sanitaire a été dispensée et on a veillé à la surveillance constante de la salubrité des locaux.

80. Les programmes habituels de santé entrepris par l'Office comprennent le dépistage et le traitement des troubles de la vue et de l'ouïe; les soins dentaires, tant préventifs que curatifs; le traitement généralisé de certaines affections fongueuses et parasitaires de la peau, et un programme visant à la prophylaxie et au traitement du goître simple dans les écoles de la région de Damas.

81. Dans chacune des zones d'activité, une équipe d'éducateurs sanitaires a veillé à la promotion du programme d'éducation sanitaire, avec la participation du personnel des services de santé, de l'enseignement et de

l'assistance sociale. Dans les centres de santé, les écoles, les centres d'assistance sociale et les camps, leurs activités ont bénéficié du concours des comités sanitaires constitués dans les camps et les écoles et ont englobé des campagnes de prévention contre les maladies et de propreté dans les camps. En commémoration de l'Année Internationale de l'Enfant, le calendrier sanitaire de l'UNHWA pour 1979 a pris pour thème "les droits de l'enfant" et il est utilisé dans les écoles et autres installations de l'Office. Un cours relatif aux soins de la mère et de l'enfant a été incorporé dans le programme des centres de couture destiné aux jeunes femmes dans toutes les zones d'activité. La Journée mondiale de la santé, qui avait pour thème "Un enfant sain, un avenir assuré", a été célébrée dans toutes ces zones.

4. Services infirmiers

82. Les services infirmiers ont continué à faire partie intégrante des services de santé curatifs et préventifs. Le personnel auxiliaire infirmier a été largement mis à contribution pour dispenser les soins de santé primaires dans les centres de santé de l'Office. Pour chaque infirmière diplômée, il existe actuellement environ trois infirmières auxiliaires. De nombreux cours de perfectionnement et de stages de formation durant l'emploi contribuent à améliorer la qualité des services dispensés par le personnel infirmier. Un certain nombre d'infirmières diplômées ont suivi des cours de formation supérieure, financés par diverses organisations bénévoles, dans le domaine de l'obstétrique et de l'ophtalmologie. En outre, les dayahs (sages-femmes traditionnelles) ont aidé à la plupart des accouchements faits à domicile et visité les accouchées. (Pour le programme de layettes, voir par. 128 ci-dessous.)

5. Assainissement du milieu

83. Dans les camps, l'Office fournit des services d'assainissement du milieu, qui comprennent généralement l'approvisionnement en eau potable, l'enlèvement des ordures, l'évacuation des eaux de pluie, l'installation de latrines et la lutte contre les insectes et les rongeurs vecteurs de maladies. Plus de 670.000 personnes vivant dans les camps, ont bénéficié de ces services. Malgré ses difficultés financières, l'Office continue d'améliorer progressivement les conditions sanitaires dans les camps de réfugiés.

84. Une aide financière et technique a été fournie par l'Office aux programmes entrepris par les réfugiés eux-mêmes, tels que le pavage des chemins et la construction de caniveaux et d'égouts dans les divers camps. Au cours de l'année couverte par ce rapport, 10 camps au Liban, quatre dans la République arabe syrienne, deux en Jordanie orientale, 14 sur la rive occidentale et six dans la bande de Gaza ont bénéficié de tels projets, qui ont été exécutés grâce à une importante participation de la population de ces camps.

85. Le programme de remplacement des latrines publiques par des latrines privées est en voie d'achèvement. On s'attend à ce que les 3,5 pour cent des habitants des camps, qui ne bénéficient pas encore de latrines privées, en soient bientôt dotés. Avec l'installation de deux branchements d'égouts au camp de Khan Danoun et d'un branchement au camp d'urgence de Dera'a, environ 85 pour cent des réfugiés vivant en République arabe syrienne sont desservis à présent par des systèmes d'égouts. La construction d'une voie d'égout principale, grâce à la participation des réfugiés et la coopération de la

des eaux de pluie au camp de Chatila, au Liban. En Jordanie orientale, les projets de construction d'égouts dans le nouveau camp d'Amman et celui de Jabal el-Husseïn, financés par le Gouvernement, progressent de manière satisfaisante. De même, le projet municipal de construction d'un système d'égouts au camp de Choufat, sur la rive occidentale, est en bonne voie de réalisation.

86. Le programme d'adduction d'eau aux abris des réfugiés, entrepris entrepris par ces derniers, est en voie de progression : 14 camps sur la rive occidentale, trois camps en République arabe syrienne et trois autres à Gaza, ainsi qu'un camp au Liban, en ont bénéficié. Actuellement, 48 pour cent des habitants des camps ont l'eau courante chez eux. Exécuté par les réfugiés, avec seulement une modeste aide financière de l'Office, un de ces projets a permis d'assurer l'approvisionnement en eau de tous les abris de réfugiés du camp de Mieh Mieh au Liban; cela a nécessité le forage d'un puits, l'installation d'une station de pompage, la construction d'un château d'eau et la rénovation du réseau de distribution d'eau. Les projets visant à augmenter l'approvisionnement en eau, financés par le gouvernement, progressent de manière satisfaisante dans les camps de Khan Echié et de Jaramana, en République arabe syrienne, ainsi que dans le nouveau camp d'Amman et celui de Jabal el-Husseïn, en Jordanie orientale. Un projet d'approvisionnement en eau, entrepris par la communauté locale et visant à desservir quatre camps dans la bande de Gaza, a été entrepris par les autorités d'occupation.

87. Pour effectuer plus efficacement l'enlèvement des ordures, un groupe tracteur-remorque et un camion, tous deux loués, ont été fournis respectivement aux camps de Neirab et de Homs; des contrats ont été également

passés avec la municipalité de Déra'a pour l'enlèvement des ordures du camp de Déra'a, ces camps se trouvant tous dans la République arabe syrienne.

6. Nutrition, y compris l'alimentation d'appoint

88. La surveillance constante, la protection et l'amélioration de l'état nutritionnel des réfugiés sont l'un des principaux aspects des services de santé que l'Office fournit aux catégories de réfugiés les plus vulnérables, à savoir les nourrissons, les enfants d'âge pré-scolaire et scolaire, les femmes enceintes, les mères allaitantes, les tuberculeux non-hospitalisés et divers autres. Le poids des enfants, fréquentant les centres de santé infantile, est surveillé de près et des enquêtes sur leur état nutritionnel sont menées parmi des groupes sélectionnés d'enfants. Les données recueillies au cours de l'année indiquent que l'état nutritionnel de la plupart des enfants réfugiés est satisfaisant et qu'il est comparable à celui des enfants des pays d'accueil, bien qu'un important pourcentage de jeunes réfugiés souffrent de diverses formes de malnutrition, faibles ou modérées, comme c'est également le cas des enfants des pays d'accueil. Une proportion relativement élevée de nourrissons et d'enfants présentant un niveau d'hémoglobine modéré à faible, laisse supposer l'existence d'une anémie largement répandue, causée par une déficience en fer.

89. Le programme d'alimentation d'appoint de l'Office consiste en la fourniture de repas chauds à midi, de lait et de rations supplémentaires aux groupes vulnérables. Comme durant les années précédentes, ce programme a été presque entièrement financé grâce à une contribution de la Communauté économique européenne.

90. Dans les 95 centres d'alimentation d'appoint gérés par l'Office et quatre centres gérés par des institutions bénévoles, des repas chauds

diététiquement équilibrés sont servis à midi, six jours par semaine, aux enfants réfugiés de moins de six ans et, depuis avril 1979, aux enfants de moins de huit ans; ils sont également servis, sur ordonnance médicale, à des enfants plus âgés et à des adultes. Un menu spécial, riche en protéines et en calories, est servi tous les jours aux nourrissons et aux enfants souffrant de diarrhée ou de malnutrition. Des capsules de vitamines A et D sont distribuées en même temps que les repas chauds.

91. La distribution de lait en poudre, entier ou écrémé, aux nourrissons sevrés de moins de six mois et à tous les enfants de six à vingt-quatre mois fréquentant les centres de santé infantile a été étendue, à partir de janvier 1979, aux enfants âgés de moins de trois ans dans tous les centres de l'Office.

92. A la lumière des résultats de l'enquête menée sur la nutrition en 1978, qui a révélé que l'état nutritif général des réfugiés déplacés en 1967 ne différait nullement de façon significative de celui des réfugiés non déplacés, la distribution d'un supplément protéiné (350 grammes de viande en conserve) aux réfugiés déplacés a été arrêtée pour être remplacée par une distribution généralisée de deux boîtes de viande en conserve par mois à toutes les femmes réfugiées enceintes ou allaitantes (déplacées ou non) dans toutes les zones d'activité. De même, il pourra être mis fin, à partir de janvier 1979, au reste du programme d'urgence, à savoir la distribution de repas chauds aux enfants déplacés de 6 à 15 ans de la Jordanie orientale et de la République arabe syrienne. Des repas chauds continueront à être servis aux enfants réfugiés déplacés qui ont besoin d'un supplément nutritif.

93. En Jordanie orientale, l'Office, comme durant les années précédentes, a continué à fournir, pour le compte et aux frais du gouvernement, du lait

et des repas chauds aux personnes déplacées (autres que les réfugiés im-
matriculés auprès de l'UNRWA) vivant dans les camps d'urgence.

7. Enseignement et formation dans le domaine médical et paramédical

94. Pendant l'année scolaire 1978/79, 177 étudiants réfugiés ont
bénéficié de bourses universitaires médicales accordées par l'UNRWA (voir
tableau 14 de l'annexe I), 153 stagiaires réfugiés ont suivi des cours de
laborantin, d'inspecteur de la santé publique et de préparateur en pharmacie
dans les centres de formation de l'Office. Parmi eux, 36 étudiants d'uni-
versité et 76 stagiaires ont terminé avec succès leurs études ou devaient
obtenir leur diplôme.

95. L'Office a continué à subventionner une école de soins infirmiers
et il a mis fin à l'accord passé avec une autre école sans que cela affecte
le nombre d'admissions d'étudiants réfugiés. Une assistance financière a
été fournie à un certain nombre d'étudiants grâce aux contributions reçues
à cette fin. Parmi les élèves infirmiers ayant bénéficié de bourses d'études
en vue d'acquérir une formation infirmière de base, 17 ont obtenu leur
diplôme au cours de la période couverte par le présent rapport et 70 pour-
suivent leur formation.

96. Une formation intensive en cours d'emploi de médecins, d'infirmiers,
de sages-femmes, de dayahs et de personnel des services d'assainissement
et d'alimentation d'appoint, a été entreprise. Dans le cadre d'un programme
de formation et d'octroi de bourses exécuté sous le patronage de l'OMS à
l'intention du personnel sanitaire originaire des territoires occupés, deux
médecins ont obtenu du Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale
des bourses d'études en matière de santé publique pour l'année scolaire 1978/79
et deux boursiers de l'OMS ont terminé en août 1978 une formation analogue. Un
médecin, bénéficiant d'un congé d'études spécial, a terminé sa spécialisation en
médecine interne en août 1978. Quatre infirmières en chef de Jordanie
orientale et de Gaza ont terminé avec succès leurs cours de

perfectionnement en obstétrique à Amman et deux autres suivent à présent une formation semblable. Un certain nombre d'infirmières diplômées ont suivi un stage de formation en cours d'emploi de six semaines à l'hôpital ophtalmologique St. John de Jérusalem.

C. Services de secours

97. Les services de secours de l'Office comprennent la distribution de rations alimentaires de base; la fourniture d'abris ou d'aide pour leur construction ou leur réparation, soit aux réfugiés qui en ont le plus besoin, soit dans des circonstances particulières, notamment lors du déplacement de réfugiés, de la destruction massive d'abris ou de dégâts considérables; l'octroi d'une aide aux personnes particulièrement démunies et une assistance sociale. Ces services sont assurés aux réfugiés de Palestine immatriculés auprès de l'Office et à certaines autres catégories de réfugiés ou de personnes déplacées y ayant droit.

98. Au Liban, les programmes de secours mis en oeuvre par l'Office ont continué à être perturbés par les combats auxquels ont été mêlées, selon le cas, l'armée libanaise, la Force de frappe arabe, les milices irrégulières libanaises et palestiniennes, ainsi que les forces militaires israéliennes. A la suite d'affrontements entre milices locales, le port de Beyrouth a été fermé, ce qui a contraint l'Office à diriger vers les ports syriens la presque totalité des fournitures destinées au Liban, à la République arabe syrienne et à la Jordanie. Il a donc fallu redéployer le personnel et prendre de nouvelles mesures de transport, mesures qui ont été compliquées par le fait que, souvent, les voies de communication les plus directes à partir et en direction du Liban n'étaient pas praticables pour des raisons de sécurité. Tout cela a entraîné des retards et un surcroît de dépenses; aussi, l'Office entend-il revenir aux dispositions plus efficaces auxquelles il avait recours auparavant, dès que la situation le permettra.

99. Les opérations fréquentes lancées par l'armée, la marine et l'aviation israéliennes ainsi que les survols par l'aviation israélienne du territoire libanais ont sérieusement perturbé les activités de l'Office dans le sud du

Liban. Les réfugiés qui y vivent et qui avaient fui vers le nord en mars 1978, à la suite de l'opération militaire israélienne effectuée dans le sud du Liban à cette date, avaient pour la plupart regagné leurs foyers, à l'intérieur ou en dehors des camps, à la fin du mois de juin 1978 pour reprendre leur exode en janvier 1979; à la fin d'avril 1979, on estimait à environ 50.000 le nombre de réfugiés qui avaient quitté le sud du Liban pour se réfugier principalement dans la ville de Safda et ses alentours.

100. Ces réfugiés déplacés ont été ainsi privés de leurs moyens d'existence et, même lorsqu'ils auront finalement regagné leurs foyers, surtout si c'est dans le sud du Liban qui est une région essentiellement agricole, il est peu probable qu'ils trouvent avant quelque temps du travail pour subvenir à leurs besoins. L'Office a consacré des contributions spéciales à l'achat de farine et il a puisé dans ses stocks de lait écrémé des quantités suffisantes pour distribuer, en juin 1979, à 50.000 réfugiés déplacés, des secours d'urgence sous la forme de 10 kg de farine et 500 grammes de lait écrémé. L'Office a lancé un appel pour obtenir les fonds nécessaires pour distribuer à 40.000 réfugiés déplacés, 10 kg de farine, 600 g de sucre, 500 g de riz et 375 g d'huile, par personne et par mois, et cela pendant une période initiale de six mois; ces denrées leur seront distribuées soit sur les lieux de leur refuge provisoire, soit à leur lieu de résidence normal, une fois qu'ils y seront retournés. Lorsque la situation permettra à ces réfugiés de regagner leurs foyers, l'UNRWA compte lancer un nouvel appel en vue d'obtenir les fonds nécessaires à la réparation de ses installations ainsi que des abris des réfugiés et, éventuellement, à l'octroi aux réfugiés de nouveaux secours sous la forme de denrées alimentaires.

1. Immatriculation et conditions d'immatriculation

101. Au 30 juin 1979, le nombre des réfugiés immatriculés auprès de l'Office s'élevait à 1 803 564 contre 1 757 269 au 30 juin 1978, soit un accroissement de 2,6 pour cent. Les listes d'immatriculation de l'Office sont traitées par un ordinateur qui révisé et met à jour constamment les listes des ayants droit. Toutefois, à l'exception de ses propres fonctionnaires et des membres de leur famille qui sont à leur charge (dont le nombre total est estimé à 80 000 réfugiés), l'Office n'est pas en mesure d'établir - sans l'accord et la coopération des autorités dans sa zone d'activité - les critères applicables pour déterminer quels réfugiés peuvent bénéficier des services de l'Office, ni de mener à fond les vérifications nécessaires pour déterminer la situation de l'emploi ou le niveau des revenus des réfugiés. A Gaza et sur la rive occidentale, les opérations de rectification partielle des listes en vue d'établir les cas de modification du revenu, de décès ou d'absence de la zone ont été couronnées de succès et le travail de mise à jour des listes de rationnaires se poursuit constamment. Les tableaux 1 à 4 de l'annexe I donnent des statistiques, telles qu'elles apparaissent sur les registres de l'Office, sur le nombre des réfugiés immatriculés, les catégories de services auxquelles ils ont droit et les changements intervenus dans la composition et les droits des familles réfugiées.

2. Rations

102. A cause des difficultés financières et autres rencontrées par l'Office dans la rectification des listes de rationnaires, le nombre de ces derniers est limité par un plafond, depuis 1953 en Jordanie et depuis 1963 dans les autres

zones, tout nouveau bénéficiaire ne pouvant être inscrit qu'après la radiation d'un autre bénéficiaire. C'est pourquoi, par suite de l'accroissement naturel des réfugiés, le pourcentage des réfugiés immatriculés recevant des rations décroît, tandis que le nombre d'enfants réfugiés âgés d'un an et plus (dont certains sont à présent devenus adultes), ayant droit aux rations mais n'en recevant pas régulièrement à cause du plafond fixé, continue d'augmenter. En juin 1979, le nombre total de ces enfants était de 560 511, répartis comme suit : 307 880 en Jordanie orientale, dont 37 838 ayant droit aux rations fournies par le gouvernement (voir par. 103 ci-dessous); 89 623 sur la rive occidentale; 49 497 au Liban; 72 350 en République arabe syrienne et 41 161 dans la bande de Gaza, dont 1 455 appartiennent à des familles de Gaza qui reçoivent des rations dans la zone de la rive occidentale. Le nombre de rations distribuées par l'Office en décembre 1978 s'élevait à 829 071, y compris les distributions faites à titre d'urgence, contre 822 117 en décembre 1977. Les radiations pour cause d'immatriculation erronée ou double, de décès, d'absence, d'emploi ou d'obtention d'un diplôme dans un centre de formation de l'UNRWA ont été largement compensées par l'inscription sur les listes d'enfants qui auparavant ne recevaient pas de rations en raison des plafonds fixés. En juin 1979, 46 p. 100 seulement des réfugiés immatriculés recevaient des rations et les listes des réfugiés remplissant les conditions requises pour avoir droit aux rations sont mises à jour chaque mois par ordinateur. Il convient de garder présent à l'esprit le fait que toute ration retirée à un réfugié qui la reçoit à l'heure actuelle est attribuée à un enfant réfugié nécessaire qui y a droit mais en était privé en raison du plafond fixé.

103. En Jordanie, comme le lui avait demandé le gouvernement en 1967 et pour le compte de celui-ci, l'Office a continué à distribuer des rations aux personnes déplacées qui ne sont pas immatriculées auprès de lui comme réfugiés de Palestine. En juin 1979, 193 784 de ces personnes

recevaient des rations, contre 194.066 en juin 1978. En outre, 37 706 enfants de familles réfugiées déplacées de la rive occidentale en Jordanie orientale, dont la majorité vivent en dehors des camps d'urgence, ont également reçu des rations fournies par le gouvernement. Dans ce domaine, l'Office coopère avec le Gouvernement jordanien, conformément à la résolution 2252 (ES-V) de l'Assemblée générale, en date du 4 juillet 1967, et de résolutions ultérieures dans lesquelles l'Assemblée générale prie l'UNRWA de fournir, dans toute la mesure du possible, une assistance humanitaire aux personnes autres que les réfugiés déplacés en 1967. Le coût des rations et 50 pour cent des frais de distribution et de transport sont à la charge du Gouvernement jordanien. Les personnes déplacées vivant dans les camps d'urgence, créés après la guerre de 1967, bénéficient en outre de services médicaux et d'assainissement et d'autres services assurés par l'UNRWA dans les camps. Beaucoup de leurs enfants fréquentent aussi des écoles de l'Office et bénéficient des programmes d'alimentation d'appoint et de distribution de lait, le coût des denrées utilisées étant remboursé par le Gouvernement jordanien.

104. Pour les raisons mentionnées au paragraphe 109 du rapport de l'an dernier, il a été nécessaire, dès le début de 1978, de réduire la quantité de farine entrant dans la composition de la ration de base en la ramenant de 10 kg à l'équivalent de 6,7 kg par mois pour le restant de l'année 1978. A la fin de 1978, et à nouveau pour des raisons financières, il sembla évident qu'à l'avenir la ration de base ne devra pas dépasser les quantités de denrées que l'Office reçoit à titre de contributions en nature; toutes les ressources financières de l'Office devront être consacrées à des dépenses beaucoup plus importantes et ne pourront plus servir à l'achat de denrées supplémentaires. Ainsi, la quantité de farine entrant dans la composition de la ration de base.

a dû être réduite à 5 kg par mois. Les niveaux des autres denrées composant la ration de base ont dû être ajustés en 1979 à cause des retards affectant la livraison des contributions en nature. La politique adoptée par l'Office consiste à distribuer les denrées de base disponibles (entre les cinq zones d'activité) de manière à assurer, autant que possible, que chaque réfugié ayant droit aux rations de base reçoive, au cours de l'année, la même quantité de chaque denrée. Toutefois, certaines catégories de cas nécessaires continuent à recevoir des rations supplémentaires, comme cela est indiqué au paragraphe 105. En 1978, les quantités distribuées à chaque bénéficiaire d'une ration de base dans la zone d'activité étaient les suivantes :

	(en kilogrammes)			
<u>Zone d'activité</u>	<u>Farine</u>	<u>Huile</u>	<u>Sucre</u>	<u>Riz</u>
Gaza	76,300	1,875	7,200	8,350
Rive occidentale	76,500	1,875	7,200	7,750
Jordanie orientale	84,400	3,505	7,200	3,750
République arabe syrienne	76,700	1,250	7,200	9,400
Liban	83,500	1,875	7,200	6,000

105. Le programme visant à rétablir la quantité de farine entrant dans la ration de base à 10 kg par mois pour certaines catégories de nécessiteux, programme dont l'application avait commencé en Jordanie orientale en juin 1978, a été étendu à la bande de Gaza et à la rive occidentale en août 1978. Au 30 juin 1979, 18 996 personnes dans les trois zones d'activité bénéficiaient de ce programme. En République arabe syrienne et au Liban, l'Office ne pourra appliquer un programme analogue en faveur des catégories de nécessiteux que s'il obtient l'entière coopération du Gouvernement syrien et de

l'Organisation de libération de la Palestine, respectivement.

3. Camps et abris 2/

106. Le nombre des réfugiés immatriculés vivant dans les 51 camps établis avant 1967 est passé de 510.131 à 519 724. Dans les dix camps d'urgence (six en Jordanie orientale et quatre en République arabe syrienne) créés pour accueillir les réfugiés et autres personnes déplacées à la suite du conflit de 1967, le nombre total a augmenté également par rapport au chiffre de l'an dernier, passant de 150.473 à 153 699. Le nombre des réfugiés vivant dans les camps représentait 35,4 pour cent de l'ensemble des réfugiés immatriculés, variant entre 56 pour cent dans la bande de Gaza et 51,4 pour cent au Liban, contre seulement 25,5 pour cent sur la rive occidentale à cause de la présence en Jordanie orientale, aujourd'hui encore, de nombreux anciens réfugiés de la rive occidentale qui avaient quitté cette région en 1967 et qui ont été empêchés d'y retourner par les autorités israéliennes. Le

2/ On est prié de se référer aux paragraphes 55 à 57 du Rapport annuel pour la période allant du 1er juillet 1970 au 30 juin 1971, Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément No 13 (A/8413), qui décrivent l'origine et la nature des camps de réfugiés de Palestine, ainsi que les rapports de l'Office avec ces camps et sa responsabilité limitée à leur égard. Le paragraphe 57 notamment précisait que "ces camps furent construits sur des terrains appartenant à un gouvernement ou à des particuliers, mis à la disposition de l'Office (à une ou deux exceptions près) par les autorités qui demeurent responsables de l'application de la loi, du maintien de l'ordre et d'autres fonctions analogues dont tout gouvernement doit normalement s'acquitter envers la population vivant sur son territoire". Il faut également distinguer trois catégories de bâtiments dans un camp: ceux qui ont été construits ou loués par l'Office, comme les écoles, les dispensaires, les dépôts qui lui appartiennent et qu'il utilise comme tels; les abris construits par l'Office, habités par les réfugiés, auxquels ils appartiennent, qui les entretiennent et souvent les agrandissent et les aménagent; et, enfin, les abris et autres bâtiments construits, occupés ou utilisés à d'autres fins par les réfugiés (ou par d'autres), que l'Office a parfois tout ou plus aidé à bâtir. Il faut également noter que certains camps abritent de nombreuses personnes qui ne sont pas des réfugiés immatriculés et qui ne sont même pas enregistrées comme habitant les camps (voir le tableau 4 de l'annexe I).

tableau 4 de l'annexe I contient des données plus détaillées sur la répartition des réfugiés.

107. En Jordanie, l'Office a entrepris des réparations mineures sur les chemins à l'intérieur des camps. Dans les cinq camps d'urgence à abris préfabriqués, les travaux de réparation extérieure ont, par manque de fonds, dû être limités aux abris occupés par les réfugiés et les personnes déplacées trop pauvres pour pouvoir entreprendre à leurs frais la réparation de leurs propres abris. Ainsi, 80 abris occupés par des familles réfugiées et 49 abris occupés par des familles déplacées ont été réparés, les frais de réparation de ces derniers étant à la charge du Gouvernement jordanien. Vingt-deux projets entrepris par les réfugiés eux-mêmes ont été achevés et ont coûté en tout 171 494 dollars, la contribution de l'Office s'élevant à 32 855 dollars, le reste étant fourni par la communauté réfugiée, le Gouvernement jordanien et des institutions bénévoles.

108. En République arabe syrienne, dans les camps de Homs et de Hama, de nouveaux abris ont été construits par les réfugiés eux-mêmes 3/. A proximité du camp de Khan Dannoun, les réfugiés ont construit à leurs propres frais 45 abris en vue de remédier au surpeuplement du camp; sur les 120 abris prévus, 100 ont été construits. A Khan Echié, 200 familles ont construit à leurs propres frais de nouveaux abris.

109. L'Office a achevé la construction de sept salles de classe à Yarmouk et Jaber, de deux salles de classe au camp de Sbeiné et de huit salles de classe au camp de Jaramana. Au camp de Khan Dannoun, huit salles de classe, un bureau administratif, une salle à usage multiple, un laboratoire de science et un centre d'alimentation sont en voie de construction; ainsi que

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 13 (A/33/13), par. 112.

24 salles de classe, six bureaux administratifs, 4 salles à usage multiple et deux laboratoires au camp de Nairab. On prévoit également la construction de sept salles de classe et d'un laboratoire à Damas; d'un dispensaire au camp de Khan Dannoun et de réservoirs aux camps de Jaramana et de Sbeiné.

110. L'Office a assuré la construction de 600 mètres carrés de voies d'accès au camp de Sbeiné et prévoit la construction de 2.500 mètres carrés de chemins au camp de Khan Echié. Le Gouvernement a assuré la construction de 1.500 mètres carrés de voies d'accès et le revêtement de 3.500 mètres carrés de routes existant dans le camp de Nairab. L'Office a contribué avec le Gouvernement au financement d'un système d'adduction d'eau dans une région où les réfugiés s'installent dans des habitations fournies par le Gouvernement.

111. Au Liban, le plan d'ensemble visant à améliorer les installations, l'assainissement du milieu, les abris et les routes dans les camps n'a que peu progressé durant l'année écoulée à cause de l'instabilité qui a continué à sévir dans le pays.

112. A la suite des affrontements qui ont opposé la Force de frappe arabe à des milices locales durant l'été 1978, les réfugiés vivant dans le camp de Dbayeh, dans la banlieue est de Beyrouth, ont commencé à faire mouvement vers le secteur ouest de la capitale. Les abris ainsi désertés ont été occupés pour la plupart par des Libanais qui avaient été eux-mêmes déplacés de leur lieu de résidence normal. Tandis que certaines installations de l'Office dans ce camp avaient déjà été endommagées en 1976, d'autres - telles que l'école - furent occupées par la milice locale dans le courant de 1978, ce qui a réduit les activités de l'Office aux travaux d'assainissement indispensables; les services de santé et d'enseignement ont été dispensés ailleurs, mais seul un petit nombre d'écoliers de ce camp peuvent se rendre dans d'autres écoles de l'Office. De même, la distribution

des rations a lieu, autant que faire se peut, dans un centre situé dans le secteur ouest de Beyrouth. Les réfugiés continuent de quitter le camp de Dbayeh et le nombre des réfugiés qui y sont immatriculés est tombé au tiers de ce qu'il était auparavant.

113. La réparation des installations de l'Office et le remplacement des fournitures et du matériel endommagés ou détruits au cours de l'opération militaire israélienne de mars 1978 ont été achevés. La réparation des installations de l'Office et le remplacement des fournitures et du matériel détruits du fait de la persistance des troubles civils et des opérations militaires israéliennes sont entrepris chaque fois que la situation le permet.

114. Au camp de Rachidiyé, les abris endommagés ou détruits au cours de l'opération militaire israélienne de mars 1978 ont été réparés ou reconstruits par les réfugiés eux-mêmes, l'Office fournissant les matériaux de construction. L'étude entreprise en vue d'évaluer l'étendue des dégâts causés aux abris au cours des attaques israéliennes de 1979 sur les camps a révélé qu'environ 300 abris avaient été détruits. Dès que les travaux de réparation pourront être entrepris, les frais en seront substantiels.

115. Les tirs d'artillerie continus ont empêché tout progrès dans la reconstruction du camp de Nabatiyé, détruit au cours de l'opération militaire israélienne de 1974.

116. Le Gouvernement libanais a mis à la disposition de l'Office un terrain d'environ 190.000 mètres carrés, à proximité du village de Bayssarié, à quelque 12 km au sud de Saïda, en vue de la construction d'un nouveau camp où seraient logés les réfugiés des camps de Dikwané et de Jisr el-Pacha, détruits durant le conflit libanais de 1975/76. On s'attend à ce que quelque 8.500 réfugiés, résidant provisoirement à Damour, viennent s'y installer.

Les plans définitifs qui avaient été retardés à cause des problèmes posés par la nature rocailleuse des lieux et leur forte pente et par l'impossibilité dans laquelle s'est trouvée l'équipe chargée des travaux de relèvement du terrain de mener à bien sa tâche à cause de l'état d'insécurité, ont été à présent achevés et on espère pouvoir mettre bientôt en adjudication une partie des travaux. Les dépenses nécessaires à la construction de ce nouveau camp sont estimées à 11 millions de dollars, dont 1.669.783 dollars ont été jusqu'à présent accordés.

117. Sur la Rive occidentale, il existe 19 camps de réfugiés, dont deux, situés dans la région de Jéricho, ne sont que partiellement occupés. En outre, il existe dans cette même région un camp totalement inhabité, dont les anciens occupants se trouvent en Jordanie orientale et sont incapables ou (principalement pour éviter que des familles soient séparées) peu désireux de regagner le territoire sous occupation israélienne.

118. L'Office a construit dans le camp d'Askar une salle de classe et 1836 mètres de canalisations pour l'évacuation des eaux usées et a reconstruit les abris occupés par onze familles particulièrement nécessiteuses. Treize projets réalisés par les réfugiés eux-mêmes, allant de la construction d'un centre d'activités féminines au pavage d'un terrain de jeu scolaire, ont été achevés.

119. Dans la bande de Gaza, les autorités israéliennes d'occupation ont continué d'exiger la démolition des abris par les réfugiés comme condition à l'allocation de nouveaux logements. Tous les abris laissés vacants par les réfugiés s'installant dans de nouvelles habitations ont été démolis par leurs anciens occupants, aucun de ces abris n'ayant servi à loger une autre famille réfugiée. Six cent soixante-seize abris (348 construits par l'Office,

35 avec son aide et 293 appartenant à des particuliers) ont été démolis sur ordre des autorités dans les camps de Rafah, Khan Younès, Maghazi, Deir el-Balah, Jabalia et de la Plage. Il n'y a pas eu de démolition punitive au cours de l'année.

120. Depuis 1972, date de la première enquête sur le logement entreprise conjointement par l'Office et les autorités d'occupation, l'Office a inscrit sur ses registres les cas de plus de 2 000 familles dont les abris avaient été démolis en 1971 par les autorités israéliennes d'occupation et qui vivent à présent dans des logements allant de la cabane de bidonville à l'appartement dans un ensemble immobilier construit par les autorités. Sur ce total de plus de 2 000 familles, 266 figurent sur la liste des nécessiteux et 440 sont considérées comme improprement logées. Toutes les familles considérées en 1972 comme nécessiteuses ont, soit reçu un logement gratuit ou contre paiement d'une somme symbolique, soit refusé cette offre. En ce qui concerne les 440 familles portées en 1972 sur la liste des improprement logées, l'Office a entrepris en 1979 une enquête, à laquelle les autorités israéliennes d'occupation ont refusé de participer. Cette enquête a révélé que la situation de 94 familles s'était aggravée et que celle de 146 autres ne s'était pas améliorée; les autres familles étaient convenablement logées ou avaient quitté la région.

121. En 1971, quelque 400 familles de réfugiés immatriculés à Gaza avaient été déplacées à El Arish, dans le Sinaï (voir document A/8383). Environ 130 de ces familles sont retournées à Gaza peu après, et celles qui sont demeurées à El Arish se sont vu accorder des logements par les autorités d'occupation. On estime que 120 autres familles ont, depuis, regagné Gaza. A la suite du retour à El Arish des propriétaires égyptiens de ces logements, conformément

au traité de paix entre l'Egypte et Israël, quelque 150 familles de réfugiés ont dû évacuer les locaux qui leur avaient été fournis par les autorités israéliennes d'occupation et regagner la bande de Gaza.

122. Durant la période considérée, 231 familles, pour la plupart habitant le camp de Khan Younès, se sont installées dans des logements situés à proximité du projet immobilier d'El Amal, ce qui porte à 704 le nombre total des familles qui ont emménagé dans les projets immobiliers d'El Amal et de Choukeiry.

123. La construction de logements se poursuit dans le cadre du projet de Cheikh Radwan, près de la ville de Gaza, et 31 familles, pour la plupart du camp de la Plage, y ont emménagé. En outre, 46 familles, pour la plupart habitant le camp de la Plage, ont acheté des parcelles de terrain dans le cadre de ce même projet et ont construit leur propre habitation. Cela porte à 741 le nombre total de familles qui ont emménagé dans des logements faisant partie du projet immobilier de Cheikh Radwan et à 155 celui des familles qui y ont acquis des parcelles.

124. Treize familles du camp de Rafah se sont installées dans les logements construits dans le cadre du projet immobilier Sinaï, près de Rafah. Neuf familles, également du camp de Rafah, ont acheté des parcelles de terrain et construit leur propre logement dans le cadre du projet immobilier "Brazilian", à proximité de Rafah. Un nouveau projet immobilier est en voie de réalisation à Tel Sultan, près de Rafah, et 175 familles du camp de Rafah ont acheté des parcelles dans le cadre de ce projet; 15 habitations sont en

cours de construction. Au total, neuf cent soixante et une familles ont déjà emménagé dans les habitations prévues dans le cadre des projets immobiliers entrepris dans la région de Rafah.

125. Dans le cadre du projet immobilier de Beit Lahia, près de Jabalia, les réfugiés ont acheté 77 parcelles de terrain et seize familles ont emménagé dans onze logements qu'elles y ont construits. A l'exception d'un petit nombre de cas qui remontent à la période initiale, les réfugiés qui ont acquis des logements dans le cadre des projets réalisés par les autorités d'occupation ou qui ont acheté des parcelles de terrain et construit leur propre habitation, vivent à présent dans des logements nettement supérieurs aux abris qu'ils occupaient précédemment.

126. La construction de quatre salles de classe au village de Beit Hanoun et de deux salles de classe au camp de la Plage, par les réfugiés eux-mêmes, a été achevée. La construction de chemins et de caniveaux s'est poursuivie dans tous les camps, l'Office fournissant les matériaux et les réfugiés leur travail. La construction de 16 133 mètres carrés de chemins et de caniveaux a été achevée cette année, entraînant des frais globaux s'élevant à 46 786 dollars, dont 25 813 dollars ont été fournis par l'Office. Neuf projets entrepris par les réfugiés eux-mêmes sont en voie de réalisation.

127. La construction par les autorités municipales de Khan Younès d'une route principale traversant le camp de Khan Younès se poursuit. Les autorités ont remplacé les installations de l'Office se trouvant sur le tracé de cette route.

4. Assistance sociale

128. Les institutions bénévoles ont de nouveau fait don à l'UNRWA de

vêtements usagés. L'Office en a reçu 96 tonnes, comprenant 2 174 layettes et quelque 1 330 couvertures, aux fins de distribution aux réfugiés particulièrement nécessiteux de Jordanie orientale, de la Rive occidentale, de la bande de Gaza et du Liban. L'American Friends Service Committee (Etats-Unis d'Amérique), le Catholic Relief Services (Etats-Unis d'Amérique), le Church World Service (Etats-Unis d'Amérique), la Lutheran World Federation (Suède), le Lutheran World Relief Inc. (Etats-Unis d'Amérique), le Mennonite Central Committee (Etats-Unis d'Amérique) et l'organisation Help the Aged (Royaume-Uni) ont apporté leur contribution à ce programme.

129. Au total, 36 078 familles, soit 157 181 personnes, étaient immatriculées auprès de l'Office comme étant particulièrement nécessiteuses. De petits dons en espèces ont été accordés à 102 173 personnes et une aide sous d'autres formes a été fournie à 117 254 personnes. Les agents de protection sociale ont contribué par leurs conseils à résoudre nombre de problèmes individuels et familiaux. Des appareils de prothèse ont été fournis à 1 542 personnes; 500 personnes âgées indigentes et 1 396 orphelins ont été placés dans des institutions, le plus souvent gratuitement.

130. Les activités intéressant les enfants d'âge préscolaire visent à répondre aux besoins particuliers des enfants de trois à six ans, compte tenu de la nécessité de développer leur potentiel grâce à des séances de jeux placées sous la surveillance d'enseignants qualifiés. Sur les 52 centres qui s'occupent de près de 5 350 enfants, l'"American Friends Service Committee" en finance et en gère, pour le compte de l'Office, 13 à Gaza tandis que la Mission de Terre Sainte en finance six sur la rive occidentale. Les autres sont financés soit par des groupements locaux, soit par d'autres institutions bénévoles.

131. Le programme d'activités pour les jeunes a été mis en oeuvre en

coopération avec l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes gens (YUCA) et 10 913 jeunes réfugiés de 34 camps y ont participé. Vingt six cents garçons de moins de seize ans, ont participé à la réalisation de projets d'auto-assistance ainsi qu'à des programmes récréatifs. Les membres des centres de jeunes ont réalisé eux-mêmes 23 projets comprenant la construction de nouveaux locaux et l'amélioration de terrains de sport. Ces jeunes, ainsi que la communauté des réfugiés dans son ensemble, y ont contribué par des dons en espèces, par leur travail ou par l'apport de matériaux. Parmi les services rendus par les jeunes à la communauté figurent des programmes spéciaux au profit des orphelins, des cours d'alphabétisation, des leçons particulières pour les élèves, une contribution aux campagnes de propreté et des visites aux malades et aux vieillards vivant dans les camps.

132. Des stages de camps d'été, de scoutisme et de sport, ainsi que des séminaires d'éducation sanitaire et de moniteurs de jeunes, ont été suivis par 1 109 jeunes réfugiés de la bande de Gaza, de la Rive occidentale et de Jordanie orientale. En outre, 544 jeunes ont reçu une formation de moniteur. En 1970, 475 garçons et filles réfugiés ont participé aux camps d'été organisés en Jordanie orientale, sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza; 20 assistants sociaux se sont portés volontaires pour travailler dans ces camps d'été.

133. Les programmes organisés les après-midi dans les centres d'activités féminines sont financés par des dons spéciaux. Quatorze centres sont gérés par l'Office et deux par des institutions bénévoles. Ces activités visent à donner aux jeunes filles et jeunes femmes réfugiées vivant dans les camps la possibilité d'apprendre des métiers susceptibles de les aider à améliorer leur niveau de vie. Au cours de la période considérée, les réfu-

giées ont appris diverses activités manuelles, comme la broderie, le crochet, le tricot, la verroterie, la vannerie et la peinture sur poterie et sur verre. Des cours d'éducation sanitaire et de secourisme, ainsi que des rudiments d'économie ménagère leur sont également dispensés; en outre, les femmes les plus instruites apprennent gratuitement aux illettrées du groupe à lire et à écrire.

134. L'Office organise également des activités de formation extrascolaire destinées à assurer une formation de base, dans diverses spécialités, à des jeunes réfugiés qui, autrement, ne recevraient ni enseignement général, ni formation professionnelle. Durant la période considérée, 845 des 891 femmes et jeunes filles réfugiées qui ont suivi des cours de couture dans les 33 centres gérés par l'Office ont terminé avec succès un cours de formation de 11 mois. Sur la Rive occidentale, l'UNRWA dirige trois centres de menuiserie où 48 jeunes réfugiés ont suivi une formation d'un an. La majorité des jeunes qui sortent de ces centres trouvent du travail sur place. Cent quatre-vingt-neuf réfugiés infirmes ont reçu une formation spéciale pour leur permettre de s'intégrer dans la vie de leur communauté; 60 d'entre eux ont été à l'Institut pour aveugles de Gaza, géré par l'Office au profit des réfugiés et financé par la Mission pontificale pour la Palestine; les autres ont été placés dans des instituts spécialisés analogues, répartis dans la zone d'activité.

D. Généralités

1. Assistance d'institutions bénévoles et d'autres organisations non gouvernementales.

135. Le Commissaire général prie les organisations bénévoles, les entreprises commerciales, les organisations professionnelles et les particuliers, de trouver ici l'expression renouvelée de sa gratitude pour leur aide généreuse, sans laquelle de nombreux projets n'auraient pu être réalisés faute de moyens. Les projets financés par ces contributions sont indiqués dans les sections correspondantes du présent rapport et toutes les contributions directement versées à l'Office sont récapitulées au tableau 17 de l'annexe I. Les principaux donateurs ont été l'American Near East Refugee Aid, Inc. (ANERA); l'Arabian-American Oil Company (ARAMCO); le Canadian Save the Children Fund (CANSAVE); le Council of Organizations for Relief, Rehabilitation and Development (CORSO) Inc., Nouvelle Zélande; le Swiss and German Aid, CARITAS; cinq organisations commerciales japonaises (la Fédération des organisations économiques, la Chambre de Commerce, la Fédération des Associations patronales, le Comité pour le Développement économique et le Club de l'Industrie); le Conseil norvégien pour les réfugiés; la Fédération "Sauvez les enfants" (Rädda Barnen) de Suède; la Mission pontificale pour la Palestine; Oxfam du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et Redd Barna de Norvège.

136. Le Commissaire général tient également à rendre hommage au dévouement dont les institutions bénévoles établies dans la zone d'activité de l'Office ont fait preuve à l'égard des réfugiés (voir le tableau 19 de l'annexe I).

2. Rapports avec d'autres organismes des Nations Unies

137. L'UNRWA a maintenu les accords passés avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), relatifs à ses programmes d'enseignement et de santé, leur apportant ainsi une caution de compétence professionnelle. Le nombre de fonctionnaires - spécialistes associés y compris - détachés directement ou indirectement auprès de l'UNRWA par l'UNESCO, à titre gratuit, qui était de 15 au début de la période considérée est passé à 16 à la fin de cette période. De même, l'OMS a fourni à l'UNRWA, dans les mêmes conditions, 5 fonctionnaires, pendant toute la durée de la période en question.

138. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'UNESCO et l'UNRWA ont continué à gérer l'Institut pédagogique UNRWA/UNESCO (voir paragraphes 57 à 59) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) a continué à apporter son soutien aux services de vulgarisation grâce auxquels l'expérience de l'Institut est mise à la disposition des ministères de l'Education des pays du Proche-Orient. Le bureau régional de l'UNESCO pour l'enseignement dans les pays arabes, le bureau régional du FISE et l'UNRWA coordonnent l'activité des services de vulgarisation. Une commission d'enquête PNUD/UNESCO a entrepris en décembre 1978 une étude sur l'activité de l'Institut et a recommandé au PNUD de continuer à soutenir l'Institut dans son travail de promotion du programme d'enseignement UNRWA/UNESCO, l'Institut étant la source principale de l'aide technique apportée par les services de vulgarisation aux états arabes de la région.

139. Le FISE et l'UNRWA ont maintenu leur collaboration dans certains services d'approvisionnement ainsi que dans la fourniture de produits pharmaceutiques à des prix avantageux et leur transport dans les zones d'activité.

140. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a apporté à l'Office son aide, en lui procurant du matériel et des services administratifs d'appui, au moment où l'UNRWA avait établi son siège central à Vienne dans des locaux provisoires. Une certaine assistance a été poursuivie tout au long de l'année, parfois sur la base d'un partage des frais, mais avec l'idée déjà d'éviter le gaspillage d'efforts, la responsabilité des tâches en question devant incomber finalement aux services qui seront communs à tous les organismes des Nations Unies installés à Vienne.

141. En République arabe syrienne, l'Office a continué à mettre une importante partie de la capacité de ses ateliers à la disposition de l'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), pour l'entretien de leurs véhicules, contre remboursement des frais.

E. Services communs et administration générale

1. Questions administratives

142. En raison de la détérioration de l'état de sécurité au Liban, en général, et à Beyrouth, en particulier, le Siège central de l'Office a dû être de nouveau transféré à Amman et Vienne au cours de la dernière semaine de juillet et des deux premières semaines d'août 1978, comme cela était déjà envisagé dans le rapport de l'an dernier. La majorité du personnel du Siège appartenant aux cadres opérationnels des services d'enseignement, de santé et de secours dont les activités touchent directement les réfugiés, ont été transférés à Amman, tandis que le reste des fonctionnaires relevant de ces services, y compris leurs chefs, ainsi que le personnel des services d'administration et d'information, des services juridiques, financiers et du personnel - qui font tous partie des cadres non opérationnels de l'Office - ont été transférés à Vienne où le Gouvernement autrichien a mis gratuitement à leur disposition les bureaux nécessaires.

143. Le transfert à Amman des fonctionnaires, des membres de leur famille à leur charge, de leur mobilier et de leurs effets personnels, ainsi que le transport des dossiers et du matériel de bureau ont été effectués sans grandes difficultés. En ce qui concerne le transfert à Vienne, les combats qui se sont déroulés autour et dans la zone du port de Beyrouth ont entraîné la fermeture du port avant que l'on puisse expédier quoi que ce soit. Finalement, les opérations de transport ont été effectués par camion et par avion. Le transport à Vienne de la majorité des fonctionnaires et des personnes à leur charge a été effectué dans deux avions affrétés à cet effet. Le problème le plus sérieux auquel il a fallu faire face a été celui posé par l'emballage et le déménagement du mobilier et des effets personnels des fonctionnaires vivant dans les zones de combat ou dans des.

quartiers où il était impossible de parvenir sans passer par les zones de combat. Dans certains cas, cela n'a pu être accompli que deux mois après l'arrivée des fonctionnaires à leur nouveau lieu de travail. Mais tous les effets des fonctionnaires qui n'avaient pas été pillés ou confisqués par ceux qui avaient occupés de force leurs demeures ont pu être finalement transportés avec le minimum de pertes et de dégâts.

144. Les activités du Siège central, qui avaient été sérieusement perturbées dès le début de 1978, sont redevenues normales à partir du mois de septembre 1978 à Vienne et de la mi-septembre à Amman. Après les perturbations qui ont affecté l'activité du Siège depuis son premier transfert hors de Beyrouth, au début de 1976, l'efficacité opérationnelle du Siège a été rétablie et portée à un haut niveau, aidée en cela par les excellentes communications qui existent avec les cinq zones d'activité de l'Office et par la disponibilité à Vienne de services d'ordinateur.

2. Questions relatives au personnel

145. Le transfert du Siège hors du Liban en juillet et août 1978 (un tiers environ des fonctionnaires à Amman et le reste à Vienne) a été achevé sans aucun licenciement de personnel; toutefois, un petit nombre de fonctionnaires ont préféré qu'il soit mis fin à leur service plutôt que d'être transférés aux nouveaux lieux de travail du Siège.

146. Durant l'année considérée par ce rapport, l'Administration a continué à tenir des réunions périodiques avec les représentants des associations du personnel local et entamé avec eux de longues discussions qui ont porté sur le système de rémunération de l'Office, lequel est basé sur un mémorandum d'accord signé le 3 juin 1977. Ce système prévoit l'ajustement des rémunérations en fonction: a) d'une comparaison avec les traitements et salaires payés par les employeurs du secteur public, b) des

modifications trimestrielles des indices du coût de la vie pertinents et c) de la disponibilité des fonds. Faute de moyens financiers, les ajustements qui devaient être apportés à l'indemnité de cherté de vie le 1er juillet et le 1er octobre 1978 ont dû être limités à 50 pour cent du montant correspondant à l'évolution des indices pertinents. De même, les ajustements qui devaient être apportés à l'indemnité de cherté de vie le 1er janvier et le 1er avril 1979 n'ont pas pu être effectués, l'Office n'ayant pas été en mesure d'en assurer le financement. Les fonctionnaires ont été informés qu'il est peu probable que la situation financière de l'Office lui permette de procéder à l'ajustement des indemnités de cherté de vie au cours de la seconde moitié de 1979, sauf dans la mesure où de tels ajustements seront nécessaires pour maintenir les salaires minima de l'Office à un niveau comparable à celui des traitements versés par les gouvernements.

147. L'incapacité de l'Office, pour des raisons financières, d'effectuer les ajustements des indemnités de vie chère dus, éventualité envisagée pour- tant dans le mémorandum d'accord, a poussé les fonctionnaires à prétendre que l'Office ne respectait pas les engagements contractés dans le mémorandum d'accord. Cela a entraîné des arrêts de travail, brefs et intermittents, de la part d'une grande partie du personnel local aux mois de novembre et décembre 1978; à la suite de ces arrêts de travail l'Office a procédé aux retenues de salaires correspondantes. Des considérations politiques ont été exploitées par les associations du personnel et autres milieux pour donner au mouvement de grève une plus vaste audience. En février 1979, la menace d'un arrêt de travail généralisé a pu être écartée, les représentants des associations du personnel local ayant répondu favorablement à l'appel du Secrétaire général des Nations Unies, les invitant à accepter l'offre faite par l'Office d'entamer des négociations sur tous les problèmes en suspens.

Ces discussions s'ouvrirent à Vienne le 8 février 1979 et prirent fin le 15 mars 1979 afin de donner à l'Office le temps nécessaire à la préparation détaillée d'un nouveau projet de mémorandum d'accord. A la demande des associations du personnel, un représentant du Secrétaire général de l'ONU assista à un certain nombre de réunions de travail.

148. Immédiatement après l'arrêt des négociations le 15 mars 1979, les représentants des associations du personnel ont demandé au Commissaire général d'accepter le recours à un arbitrage sur les différends qui opposent le personnel à l'Administration. Le Commissaire général a refusé cette proposition comme étant peu appropriée mais il a consenti, au cas où le personnel l'estimerait utile, à demander au Secrétaire général de désigner une tierce personne indépendante, acceptable aux deux parties en présence, pour examiner la non application par l'Office du mémorandum d'accord de 1977, comme l'affirment les associations du personnel local. Le personnel n'a pas jusqu'ici répondu à cette offre.

149. Les négociations avec les représentants de l'association du personnel reprirent à Amman le 17 juin 1979. L'Administration a présenté un nouveau projet de mémorandum d'accord, contenant un certain nombre d'améliorations dans les conditions de service. Le trait le plus marquant de ce nouveau projet est qu'il prévoit une étude complète des conditions générales de service offertes par des employeurs comparables des secteurs public et privé dans chacune des cinq zones d'activité de l'Office. A présent, lorsque l'Office ne dispose pas des fonds nécessaires pour maintenir ses programmes à leur niveau habituel et pour procéder aux ajustements des indemnités de vie chère correspondants à l'évolution des indices pertinents, les fonctionnaires ne bénéficient pas d'une majoration des salaires. Au cas où l'Office, en accord avec les représentants de l'association du personnel, adopte un système dans lequel les traitements et autres conditions de service sont fixés

en termes de comparabilité, il accordera alors aux fonctionnaires les améliorations des conditions de service auxquelles ils auront droit en vertu de ce nouveau système; dans chaque programme d'activité de l'Office, les salaires feront partie intégrante des dépenses prévues pour le programme en question. Si l'Office manque de fonds, les programmes seront réduits de même que le personnel qui les gère. Ainsi, il y aura, d'une part, des licenciements mais, d'autre part, les fonctionnaires qui seront maintenus à leurs postes toucheront un salaire équitable conformément aux critères de rémunération locaux.

150. Cette année, le manque de fonds a failli contraindre l'Office à abandonner le cycle d'enseignement primaire supérieur (secondaire inférieur) dans les écoles au début de l'année scolaire 1979/80. A la fin de la période considérée dans ce rapport, la situation financière de l'Office est telle, qu'à moins d'une importante amélioration de ses recettes, l'Office se trouvera dans l'obligation d'envoyer des préavis de licenciement à environ 3.350 fonctionnaires et de fermer ses écoles primaires supérieures à la fin d'octobre 1979.

151. Le nombre des postes internationaux au sein de l'UNRWA, qui était de 117 au début de la période considérée dans ce rapport, est passé à 113 à la fin de cette période; mais l'effectif du personnel local s'est accru de 98 postes, dus presque entièrement à l'accroissement du nombre d'enseignants nécessaires pour faire face à l'augmentation des effectifs scolaires, portant ainsi à 16.532 le nombre total des postes locaux.

F. Questions juridiques

1. Fonctionnaires de l'Office

152. Au cours de l'année considérée, sept fonctionnaires de l'Office ont été arrêtés et détenus dans la bande de Gaza (pendant des périodes plus ou moins longues, ne dépassant en aucun cas trois mois), mais ils ont été par la suite relâchés sans avoir été inculpés ou traduits en justice.

153. Sur la rive occidentale, au cours de l'année considérée, sept fonctionnaires de l'Office ont été arrêtés et détenus. Cinq d'entre eux ont été relâchés sans avoir été jugés après avoir été détenus pendant des périodes plus ou moins longues, ne dépassant pas trois mois. Un fonctionnaire a été détenu pendant plus de trois mois et un autre pendant plus d'un mois. L'Office n'a pas été notifié des raisons de leur détention excepté que c'était pour des raisons de sécurité et qu'ils allaient être traduits en justice.

154. En Jordanie orientale, un fonctionnaire a été détenu pour des raisons de sécurité moins d'un mois et a été relâché sans avoir été traduit en justice.

155. En République arabe syrienne, au cours de l'année considérée, trois fonctionnaires ont été arrêtés et détenus. Ils ont été relâchés sans avoir été inculpés ou traduits en justice. Deux d'entre eux ont été détenus pendant des périodes ne dépassant pas deux mois et le troisième pendant environ neuf mois. Le fonctionnaire disparu depuis avril 1978 (mentionné au paragraphe 150 du rapport de l'an dernier) avait été détenu et a été relâché en juin 1979 sans avoir été inculpé.

156. L'Office se doit d'exprimer à nouveau sa profonde inquiétude devant la détention prolongée de ses fonctionnaires sans jugement préalable,

et les difficultés qu'il éprouve à obtenir en temps voulu des explications adéquates sur les raisons de chaque cas d'arrestation et de détention.

L'Office continue d'insister auprès des autorités intéressées pour qu'elles fournissent les motifs de chaque cas d'arrestation et de détention, afin de déterminer si les fonctions officielles de ses fonctionnaires y sont pour quelque chose, compte tenu des droits et des obligations du personnel découlant de la Charte des Nations Unies, de la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies et des règlements internes régissant le personnel de l'Office.

157. L'Office continue d'éprouver des difficultés en ce qui concerne les déplacements de ses fonctionnaires à destination et à l'intérieur de la République arabe syrienne. Au cours de l'année considérée, l'Office n'a pas réussi à obtenir la levée de l'interdiction d'entrée en Syrie frappant deux de ses hauts fonctionnaires, mentionnés au paragraphe 152 du rapport de l'an dernier. L'Office continue de suivre ces cas auprès du Gouvernement et le Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies en a également saisi le représentant permanent de la République arabe syrienne.

158. Les autorités israéliennes d'occupation maintiennent leur refus de faciliter les déplacements en mission de certains fonctionnaires de l'Office se rendant sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza (voir par. 154 du rapport de l'an dernier). L'Office continue de soulever cette question auprès des autorités.

159. Sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, les autorités israéliennes d'occupation continuent de procéder à l'interrogatoire de fonctionnaires de l'Office. Celui-ci a soulevé auprès de ces autorités, chaque fois qu'il l'a estimé nécessaire, la question des circonstances et de la portée de ces interrogatoires.

2. Locaux de l'Office

160. Lors des divers incidents qui se sont produits le 27 mars 1979, les forces de sécurité jordaniennes ont matraqué des stagiaires des centres de formation professionnelle de l'Office de Wadi Seer et d'Amman. Ces incidents se sont produits à la suite des marches de protestation pacifiques organisées par les stagiaires des deux centres devant leurs établissements respectifs. Les fonctionnaires de l'Office qui se trouvaient là uniquement dans le but de persuader les stagiaires de retourner ont été également matraqués. Dans le cas du centre de formation professionnelle d'Amman, les forces de sécurité sont entrées dans les locaux et ont continué à matraquer les stagiaires, dont des jeunes filles, même dans les classes où les cours se déroulaient normalement. Des excuses ont été adressées par la suite verbalement aux fonctionnaires de l'Office.

161. L'Office a éprouvé en 1979 des difficultés en ce qui concerne la bonne marche de son programme d'enseignement sur la rive occidentale. L'école de garçons de l'UNRWA à Kalandia a été fermée pendant près de deux mois sur l'insistance des autorités militaires israéliennes. L'Office a été informé qu'avant la fermeture de l'école, des perquisitions avaient été opérées dans des habitations du camp de Kalandia - y compris certaines où vivaient des élèves de l'école - et que des explosifs auraient été trouvés dans quelques unes de ces habitations. Aucun explosif n'a été trouvé dans les locaux scolaires. L'Office a protesté contre la fermeture de l'école qui, selon lui, constitue un exemple de châtement collectif à l'encontre des 800 élèves de l'école, sans qu'aucune responsabilité individuelle n'ait été établie. Le centre de formation professionnelle féminin de Ramallah a été également fermé le 13 mars 1979 sur ordre des autorités militaires israéliennes et il est demeuré jusqu'à présent fermé. Bien que certaines stagiaires du centre aient participé à

des actes tels que le barrage des routes, l'Office estime que le châtimeut collectif de l'ensemble des élèves n'est aucunement justifié. L'Office considère avec la plus grande inquiétude cette ingérence dans son programme d'enseignement et fait de son mieux pour assurer la réouverture du centre de formation.

3. Exemption de taxes

162. L'Office éprouve des difficultés à être exempté de certains droits de timbre imposés par la République arabe syrienne ainsi que de certaines taxes sur les véhicules immatriculés dans d'autres pays qui entrent ou traversent le territoire de la République arabe syrienne. Ces taxes affectent particulièrement les véhicules de l'Office en provenance du Liban qui doivent régulièrement entrer ou traverser le territoire syrien. L'Office continue de soulever ces deux questions auprès des autorités syriennes.

4. Créances sur les gouvernements et autres questions juridiques

163. L'Office se propose très bientôt de faire et de présenter aux gouvernements concernés des réclamations au sujet des pertes et dégâts qu'il a subis récemment. Il se propose également de suivre activement les réclamations qu'il a déjà présentées.

164. En ce qui concerne le différend surgi à propos du transport par mer d'une cargaison de farine de Trieste à Lattaquié (voir par. 158 du rapport de l'an dernier), l'Office et le transporteur ont échangé des déclarations par écrit. Les deux parties se sont également réunies pour essayer de cerner leur désaccord et d'étudier la possibilité d'un règlement à l'amiable, et poursuivront les négociations à la lumière de nouveaux éclaircissements qui seront jugés nécessaires.

165. Une importante révision des méthodes contractuelles de l'Office est actuellement en cours.

166. Les accords appropriés ont été passés avec le Gouvernement autrichien en ce qui concerne les privilèges, immunités et autres facilités requis par l'Office et son personnel à Vienne.

G. Opérations financières

167. Les comptes de l'Office et le rapport afférent du Comité des commissaires aux comptes sont publiés séparément^{4/}. On ne trouvera par conséquent ici qu'un résumé des opérations financières effectives de l'UNRWA en 1978 et des opérations financières inscrites au budget de 1979.

168. On trouvera ci-dessous un tableau récapitulatif des opérations financières effectives de l'Office en 1978 :

En milliers de dollars des Etats-Unis

Recettes en 1978 :

Contributions gouvernementales	122 338
Contributions d'organismes des Nations Unies	5 366
Contributions non gouvernementales	1 443
Recettes diverses	2 275
Différence de change	<u>(918)</u>

Recettes totales 130 504

Dépenses en 1978 :

	<u>Opérations renouvelables</u>	<u>Opérations non renouvelables</u>	<u>Total</u>
Services d'enseignement	73 164	3 550	76 714
Services de santé	21 738	789	22 527
Services de secours	28 475	308	28 783
Autres dépenses <u>a/</u>	<u>-</u>	<u>4 087</u>	<u>4 087</u>
Dépenses totales	<u>123 377</u>	<u>8 734</u>	<u>132 111</u>

Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses en 1978 (1 607)

A ajouter :

Fonds de roulement au 1er janvier 1978 16 209
(après ajustement des comptes des années précédentes)

Fonds de roulement au 31 décembre 1978 14 602

a/ La catégorie "Autres dépenses" comprend les frais du transfert provisoire du siège central de l'Office de Beyrouth à Vienne et Amman et d'autres frais occasionnés par le conflit au Liban, ainsi que des frais dus à l'augmentation des réserves destinées à faire face aux indemnités de fin de service, augmentation entraînée par l'incorporation dans les salaires d'une partie des indemnités de vie chère et de certains autres frais qui ne sont pas aisément imputables aux programmes.

^{4/} Les comptes de l'Office pour 1978 et les rapports correspondants du Comité des commissaires aux comptes seront soumis à l'Assemblée générale lors de sa trente-quatrième session /voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 5C (A/34/5/Add.3)/.

169. Dans le tableau ci-dessus, une distinction est établie entre les dépenses afférentes aux "opérations renouvelables" (salaires, fournitures, loyers, subventions et autres dépenses encourues périodiquement) et les dépenses relatives aux "opérations non renouvelables" (améliorations au titre des dépenses d'immobilisation, comme la construction de salles de classe, le remplacement de matériel hors d'usage et autres dépenses à caractère essentiellement non répétitif). Cette distinction est d'importance car:

- a) le coût des opérations renouvelables représente les dépenses minima entraînées par le maintien des trois programmes - enseignement, santé et secours - que l'Office s'estime tenu de poursuivre en vertu de son mandat, dans la mesure de ses ressources financières (ces programmes ne correspondent pas à une série de projets définis mais consistent à maintenir indéfiniment des services essentiels qui nécessitent une certaine stabilité financière);
- b) les opérations non renouvelables sont parfois financées par des contributions spéciales qui ne peuvent être utilisées pour les dépenses renouvelables.

170. L'Office a achevé l'année 1978 avec un déficit de 1,6 million de dollars bien qu'il ait réduit provisoirement certains services, ajourné un certain nombre de projets de construction dont la réalisation aurait été hautement souhaitable et ajusté partiellement les rémunérations du personnel local en fonction des indemnités de vie chère (ces trois catégories de compressions budgétaires totalisant environ 16,7 millions de dollars) à cause de l'insuffisance de ses ressources financières. Par conséquent, le Fonds de roulement de l'Office (c.à.d l'excédent des avoirs sur les obligations) a été réduit à 14,6 millions de dollars seulement à la fin de l'année après avoir tenu compte d'ajustements nets de l'ordre de 450.000 dollars effectués dans les comptes des années précédentes.

171. Comme l'a montré clairement l'expérience de ces dernières années, un fonds de roulement de 14,6 millions de dollars seulement est loin d'être suffisant. L'Office devrait disposer d'un fonds de roulement représentant approximativement l'équivalent des dépenses opérationnelles de trois mois (actuellement quelque 40 millions de dollars) pour être en mesure de poursuivre ses activités au début de chaque année quand les contributions sont habituellement lentes à arriver, mais aussi afin de pouvoir poursuivre normalement ses activités durant le dernier trimestre de l'année, même si les contributions reçues pour l'année ne parviennent pas à égaler les dépenses inscrites au budget. Ce dernier facteur éviterait grandement à l'Office d'avoir à suspendre brusquement ses activités et d'avoir ainsi à augmenter d'environ 15 millions de dollars le montant de ses obligations relatives aux indemnités de fin de service dues au personnel local, (partant du principe qu'une liquidation en règle de l'Office lui permettrait de trouver un emploi durable à environ la moitié de ses fonctionnaires dans d'autres organisations. Ces fonctionnaires n'auraient donc pas droit aux indemnités de fin de service, et les réserves constituées par l'Office à cette fin tiennent compte de cette supposition. Par contre, une liquidation imprévue et forcée rendrait caduque une telle supposition, puisque pratiquement tout le personnel aurait droit aux indemnités de fin de service, ce qui doublerait le montant des obligations de l'Office à cet effet).

172. Le solde de 19,4 millions de dollars en espèces dont disposait l'Office à la fin de 1977 n'a suffi à couvrir ses besoins financiers que durant les deux premiers mois de 1978 et ce n'est que grâce à l'arrivée inhabituelle d'un certain nombre de contributions importantes que l'Office a pu éviter la suspension de ses activités au début de 1978. Pour le restant de l'année 1978, la situation des liquidités de l'Office était assez bonne

et, à la fin de 1978, elle s'était légèrement améliorée (23,6 millions de dollars) par rapport à la fin de 1977, bien que la majeure partie de cette augmentation soit liée à un accroissement des obligations. Les liquidités dont disposait l'Office au 31 décembre 1978 n'ont toutefois pas suffi à couvrir les besoins des premiers mois de 1979, mais fort heureusement, une fois de plus, d'importantes contributions ont été reçues au cours de ces mois.

173. A la fin de 1978, les contributions annoncées pour 1978 ou pour des années antérieures, mais non encore versées, représentaient au total 15,1 millions de dollars, contre 13,6 millions de dollars à la fin de 1977. Sur ces contributions non versées à la fin de 1978, 10,7 millions de dollars étaient payables en espèces et 4,4 millions de dollars en nature, sous forme de fournitures diverses. La valeur des stocks et des avances aux fournisseurs (marchandises entreposées par l'Office ou en cours de transport), chiffrée à 12,1 millions de dollars, était un peu moins élevée qu'à la fin de 1977 (13,5 millions de dollars). Par ailleurs, l'arrivée tardive de certaines contributions en nature (ce qui explique l'importance du chiffre des contributions promises mais non encore versées à la fin de l'année, comme indiqué ci-dessus) a de nouveau contraint l'Office à emprunter aux divers gouvernements dans sa zone d'activité d'importantes quantités de denrées alimentaires afin d'éviter l'interruption de son programme de distribution de rations. Sur ces emprunts, l'équivalent de 1,4 million de dollars était encore impayé à la fin de l'année.

174. Les engagements budgétaires non réglés, reportés de 1978 (ou d'années antérieures) à 1979, se sont élevés à 7,2 millions de dollars contre 5,1 millions de dollars seulement à la fin de 1977. Au cours de 1978, les

économies réalisées sur le règlement des engagements budgétaires et d'obligations contractées au cours des années précédentes se sont élevées au total à environ 0,6 million de dollars, somme qui a été versée au fonds de roulement.

175. Avant 1979, l'Office estimait son déficit pour l'année à quelque 37,1 millions de dollars. Par la suite, d'importantes augmentations des recettes prévues, compensées en partie seulement par une augmentation des dépenses inscrites au budget, ont permis de réduire à 28,3 millions de dollars l'estimation du déficit, à l'époque de la rédaction du présent rapport. On trouvera ci-dessous un tableau récapitulatif des opérations financières estimatives de l'Office pour 1979, arrêtées au 30 juin 1979:

En milliers de dollars
des Etats Unis

Recettes prévues en 1979:

Contributions gouvernementales	127 311
Contributions d'organismes des Nations Unies	6 586
Contributions non gouvernementales	1 632
Recettes diverses	2 400
Différences de change	<u>100</u>
Recettes totales prévues	<u>138 029</u>

Dépenses prévues pour 1979:

	<u>Opérations renouvelables</u>	<u>Opérations non renouvelables</u>	<u>Total</u>
Services d'enseignement	89 404	2 935	92 339
Services de santé	25 872	844	26 716
Services de secours	42 231	513	42 744
Autres dépenses a/	<u>-</u>	<u>4 547</u>	<u>4 547</u>
	<u>157 507</u>	<u>8 839</u>	166 346

Excédent (déficit) prévu des recettes sur les dépenses en 1979 (28 317)

A ajouter:

Fonds de roulement au 1er janvier 1979	<u>14 602</u>
Fonds de roulement prévu au 31 décembre 1979 si tous les titres du budget sont pleinement réalisés malgré l'insuffisance des recettes prévues	<u>(13 715)</u>

a/ La catégorie "Autres dépenses" comprend les frais du transfert provisoire du siège central de l'Office de Beyrouth à Vienne et Amman et d'autres frais occasionnés par le conflit au Liban, ainsi que des frais dus à l'augmentation des réserves destinées à faire face aux indemnités de fin de service, augmentation entraînée par l'incorporation dans les salaires d'une partie des indemnités de vie chère et de certains autres frais qui ne sont pas aisément imputables aux programmes.

176. En 1979, les dépenses budgétaires afférentes aux opérations renouvelables dépassent de 34,1 millions de dollars les dépenses effectives en 1978. Toutefois, près de la moitié de cet accroissement est dû au rétablissement dans le budget de 1979, de certaines dépenses inscrites au budget de 1978 mais qui, comme mentionné au paragraphe 170 ci-dessus, n'ont pas pu être effectuées par suite de l'insuffisance des fonds, en particulier le maintien de la ration de base dans sa totalité et l'ajustement des rémunérations du personnel local pour compenser la hausse du coût de la vie en 1978. Outre le rétablissement de ces dépenses, le budget de 1979 prévoit également des réserves pour faire face aux augmentations normales telles que l'accroissement annuel des effectifs dans les écoles de l'Office. Le reste de la différence par rapport à 1978 représente les réserves destinées à la majoration annuelle des salaires du personnel, la revalorisation des rémunérations du personnel pour faire face à la hausse constante du coût de la vie, prévue en 1979, ainsi que la hausse continue de dépenses autres que celles relatives au personnel. Les dépenses non renouvelables prévues dans le budget de 1979 ne sont que de 0,1 million de dollars supérieures aux dépenses effectives de 1978. L'augmentation nette de l'ensemble des dépenses budgétaires en 1979 par rapport aux dépenses effectives globales en 1978 est donc de 34,2 millions de dollars alors que l'augmentation des recettes prévues actuellement n'est estimée qu'à 7,5 millions de dollars.

177. Il est évident que l'Office ne dispose pas d'un fonds de roulement suffisant pour couvrir le déficit prévu actuellement pour 1979, même en supposant que tous ses avoirs en nature pourraient être utilisés avant la fin de l'année ou convertis en espèces afin de faire face à ses obligations. Même si le fonds de roulement était suffisant pour couvrir le déficit prévu actuellement l'Office se retrouverait avec des ressources tout à fait

inadéquates pour lui permettre de fonctionner durant les premiers mois de 1980, au cours desquels on peut craindre une arrivée tardive des contributions, ou à tout autre moment de l'année 1980 qui serait marqué par une insuffisance temporaire de contributions. Il est donc évident qu'une partie substantielle du budget de 1979 ne pourra pas être réalisée à moins que des recettes supplémentaires ne soient reçues bien avant la fin de l'année. En prévision de cette éventualité, l'Office a dû déjà différer la réalisation de certains titres budgétaires représentant quelque 28,3 millions de dollars. La réalisation de ces titres budgétaires se fera selon un certain ordre de priorité, si - et au moment où - des ressources supplémentaires sont reçues. Les principaux titres comprennent le rétablissement dans leur totalité de certains services qui avaient été réduits (en particulier, la ration alimentaire de base); l'application de l'ajustement des rémunérations du personnel local pour compenser la hausse du coût de la vie, ajustement qui avait été différé en 1978 ou prévu pour 1979; et la réalisation d'un certain nombre d'améliorations d'infrastructure hautement désirables, ce qui constitue pratiquement une répétition de ce qui s'était produit en 1978. Jusqu'à quand l'Office pourra-t-il continuer à différer ces dépenses sans que cela suscite de graves difficultés, c'est là une question à laquelle il est très difficile de répondre.

CHAPITRE II

BUDGET POUR 1980 ET BUDGET REVISE DE 1979

A. Introduction

178. Le présent chapitre du rapport contient le projet de budget pour 1980 et le budget révisé de 1979. Les dépenses effectives de 1978 sont également indiquées aux fins de comparaison. Le projet initial de budget pour 1979 avait été soumis à l'Assemblée générale, lors de sa trente-troisième session, dans le rapport du Commissaire général pour 1977-78. ^{5/}

179. Le projet de budget pour 1980 est établi à 185.258.000 dollars, contre un budget révisé pour 1979 atteignant 166.346.000 dollars et des dépenses effectives en 1978 de 132.111.000 dollars. Le budget révisé de 1979 accuse une augmentation nette de 14.508.000 dollars par rapport aux estimations initiales. Les principales causes de cette augmentation sont les suivantes: augmentation des prix des denrées composant la ration de base (3,2 millions de dollars); accroissement des dépenses relatives au personnel, y compris des réserves supplémentaires destinées à compenser les hausses du coût de la vie (9,7 millions de dollars) et un accroissement connexe des réserves prévues pour les indemnités de fin de service du personnel (2,9 millions de dollars), compensé en partie par des économies de l'ordre de 2,3 millions de dollars réalisées grâce à la dévaluation de certaines monnaies. Le million de dollars d'augmentation nette restant est dû à diverses autres augmentations et diminutions.

180. Le budget révisé de 1979 dépasse de 34,2 millions de dollars les dépenses effectives de 1978. Toutefois, sur cette augmentation, 16,7 millions

^{5/} Ibid., trente-troisième session, Supplément No 13 (A/33/13).

de dollars représentent la partie du budget de 1978 (principalement les distributions de rations réduites et l'incorporation dans les rémunérations du personnel local d'une partie seulement de l'indemnité de cherté de vie) qui n'avait pas été réalisée soit pour manque de fonds soit pour des raisons logistiques (arrivée tardive des contributions en nature). Le reste de cette augmentation, soit 17,5 millions de dollars, est imputable à l'accroissement de la population (1,3 million de dollars), à la majoration normale des rémunérations du personnel (2,4 millions de dollars), à l'effet - étalé sur une année - des augmentations enregistrées dans les coûts en 1978 (3,5 millions de dollars) et à une augmentation de 10,8 millions de dollars dans les dépenses relatives au personnel pour faire face à l'inflation envisagée. Divers autres changements représentent une réduction nette de 0,5 million de dollars.

181. Dans le projet de budget pour 1980, on a estimé à 18,2 millions de dollars l'augmentation des dépenses renouvelables ^{6/} par rapport à ce qu'elles étaient dans le budget révisé de 1979, comme cela est expliqué au paragraphe 182 ci-dessous. On enregistre également une légère augmentation de 0,7 million de dollars dans les dépenses non renouvelables (voir paragraphe 183 ci-dessous), ce qui a entraîné une augmentation nette de 18,9 millions de dollars dans les dépenses totales par rapport au budget révisé de 1979.

^{6/} Les "dépenses renouvelables" comprennent les salaires, les fournitures, les loyers, les subventions et autres dépenses qui se renouvellent périodiquement. Les dépenses "non renouvelables" comprennent la construction, l'équipement et toutes autres dépenses qui ne reviennent pas à intervalles réguliers et qui, si nécessaire, peuvent être différées sans entraîner, dans la plupart des cas, de difficultés immédiates. En outre, elles dépendent dans une certaine mesure de contributions spéciales. Les dépenses renouvelables, au contraire, font partie intégrante des programmes de base que l'Office ne peut réduire, même à court terme, sans que les réfugiés en pâtissent davantage ou sans avoir à craindre des troubles locaux.

182. Les dépenses renouvelables prévues dans le projet de budget de 1980 sont fixées à 175.696.000 dollars contre 157.507.000 dollars dans le budget révisé de 1979, soit une augmentation d'environ 18,2 millions de dollars. Cet accroissement couvre principalement les augmentations normales du coût des programmes (1,6 million de dollars, surtout en ce qui concerne les services d'enseignement, par suite de la poussée naturelle des effectifs scolaires), les majorations annuelles des salaires du personnel (2,8 millions de dollars), l'augmentation des dépenses relatives au personnel pour faire face à la persistance de l'inflation (13,4 millions de dollars) et l'augmentation entraînée par l'inflation dans les dépenses non relatives au personnel (0,7 million de dollars). Divers autres changements, y compris de nouvelles économies qu'on s'attend à réaliser grâce aux différences de change, laissent prévoir une diminution nette de 0,3 million de dollars.

183. Les dépenses non renouvelables prévues dans le projet de budget de 1980 sont fixées à 9.562.000 dollars contre 8.839.000 dollars prévus dans le budget révisé de 1979, soit un accroissement de l'ordre de 0,7 million de dollars. Dans les estimations pour 1980, on a prévu 1 million de dollars pour le remplacement du matériel hors d'usage; 0,7 million de dollars pour la construction de salles de classe en vue de faire face à l'accroissement des effectifs scolaires; 5,6 millions de dollars pour des réalisations ou des améliorations urgentes d'infrastructure, notamment dans les domaines de l'enseignement, des abris, des soins médicaux, de l'assainissement du milieu et de la formation du personnel et 2,3 millions de dollars qui constituent l'ajustement apporté aux réserves destinées à faire face aux indemnités de fin de service du personnel local.

184. L'importance des réserves destinées à couvrir l'accroissement des dépenses relatives au personnel exige peut-être quelque explication. Outre

les rations alimentaires et les dépenses d'infrastructure, la majeure partie des programmes d'aide que l'Office dispense aux réfugiés est effectuée sous forme de services tels que ceux fournis notamment par les enseignants et le personnel des services de santé. Par conséquent, les dépenses afférentes au personnel constituent - de loin - le poste budgétaire principal dans les finances de l'Office (quelque 66 pour cent en 1979 et 68 pour cent en 1980). Il s'ensuit que les effets d'une forte inflation sur les dépenses relatives au personnel et, partant, sur le budget total de l'Office, sont relativement bien plus importants que ceux entraînés par les augmentations enregistrées dans les dépenses non relatives au personnel.

185. Outre les augmentations affectant les coûts unitaires relatifs au personnel, dues principalement à l'inflation, l'Office envisage la nécessité d'accroître ses dépenses afférentes au personnel par suite de l'augmentation du nombre de ses fonctionnaires, surtout dans le domaine de l'enseignement, où l'accroissement des effectifs scolaires exige un surcroît d'enseignants et d'inspecteurs de l'enseignement.

186. Pour les services d'enseignement, l'accroissement prévu des dépenses en 1980 est surtout dû aux réserves devant être constituées pour procéder aux ajustements des indemnités de vie chère versées au personnel et pour faire face à la poussée des effectifs scolaires (environ 8.200 élèves de plus qu'en 1979). En 1980, les services d'enseignement représenteront près de 59 pour cent du budget total, contre 24 pour cent pour les services de secours, 16 pour cent pour les services de santé et 1 pour cent pour les autres dépenses (les chiffres correspondants au budget révisé pour 1979 sont les suivants: 55 pour cent pour les services d'enseignement, 26 pour cent pour les services de secours, 16 pour cent pour les services de santé et 3 pour cent pour les autres dépenses). En 1980, les autres dépenses englobent un

accroissement des réserves destinées aux indemnités de fin de service, accroissement entraîné par l'incorporation d'une partie des allocations de cherté de vie dans les salaires et d'autres dépenses mineures relatives au personnel, encourues une fois, pour tenir compte des périodes antérieures de service.

187. Pour les services de santé, on a prévu de satisfaire les besoins essentiels d'une population légèrement plus nombreuse en 1980, mais on s'attend à ce que les dépenses relatives au personnel, et autres frais, soient beaucoup plus élevés qu'en 1979, surtout par suite de l'inflation, car seule une augmentation minime du personnel nécessaire est envisagée. On a également prévu des dépenses pour le remplacement indispensable de matériel dans les installations médicales et sanitaires des camps et pour certaines améliorations hautement souhaitables dans les installations en général. Au titre de l'assainissement du milieu, des crédits sont prévus pour la participation de l'Office à de modestes projets d'amélioration dans les camps, projets à la réalisation desquels participent les réfugiés qui en bénéficient.

188. Pour les services de secours, on a prévu de maintenir ces services en 1980 à leur niveau normal, mais on s'attend à une augmentation des dépenses renouvelables de l'ordre de 2,2 millions de dollars par rapport à 1979, due presque entièrement au relèvement des indemnités de vie chère et autres éléments de la rémunération du personnel. Dans l'estimation des dépenses non renouvelables, diverses améliorations à apporter aux abris et aux chemins à l'intérieur des camps ont été prévues principalement.

189. Il faut attirer l'attention sur l'omission éventuelle dans le budget d'un poste important. L'Office suppose que s'il doit finalement transférer d'une manière régulière ses responsabilités aux gouvernements ou à d'autres organisations, près de la moitié de ses quelque 16.500 fonctionnaires

locaux se verront offrir des emplois permanents acceptables; auquel cas, conformément aux règlements régissant le personnel local de l'Office, seuls les quelque 50 pour cent des fonctionnaires restants auront droit aux indemnités de cessation de service pour perte d'emploi, et ce n'est qu'en fonction de ce chiffre que des réserves ont été prévues pour permettre à l'Office d'honorer ses obligations dans ce domaine. Toutefois, en cas de suspension brutale des activités de l'Office par suite d'une pénurie de fonds ou de toute autre cause, la totalité du personnel local aura probablement droit à une indemnité de fin de service, ce qui gonflera ces dépenses de plus de 15 millions de dollars, montant pour lequel aucune réserve n'a été constituée.

B. Projet de budget

190. Les estimations budgétaires pour 1980 sont récapitulées dans les tableaux ci-après, qui indiquent également les chiffres correspondants pour 1979 (budget révisé) et 1978 (dépenses effectives). Le tableau A montre les prévisions relatives aux dépenses renouvelables, le tableau B celles concernant les dépenses non renouvelables et le tableau C celles ayant trait aux dépenses totales. Les paragraphes qui suivent les tableaux exposent brièvement les prévisions des dépenses pour 1980.

Tableau A

Dépenses renouvelables

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>1980</u>	<u>1979</u>	<u>1978</u>
	<u>Prévisions</u>	<u>Prévisions</u>	<u>Dépenses</u>
		<u>révisées</u>	<u>effectives</u>
<u>Titre I. Services d'enseignement</u>			
Enseignement général	81 708	69 933	57 823
Formation professionnelle & technique	11 013	9 911	8 311
Part du titre I dans les dépenses communes (titre IV)	<u>10 595</u>	<u>9 560</u>	<u>7 030</u>
Total du titre I	<u>103 316</u>	<u>89 404</u>	<u>73 164</u>
<u>Titre II. Services de santé</u>			
Services médicaux	12 356	11 035	9 463
Alimentation d'appoint	5 745	5 364	4 890
Assainissement du milieu	4 459	3 887	3 288
Part du titre II dans les dépenses communes (titre IV)	<u>6 174</u>	<u>5 586</u>	<u>4 098</u>
Total du titre II	<u>28 734</u>	<u>25 872</u>	<u>21 739</u>
<u>Titre III. Services de secours</u>			
Rations de base	31 499	31 499	20 261
Abris	391	379	350
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	1 709	1 225	1 024
Part du titre III dans les dépenses communes (titre IV)	<u>10 047</u>	<u>9 128</u>	<u>6 839</u>
Total du titre III	<u>43 646</u>	<u>42 231</u>	<u>28 474</u>
<u>Titre IV. Dépenses communes</u>			
Approvisionnement et transport	10 305	9 439	7 133
Autres services intérieurs	11 774	10 497	7 426
Administration générale	<u>4 737</u>	<u>4 338</u>	<u>3 408</u>
Total du titre IV	26 816	24 274	17 967
Montant des dépenses communes réparties entre les divers programmes	<u>(26 816)</u>	<u>(24 274)</u>	<u>(17 967)</u>
<u>Titre V. Autres dépenses</u>			
Programme de secours d'urgence pour le sud du Liban	-	-	-
Transfert du siège de l'Office	-	-	-
Autres dépenses imputables à des troubles locaux	-	-	-
Ajustement des crédits prévus pour les indemnités de cessation de service	-	-	-
Autres dépenses	-	-	-
Total du titre V	-	-	-
Total général	<u>175 696</u>	<u>157 507</u>	<u>123 377</u>
	= = = = =	= = = = =	= = = = =

Tableau B

Dépenses non renouvelables

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>1980</u>	<u>1979</u>	<u>1978</u>
	<u>Prévisions</u>	<u>Prévisions</u>	<u>Dépenses</u>
		<u>révisées</u>	<u>effectives</u>
<u>Titre I. Services d'enseignement</u>			
Enseignement général	4 320	2 572	3 243
Formation professionnelle & technique	406	225	162
Part du titre I dans les dépenses communes (titre IV)	<u>200</u>	<u>138</u>	<u>145</u>
Total du titre I	<u>4 926</u>	<u>2.935</u>	<u>3 550</u>
<u>Titre II. Services de santé</u>			
Services médicaux	350	315	176
Alimentation d'appoint	42	49	55
Assainissement du milieu	482	387	450
Part du titre II dans les dépenses communes (titre IV)	<u>140</u>	<u>93</u>	<u>108</u>
Total du titre II	<u>1 014</u>	<u>844</u>	<u>789</u>
<u>Titre III. Services de secours</u>			
Rations de base	37	68	12
Abris	936	240	50
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	11	10	-
Part du titre III dans les dépenses communes (titre IV)	<u>302</u>	<u>195</u>	<u>246</u>
Total du titre III	<u>1 286</u>	<u>513</u>	<u>308</u>
<u>Titre IV. Dépenses communes</u>			
Approvisionnement et transport	479	298	407
Autres services intérieurs	143	111	49
Administration générale	<u>20</u>	<u>17</u>	<u>43</u>
Total du titre IV	642	426	499
Montant des dépenses communes réparties entre les divers programmes	<u>(642)</u>	<u>(426)</u>	<u>(499)</u>
<u>Titre V. Autres dépenses</u>			
Programme de secours d'urgence pour le sud du Liban	-	-	659
Transfert du siège de l'Office	-	315	1 949
Autres dépenses imputables à des troubles locaux	-	191	807
Ajustement des crédits prévus pour les indemnités de cessation de service	2 336	4 041	593
Autres dépenses	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>79</u>
Total du titre V	<u>2 336</u>	<u>4 547</u>	<u>4 087</u>
Total général	<u>9 562</u>	<u>8 839</u>	<u>8 734</u>
	■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■

Tableau CDépenses totales

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>1980</u>	<u>1979</u>	<u>1978</u>
	<u>Prévisions</u>	<u>Prévisions</u>	<u>Dépenses</u>
		<u>révisées</u>	<u>effectives</u>
<u>Titre I. Services d'enseignement</u>			
Enseignement général	86 028	72 505	61 066
Formation professionnelle & technique	11 419	10 136	8 473
Part du titre I dans les dépenses communes (titre IV)	<u>10 795</u>	<u>9 698</u>	<u>7 175</u>
Total du titre I	<u>108 242</u>	<u>92 339</u>	<u>76 714</u>
<u>Titre II. Services de santé</u>			
Services médicaux	12 706	11 350	9 639
Alimentation d'appoint	5 787	5 413	4 945
Assainissement du milieu	4 941	4 274	3 738
Part du titre II dans les dépenses communes (titre IV)	<u>6 314</u>	<u>5 679</u>	<u>4 206</u>
Total du titre II	<u>29 748</u>	<u>26 716</u>	<u>22 528</u>
<u>Titre III. Services de secours</u>			
Rations de base	31 536	31 567	20 273
Abris	1 327	619	400
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	1 720	1 235	1 024
Part du titre III dans les dépenses communes (titre IV)	<u>10 349</u>	<u>9 323</u>	<u>7 085</u>
Total du titre III	<u>44 932</u>	<u>42 744</u>	<u>28 782</u>
<u>Titre IV. Dépenses communes</u>			
Approvisionnement et transport	10 784	9 737	7 540
Autres services intérieurs	11 917	10 608	7 475
Administration générale	<u>4 757</u>	<u>4 355</u>	<u>3 451</u>
Total du titre IV	27 458	24 700	18 466
Montant des dépenses communes réparties entre les divers programmes	<u>(27 458)</u>	<u>(24 700)</u>	<u>(18 466)</u>
<u>Titre V. Autres dépenses</u>			
Programme de secours d'urgence pour le sud du Liban	-	-	659
Transfert du siège de l'Office	-	315	1 949
Autres dépenses imputables à des troubles locaux	-	191	807
Ajustements des crédits prévus pour les indemnités de cessation de service	2 336	4 041	593
Autres dépenses	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>79</u>
Total du titre V	<u>2 336</u>	<u>4 547</u>	<u>4 027</u>
Total général	<u>185 258</u> == == == ==	<u>166 346</u> == == == ==	<u>132 111</u> == == == ==

1. Services d'enseignement

Enseignement général

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	(En dollars)	(En dollars)	(En dollars)
1980 - Prévisions budgétaires	86 028 000	81 708 000	4 320 000
1979 - Budget révisé	72 505 000	69 933 000	2 572 000
1978 - Dépenses effectives	61 066 000	57 823 000	3 243 000

191. On trouvera plus haut, aux paragraphes 37 à 49, ainsi que dans les tableaux 9 à 12 de l'annexe I, une description du programme d'enseignement général de l'Office. Certaines activités de moindre importance, menées en dehors des écoles de l'UNRWA, sont également décrites dans ce chapitre: activités de jeunes (par. 131 et 132), activités préscolaires (par. 130) et activités féminines (par. 133). Bien que ces activités mineures fassent partie du budget du programme d'enseignement général de l'Office, elles ne sont entreprises que dans la mesure où des contributions spéciales sont versées à cet effet ou si des programmes connexes, organisés par d'autres institutions, sont maintenus (le projet de budget pour 1980 suppose le maintien de ces programmes à leur niveau de 1979). Le programme d'enseignement englobe également l'Institut pédagogique UNRWA/UNESCO (par. 57 à 61 ci-dessus) qui assure la formation, en cours d'emploi, d'enseignants et travaille à l'amélioration du fond et de la forme des programmes proposés dans les écoles de l'Office.

192. L'augmentation de 11.775.000 dollars des dépenses renouvelables inscrites au budget de 1980 reflète en partie l'accroissement continu des effectifs scolaires estimés à 8 200 élèves supplémentaires pour l'exercice financier 1979/80, dont la scolarisation coûtera à l'Office près de 1.500.000 dollars; l'accroissement prévu des dépenses renouvelables en 1980 comprend

aussi le relèvement des indemnités de cherté de vie versées au personnel (8.808.000 dollars), les majorations normales des salaires (1.636.000 dollars), le relèvement des indemnités professionnelles (62.000 dollars) et l'effet de l'inflation sur les dépenses non relatives au personnel (136.000 dollars). Ces augmentations sont compensées en partie par les économies réalisées dans les dépenses relatives au personnel grâce à des taux de change favorables (750.000 dollars).

193. Les 4.320.000 dollars prévus dans le budget de 1980 au titre des dépenses non renouvelables comprennent des réserves pour la construction et l'équipement de nouvelles salles de classe, afin d'éviter l'utilisation des salles par trois classes successives (700.000 dollars), le remplacement des locaux inadéquats (2.060.000 dollars), la construction et l'équipement de bibliothèques centrales (535.000 dollars) et de laboratoires de sciences (693.000 dollars), les dépenses exceptionnelles d'entretien des écoles (100.000 dollars), l'achat de livres de bibliothèques et autres fournitures (91.000 dollars), le remplacement du matériel indispensable devenu hors d'usage (30.000 dollars), les réparations majeures des centres d'activités de jeunes (40.000 dollars), certaines améliorations mineures d'infrastructure (51.000 dollars), ainsi que la participation de l'Office aux projets réalisés par les réfugiés eux-mêmes (20.000 dollars).

Formation professionnelle et technique

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	(En dollars)	(En dollars)	(En dollars)
1980 - Prévisions budgétaires	11 419 000	11 013 000	406 000
1979 - Budget révisé	10 136 000	9 911 000	225 000
1978 - Dépenses effectives	8 473 000	8 311 000	162 000

194. Ces programmes sont exposés en détail aux paragraphes 50 à 52 ci-dessus et au tableau 13 de l'annexe I. Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés principalement à couvrir les dépenses relatives aux cours de formation professionnelle, technique et pédagogique dispensés dans les centres de formation de l'Office. Les dépenses prévues permettront d'accueillir au total 4.840 stagiaires dans les centres de formation de l'Office pendant toute la durée de l'année 1980. On n'a pas prévu de crédits pour la construction de locaux supplémentaires en 1980, mais les établissements existants accueilleront un nombre d'élèves légèrement supérieur à celui de l'année scolaire 1978/79.

195. Les crédits prévus sont également destinés à financer des bourses d'études dans les universités situées dans les zones d'activité de l'Office (paragraphes 62 et 63 et tableau 14 de l'annexe I), le montant des bourses étant fonction de la situation financière des candidats. Au cours des années précédentes, une forte proportion de ces bourses a été financée par des contributions spéciales. Toutefois, en 1980, on prévoit que sur un budget total de 250.500 dollars affectés au programme de bourses d'études, 50.000 dollars seulement seront financés par des contributions spéciales.

196. Sont également inscrites à ce chapitre certaines activités

secondaires: formation artisanale d'adultes (financée en grande partie par des contributions spéciales), formation d'enfants handicapés, formation professionnelle et formation d'infirmières dans des centres ne relevant pas de l'UNRWA.

197. L'augmentation de 102.000 dollars au titre des dépenses renouvelables dans le budget de 1980 servira à financer la formation de nouveaux stagiaires au cours des années scolaires 1979/80 (100.000 dollars), le relèvement du taux de subvention des bourses universitaires (17.000 dollars), l'augmentation des indemnités de cherté de vie versées au personnel (754.000 dollars), les majorations normales des salaires (218.000 dollars), le relèvement des indemnités professionnelles (6.000 dollars) et l'effet de l'inflation sur les dépenses autres que celles relatives au personnel (54.000 dollars). Ces augmentations sont compensées en partie par les économies réalisées dans les dépenses relatives au personnel grâce à des taux de change favorables (47.000 dollars).

198. Le budget de 406.000 dollars prévu au titre des dépenses non renouvelables servira uniquement à financer le remplacement du matériel indispensable devenu hors d'usage (245.000 dollars) et apporter des améliorations essentielles d'infrastructure (161.000 dollars).

2. Services de santé

Services médicaux

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	(En dollars)	(En dollars)	(En dollars)
1980 - Prévisions budgétaires	12 706 000	12 356 000	350 000
1979 - Budget révisé	11 350 000	11 035 000	315 000
1978 - Dépenses effectives	9 639 000	9 463 000	176 000

199. Les programmes de médecine préventive et curative de l'Office font l'objet des paragraphes 65 à 82 ci-dessus et des tableaux 5 à 7 de l'annexe I. L'Office a toujours eu pour objectif d'assurer des services de santé d'un niveau au moins égal à ceux dispensés par les gouvernements des pays d'accueil à leurs ressortissants nécessiteux. La hausse rapide des subventions versées aux hôpitaux et le coût croissant des fournitures, des installations et de la rémunération du personnel, rendent de plus en plus difficile à l'Office la réalisation de cet objectif.

200. L'augmentation de 1.321.000 dollars des dépenses renouvelables, inscrite au projet de budget de 1980, est due à l'augmentation des indemnités de cherté de vie versées au personnel (966.000 dollars), aux majorations normales des salaires du personnel (204.000 dollars), au relèvement des indemnités professionnelles (7.000 dollars), aux réserves destinées à faire face à l'accroissement des subventions accordées aux hôpitaux (200.000 dollars), à l'augmentation normale des coûts des programmes (20.000 dollars) et aux réserves constituées pour faire face à l'effet de l'inflation sur diverses autres dépenses non relatives au personnel (8.000 dollars). Ces augmentations sont en partie compensées par des économies réalisées dans les dépenses relatives au personnel grâce à des taux de change favorables (84.000 dollars).

201. Les dépenses non renouvelables (350.000 dollars) prévues dans le projet de budget de 1980 serviront surtout à financer des améliorations essentielles à apporter aux locaux existants et à leur agrandissement (220.000 dollars) le remplacement d'ambulances vétustes et de matériel hors d'usage (73.000 dollars), la formation en cours d'emploi du personnel (50.000 dollars) et la participation de l'Office aux projets réalisés par les réfugiés eux-mêmes (7.000 dollars).

Alimentation d'appoint

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	(En dollars)	(En dollars)	(En dollars)
1980 - Prévisions budgétaires	5 787 000	5 745 000	42 000
1979 - Budget révisé	5 413 000	5 364 000	49 000
1978 - Dépenses effectives	4 945 000	4 890 000	55 000

202. Ce programme est exposé aux paragraphes 88 à 93 ci-dessus ainsi qu'au tableau 8 de l'annexe I. Comme dans le cas des rations de base (par. 101 à 105 ci-dessus), les frais de transport et d'entreposage dans les zones d'activité de l'UNRWA figurent au chapitre "Services d'approvisionnement et de transport".

203. L'augmentation de 381.000 dollars au titre des dépenses renouvelables dans le budget de 1980 est imputable principalement aux réserves destinées à faire face à l'accroissement des dépenses relatives aux indemnités de cherté de vie versées au personnel (353.000 dollars), aux majorations normales des salaires du personnel (67.000 dollars), au relèvement des indemnités professionnelles (4.000 dollars) et à l'effet de l'inflation sur les dépenses non relatives au personnel (47.000 dollars), cette augmentation étant compensée en partie par des économies réalisées grâce à l'interruption du programme de distribution de lait reconstitué (57.000 dollars) et à des taux de change favorables (33.000 dollars). On suppose que cette augmentation sera largement couverte par la contribution spéciale qui sera reçue à cette fin.

204. Les 42.000 dollars prévus pour les dépenses non renouvelables en 1980 comprennent une réserve destinée aux améliorations essentielles des installations existantes (15.000 dollars), au remplacement de matériel et de meubles indispensables devenus hors d'usage (20.000 dollars) et à la contribution de l'Office aux projets réalisés par les réfugiés eux-mêmes (7.000 dollars).

Assainissement du milieu

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	(En dollars)	(En dollars)	(En dollars)
1980 - Prévisions budgétaires	4 941 000	4 459 000	482 000
1979 - Budget révisé.	4 274 000	3 887 000	387 000
1978 - Dépenses effectives	3 738 000	3 288 000	450 000

205. Les programmes inscrits au présent chapitre sont décrits aux paragraphes 83 à 87 ci-dessus. Les dépenses prévues pour 1980 permettront seulement de faire face aux besoins fondamentaux minima, jugés indispensables au maintien des services collectifs d'assainissement et d'approvisionnement en eau, garantissant des conditions raisonnables de salubrité. Une fois de plus, en raison des hausses échappant entièrement à son contrôle, l'Office n'est pas en mesure de relever à un degré plus souhaitable le niveau actuel de ses normes en matière d'assainissement.

206. L'augmentation de 572.000 dollars au titre des dépenses renouvelables en 1980 est prévue pour financer le relèvement des indemnités de vie chère versées au personnel (492.000 dollars), le relèvement des indemnités professionnelles (6.000 dollars), les majorations annuelles des salaires du personnel (97.000 dollars), ainsi que pour pallier l'effet de l'inflation sur les dépenses autres que celles relatives au personnel (16.000 dollars) et pour tenir compte de diverses augmentations dans le coût des services (5.000 dollars). Ces augmentations sont compensées en partie par des économies réalisées dans les dépenses relatives au personnel grâce à des taux de change favorables (44.000 dollars).

207. Les dépenses non renouvelables prévues pour 1980 (482.000 dollars) sont destinées au remplacement de véhicules hors d'usage affectés à des tâches particulières, de tracteurs, de conduites d'eau corrodées et de brouettes et autre équipement mineur (66.000 dollars) et à des améliorations essentielles d'infrastructure nécessaires pour l'évacuation des eaux de pluie, les systèmes d'égouts, l'enlèvement des ordures ménagères et les réseaux de distribution d'eau (416.000 dollars). Une importante partie des améliorations d'infrastructure envisagées devra être réalisée avec la participation des réfugiés eux-mêmes.

3. Services de secours

Rations de base

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	(En dollars)	(En dollars)	(En dollars)
1980 - Prévisions budgétaires	31 536 000	31 499 000	37 000
1979 - Budget révisé	31 567 000	31 499 000	68 000
1978 - Dépenses effectives	20 273 000	20 261 000	12 000

208. La composition de la ration de base a été indiquée plus haut au paragraphe 104. Les dépenses inscrites à ce chapitre couvrent à la fois l'achat et la distribution des rations de base, mais les frais de transport et d'entreposage dans les zones d'activité de l'UNRWA figurent au chapitre "Services d'approvisionnement et de transport" (par. 216 à 218 ci-dessous). Le projet de budget pour 1980 prévoit la distribution de rations, tout au long de l'année, à 825.000 bénéficiaires (soit 750 de plus qu'en 1979).

209. Aucune augmentation n'est prévue au titre des dépenses renouvelables en 1980 étant donné que les augmentations des dépenses relatives au personnel qui comprennent les réserves destinées à faire face à l'accroissement des indemnités de cherté de vie (204.000 dollars), les majorations annuelles des salaires (38.000 dollars) et le relèvement des indemnités professionnelles du personnel (2.000 dollars) sont compensées par le fait que la distribution supplémentaire d'huile qui a eu lieu en 1979 ne se répétera pas en 1980 (171.000 dollars), par les économies réalisées dans les dépenses relatives au personnel grâce à des taux de change favorables (18.000 dollars) et par diverses économies nettes réalisées dans les coûts (55.000 dollars).

210. Les 37.000 dollars inclus dans les prévisions des dépenses non renouvelables pour 1980 sont destinés à diverses améliorations mineures.

Abris

	<u>Dépenses totales</u> (En dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (En dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (En dollars)
1980 - Prévisions budgétaires	1 327 000	391 000	936 000
1979 - Budget révisé	619 000	379 000	240 000
1978 - Dépenses effectives	400 000	350 000	50 000

211. Ce programme est exposé aux paragraphes 106 à 127 ci-dessus ainsi qu'au tableau 4 de l'annexe I. Les prévisions des dépenses renouvelables en 1980 comprennent approximativement 265.000 dollars représentant la valeur locative des terrains occupés par les camps, dont la plupart représentent des contributions en nature accordées par les gouvernements. L'augmentation de 12.000 dollars prévue dans les dépenses renouvelables est destinée à faire face à l'effet de l'inflation sur les dépenses non relatives au personnel.

212. Les dépenses non renouvelables (936.000 dollars), prévues au projet de budget de 1980, sont destinées essentiellement au remplacement et à la réparation des abris défectueux et aux importants travaux d'asphaltage des routes et des voies d'accès dans les camps établis et les camps d'urgence.

Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	(En dollars)	(En dollars)	(En dollars)
1980 - Prévisions budgétaires	1 720 000	1 709 000	11 000
1979 - Budget révisé	1 235 000	1 225 000	10 000
1978 - Dépenses effectives	1 024 000	1 024 000	-

213. Ce poste budgétaire tient compte d'une aide supplémentaire accordée aux réfugiés se trouvant dans une situation particulièrement difficile (aide distincte des secours assurés d'une manière générale aux réfugiés dans le besoin). Cette aide est limitée à l'assistance sociale individuelle et à la distribution de savon et de vêtements usagés, ces derniers reçus à titre de dons. Ce programme est exposé aux paragraphes 128 à 134 ci-dessus. Malheureusement, dans sa situation financière actuelle, l'Office n'est en mesure de prévoir que de faibles crédits pour répondre aux besoins particuliers des vieillards, des veuves ayant des enfants en bas âge et des malades chroniques. Il ne peut envisager d'apporter une assistance, sous une forme ou sous une autre, que dans les cas les plus urgents.

214. L'augmentation de 484.000 dollars au titre des dépenses renouvelables dans le budget de 1980 est due à la distribution de 25.000 rations supplémentaires aux personnes nécessiteuses (375.000 dollars), à l'accroissement des indemnités de cherté de vie versées au personnel (83.000 dollars), au relèvement des indemnités professionnelles (1.000 dollars), aux majorations normales des salaires du personnel (15.000 dollars), et à l'effet de l'inflation sur les dépenses non relatives au personnel (17.000 dollars), cette augmentation étant compensée en partie par les économies réalisées dans les dépenses relatives au personnel grâce à des taux de change favorables (7.000 dollars).

215. Les 11.000 dollars inclus dans les prévisions des dépenses non renouvelables pour 1980 représentent la contribution de l'Office aux projets réalisés par les réfugiés eux-mêmes.

4. Dépenses communes

Services d'approvisionnement et de transport

	<u>Dépenses totales</u> (En dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (En dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (En dollars)
1980 - Prévisions budgétaires	10 784 000	10 305 000	479 000
1979 - Budget révisé	9 737 000	4 439 000	298 000
1978 - Dépenses effectives	7 540 000	7 133 000	407 000

216. Ce poste budgétaire intéresse l'ensemble des dépenses relatives à l'achat, au contrôle et à l'entreposage des marchandises et du matériel, aux formalités portuaires et au transport de personnes et de marchandises dans les zones d'activité de l'Office.

217. L'augmentation de 866.000 dollars au titre des dépenses renouvelables prévues pour 1980 s'explique par les réserves faites pour le relèvement des indemnités de cherté de vie versées au personnel (635.000 dollars), les majorations normales des salaires (136.000 dollars), le relèvement des indemnités professionnelles (5.000 dollars) et l'effet de l'inflation sur les dépenses non relatives au personnel (138.000 dollars). Cette augmentation est en partie compensée par les économies réalisées dans les dépenses relatives au personnel grâce à des taux de change favorables (48.000 dollars).

218. Le crédit de 479.000 dollars prévu pour les dépenses non renouvelables en 1980 servira à remplacer les véhicules devenus vétustes et hors d'usage, affectés au transport des personnes et des marchandises (461.000 dollars), l'outillage des ateliers de réparation de véhicules de transport automobile et le matériel d'entreposage (12.000 dollars) et à effectuer un certain nombre d'améliorations d'infrastructure dans les installations des services de transport automobile et d'entreposage (6.000 dollars).

Autres services intérieurs

	<u>Dépenses totales</u> (En dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (En dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (En dollars)
1980 - Prévisions budgétaires	11 917 000	11 774 000	143 000
1979 - Budget révisé	10 608 000	10 497 000	111 000
1978 - Dépenses effectives	7 475 000	7 426 000	49 000

219. Ce poste budgétaire comprend les dépenses suivantes: enquête pour déterminer les droits des réfugiés à l'assistance de l'Office; services administratifs et du personnel; services linguistique, juridique, financier et d'informatique; vérification des comptes par un service de l'UNRWA et par des contrôleurs de l'extérieur; services techniques (architecture et génie civil) et services de protection.

220. L'augmentation de 1.277.000 dollars au titre des dépenses renouvelables en 1980 servira au relèvement des indemnités de cherté de vie versées au personnel (802.000 dollars), aux majorations normales des salaires (229.000 dollars), au relèvement des indemnités professionnelles (5.000 dollars), à faire face à l'effet de l'inflation sur les dépenses autres que celles relatives au personnel (18.000 dollars) et à l'augmentation des coûts des services intérieurs entraînée par le transfert du Siège central de Vienne au Centre international de Vienne (330 000 dollars), coûts compensés en partie par des économies réalisées dans les services d'informatique (52.000 dollars). Cette augmentation est en partie compensée par les économies réalisées dans les dépenses relatives au personnel grâce à des taux de change favorables (55.000 dollars).

221. Les 143.000 dollars prévus au titre des dépenses non renouvelables en 1980 permettront de couvrir les dépenses nécessitées par l'acquisition de nouvelles machines et de locaux pour le service d'imprimerie (125.000 dollars) et serviront au remplacement du matériel hors d'usage (18.000 dollars).

Administration générale

	<u>Dépenses totales</u> (En dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (En dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (En dollars)
1980 - Prévisions budgétaires	4 757 000	4 737 000	20 000
1979 - Budget révisé	4 355 000	4 338 000	17 000
1978 - Dépenses effectives	3 451 000	3 408 000	43 000

222. Ce poste budgétaire indique les dépenses relatives aux services d'administration générale du Siège de l'Office, des cinq bureaux de zone (y compris les services à l'échelon des districts et des camps), des bureaux de liaison de New York et du Caire, et des services de presse et d'information.

223. L'augmentation de 399.000 dollars au titre des dépenses renouvelables prévues pour 1980 est imputable aux réserves destinées au relèvement des indemnités de cherté de vie versées au personnel (275.000 dollars), aux majorations normales des salaires (128.000 dollars), au relèvement des indemnités professionnelles (2.000 dollars) et à l'inflation dans les dépenses non relatives au personnel (8.000 dollars). Cette augmentation est compensée en partie par les économies réalisées dans les dépenses relatives au personnel grâce à des taux de change favorables (14.000 dollars).

224. Les 20.000 dollars inscrits au budget des dépenses non renouvelables en 1980 serviront à remplacer le matériel de bureau hors d'usage (15.000 dollars) et autre équipement (5.000 dollars).

Répartition des dépenses communes

225. Les tableaux récapitulatifs faisant suite au paragraphe 190 ci-dessus indiquent la répartition des charges communes entre les trois principaux secteurs d'activité de l'Office: enseignement, santé et secours. Toute ventilation de ce genre comporte nécessairement un élément d'appréciation, mais les pourcentages imputés, qui constituent des moyennes pondérées, ont été calculés et vérifiés périodiquement à partir d'une analyse détaillée de l'ensemble des activités de tous les bureaux de l'Office. Les résultats de la prochaine étude seront appliqués en 1980, s'il y a lieu d'opérer des changements dans la répartition de ces charges.

5. Autres dépenses

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	(En dollars)	(En dollars)	(En dollars)
1980 - Prévisions budgétaires	2 336 000	-	2 336 000
1979 - Budget révisé	4 547 000	-	4 547 000
1978 - Dépenses effectives	4 087 000	-	4 087 000

226. Le montant de 2.336.000 dollars prévu pour 1980 est destiné à couvrir les dépenses relatives aux indemnités de fin de service du personnel local résultant de l'incorporation dans les salaires d'une partie des indemnités de cherté de vie (1.728.000 dollars), l'extension du droit du personnel au paiement des jours de congé non pris lors de la cessation de service (483.000 dollars) et l'admission, aux fins de calcul des indemnités de cessation de service, du droit au paiement d'une indemnité de salaire journalier pour la période précédant la titularisation du fonctionnaire (125.000 dollars).

227. Dans le budget révisé de 1979 figure une somme de 4.547.000 dollars, dont 4.041.000 dollars sont destinés à l'ajustement des réserves prévues pour les indemnités de fin de service du personnel local, 315.000 dollars pour les frais de transfert du Siège central à Vienne et Amman (y compris le transfert des bureaux de Vienne au Centre international de Vienne) et 191.000 dollars pour les dépenses occasionnées par des troubles locaux.

C. Financement du budget - 1979 et 1980

228. Les problèmes chroniques que pose à l'Office le financement du budget révisé de 1979 et du projet de budget pour 1980 sont illustrés dans le tableau récapitulatif ci-dessous:

	<u>(En milliers de dollars des Etats-Unis)</u>	
	<u>1980</u>	<u>1979</u>
Dépenses prévues pour chaque budget:	185 258	166 346
Recettes prévues provenant de :		
Contributions gouvernementales	123 074	127 311
Contributions d'organismes des Nations Unies	6 294	6 586
Contributions non gouvernementales	1 632	1 632
Recettes diverses et gains réalisés sur les taux de change	2 500	2 500
Total des recettes prévues	<u>133 500</u>	<u>138 029</u>
Exédent (déficit) prévu	<u>(56 813)</u>	<u>(28 317)</u>

229. Etant donné qu'au moment de la préparation du budget, les gouvernements et les autres donateurs n'ont pas encore annoncé les contributions qu'ils comptent faire pour 1980, l'estimation des recettes pour l'année en question n'est pour ainsi dire rien d'autre qu'une extrapolation des contributions régulières de 1979, excluant les contributions spéciales limitées expressément ou implicitement à une seule année. Il faudrait noter toutefois que même si le niveau des recettes prévues en 1980 atteint celui des recettes actuellement prévues pour 1979, le déficit envisagé sera encore de l'ordre de 47,2 millions de dollars.

Tableau I

Effectif total de la population réfugiée immatriculée, par catégorie d'immatriculation a/

Catégorie "S" Catégorie "N"

Au 30 juin	Catégorie "R" b/				c/	d/	Total général
	1 Ayant droit à tous les ser- vices, y compris les rations complètes e/	2 Ayant droit à tous les services, y compris les demi- rations e/	3 Nourrissons et enfants né bénéfici- ant que de services	4 Autres membres des familles "R" n'ayant droit qu'aux services			
1950	(Chif. inc.) 826 459	(Chif. inc.) 51 034	(Chif. inc.) 2 174	-	-	960 021 f/	
1951	805 593	58 733	18 347	-	24 455	904 122 f/	
1952	772 166	64 817	34 765	-	32 738	915 411 f/	
1953	820 436	17 340	49 232	-	45 013	916 761 f/	
1954	828 531	17 228	60 227	-	54 793	941 851	
1955	830 266	16 987	75 026	-	63 403	969 389	
1956	830 611	16 733	86 212	18 203	74 059	996 338	
1957	836 781	16 577	110 600	19 776	62 980	1 019 201	
1958	843 739	16 350	130 092	21 548	63 713	1 053 348	
1959	849 634	16 202	150 170	22 639	68 922	1 087 628	
1960	854 268	15 998	169 730	22 947	73 452	1 120 889	
1961	862 083	15 805	176 772	23 947	77 566	1 151 024	
1962	866 369	15 705	197 914	20 004	91 069	1 174 760	
1963	863 284	15 617	226 494	21 195	98 567	1 210 170	
1964	859 048	15 546	251 131	23 369	104 653	1 246 585	
1965	845 730	15 392	284 025	29 387	107 122	1 280 823	
1966	845 790	15 328	312 649	39 485	108 750	1 317 749	
1967	824 366	14 704	316 166	39 997	106 991	1 346 086	
1968	806 366	13 466	326 185	60 219	121 939	1 364 294	
1969	804 576	13 602	342 009	73 738	148 004	1 395 074	
1970	821 330	9 688	352 143	77 735	160 059	1 425 219	
1971	821 749	9 521	375 224	91 442	166 867	1 468 161	
1972	820 279	9 418	394 449	90 072	184 453	1 506 640	
1973	820 748	9 320	420 267	98 827	206 155	1 540 694	
1974	812 844	9 061	459 197	96 416	221 338	1 583 646	
1975	819 115	8 999	484 673	93 944	228 243	1 632 707	
1976	821 785	9 022	510 706	89 571	226 278	1 668 205	
1977	822 381	9 093	545 189	85 863	262 120	1 706 486	
1978	823 765	9 081	576 064 g/	81 684	275 499	1 757 269	
1979						1 803 564	

(voir les notes du tableau I à la page suivante)

(Notes du tableau 1)

a/ Les statistiques ci-dessus sont établies d'après les listes d'immatriculation de l'Office et, en raison de facteurs tels que les décès non déclarés, les immatriculations erronées ou doubles et les absences non signalées de la zone d'activité de l'UNRWA, elles n'indiquent pas nécessairement l'effectif réel de la population réfugiée.

b/ La catégorie "R" (colonnes 1 à 4) comprend les familles immatriculées dont certains membres, ou tous les membres, ont droit à tous les services d'assistance de l'Office, y compris les rations de base.

c/ La catégorie "S" (colonne 5) comprend les réfugiés dont le revenu est supérieur à celui des réfugiés de la catégorie "R", mais inférieur à celui des réfugiés de la catégorie "N"; ils ont droit à l'enseignement général, aux services de santé et à certaines autres formes d'assistance de l'Office, mais n'ont pas droit aux rations de base. Toutefois, à Gaza, pour des raisons techniques, il n'existe pas de catégorie "S" et les réfugiés de la catégorie "N" bénéficient des mêmes droits que ceux de la catégorie "S".

d/ La catégorie "N" (colonne 6) comprend les réfugiés mentionnés ci-dessous dans les notes i) et ii), compte tenu de ce qui a été précisé au sujet des réfugiés de Gaza dans la note c/ ci-dessus ainsi que dans la note a/ du tableau 9 :

- i) Les réfugiés dont l'absence de la zone d'activité ou le revenu signalé prive tous les membres de leur famille de leurs droits aux rations de base, à l'enseignement général et aux services médicaux; ou
- ii) Les réfugiés qui ont bénéficié eux-mêmes ou leur famille d'une aide qui leur a permis de devenir économiquement indépendants.

e/ Avant 1954, on distribuait des demi-rations aux nourrissons et aux Bédouins ainsi qu'aux habitants des villages frontaliers de Jordanie. Depuis lors, les Bédouins ont droit aux rations entières. Les nourrissons y ont également droit, à partir de leur premier anniversaire, si les contingents le permettent. On ne distribue actuellement de demi-rations qu'aux habitants des villages frontaliers de Jordanie occidentale (9 081). Après les hostilités de juin 1967, 3 335 frontaliers déplacés en Jordanie orientale reçoivent, au titre du programme normal, des rations entières et sont donc comptés comme bénéficiaires de rations complètes (colonne 1). Les indigents de Gaza (832) et de Jérusalem (1 337) figurent également dans la colonne 1.

f/ Ce total général comprend des réfugiés qui recevaient une assistance en Israël et étaient restés à la charge de l'Office jusqu'au 30 juin 1952.

g/ Ce total de 578 064 comprend:

- i) 17 553 nourrissons de moins d'un an recevant des services mais pas de rations;
- ii) 522 673 enfants ayant droit aux services, âgés d'un an ou plus (dont certains sont devenus maintenant adultes) ne recevant pas de rations en raison du plafond des rationnaires; et
- iii) 37 838 enfants déplacés, ayant droit aux services, recevant des rations du Gouvernement jordanien, temporairement et à titre d'urgence.

Notes du Tableau 2.

- a/ On trouvera dans ce tableau la récapitulation des changements survenus ces 29 dernières années dans le nombre total des rationnaires, de leurs nourrissons et de leurs enfants, inscrits pour les services. Les naissances, les nouvelles immatriculations, les décès, les immatriculations erronées ou doubles se traduisent par des inscriptions ou des radiations de noms sur les listes d'immatriculation. Les rubriques "indépendance économique" et "absence" correspondent à des transferts d'une catégorie d'ayants droit à une autre bénéficiant de plus ou moins de services (colonnes 4, 5 et 6 du tableau 1).
- Ne figurent pas dans ce tableau les transferts qui s'effectuent à l'intérieur ou de l'une à l'autre des zones d'activité, ni les attributions de rations (lorsqu'on en dispose) aux enfants inscrits pour les services.
- b/ Il s'agit notamment de changements effectués à l'occasion du recensement de 1950-1951.
- c/ "Indépendance économique" : figurent sous cette rubrique les personnes qui, grâce à un emploi ou à d'autres sources de revenu, sont devenues économiquement indépendantes et celles qui, grâce à la formation professionnelle ou universitaire, ou encore grâce à d'autres programmes de l'UNRWA, ont reçu une assistance leur permettant de devenir économiquement indépendantes.
- d/ Ces modifications diverses comprennent, jusqu'à juin 1953, un certain nombre d'inscriptions ou de radiations de noms sur les listes d'immatriculation ainsi qu'un certain nombre de changements affectant la catégorie d'immatriculation. Les radiations concernant les réfugiés résidant en Israël figurent également sous cette rubrique (40 930 personnes de juillet 1950 à juin 1953).

Tableau 3

Récapitulation des changements survenus dans la composition de la population réfugiée immatriculée a/

Modifications	1er juillet						
	1950 au 30 juin 1974	30 juin 1975	Année terminée le 30 juin 1976	30 juin 1977	30 juin 1978	30 juin 1979	1950-1979
<u>En plus</u>							
Naissances	926 739	59 807	44 564	46 711	59 082	54 569	1 191 072
Nouvelles immatriculations	46 216	-	2	5	6	1	46 230
Divers b/	10 721	189	-	-	-	-	10 910
Total	983 676	59 996	44 566	46 316	59 088	54 570	1 248 212
<u>En moins</u>							
Décès	194 430	10 125	8 610	7 008	8 361	8 076	237 490
Immatriculations erronées ou doubles	77 130	711	438	364	521	435	79 599
Divers b/	89 165	-	-	-	-	-	89 165
Total	360 725	10 836	9 048	8 252	8 882	8 511	406 254
Nombre total de réfugiés immatriculés au 30 juin	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>	
	1 583 646	1 632 707	1 668 205	1 706 486	1 757 269	1 803 564	

(Notes à la page suivante)

(notes du tableau 3)

a/ On trouvera ici une récapitulation des changements survenus au cours des 29 dernières années dans le nombre total des réfugiés immatriculés (tableau 1, colonne 7).

Ne figurent pas dans ce tableau les transferts qui s'effectuent à l'intérieur ou de l'une à l'autre des zones d'activité.

Lorsque l'on compare les données ci-dessus avec celles du tableau 2, il convient de ne pas perdre de vue que la radiation des listes de rationnaires n'entraîne pas nécessairement la radiation des listes d'immatriculation. Les personnes qui cessent de recevoir des rations parce qu'elles gagnent leur vie ou qu'elles sont absentes restent immatriculées auprès de l'Office. Par ailleurs, un certain nombre de décès et d'inscriptions erronées ou doubles sont enregistrés parmi les personnes immatriculées ne recevant pas de rations, ce qui explique les légères différences que l'on peut constater sous ces deux rubriques dans les deux tableaux. La distinction entre rationnaires et personnes immatriculées n'apparaît pas toujours dans les documents établis par l'Office durant ses premières années d'activité.

b/ La nature des changements figurant ici sous la rubrique "Divers" n'a pas été précisée lors des opérations de recensement. On a tenu compte des modifications qui ont abouti à des adjonctions ou des radiations sur les listes d'immatriculation, à la radiation, sur les listes de l'Office, des réfugiés se trouvant en Israël et à la correction des radiations effectuées précédemment par erreur, qui ont été incluses dans les chiffres relatifs aux nouvelles immatriculations dans les rapports des années précédentes.

Tableau 4

Répartition de l'effectif total des réfugiés immatriculés et des habitants des camps suivant leur lieu d'immatriculation

	Total des personnes immatriculées	Nombre de camps permanents d'urgence	Nombre de personnes officiellement immatriculées dans les camps permanents a/	Nombre réel de personnes vivant dans les camps permanents b/	c/ d'urgence
Jordanie (Est)	699 553	4	77 035	92 048	132 890
Rive occidentale	317 614	20	79 990	82 464	-
Band. de Gaza	363 006	8	200 762	202 941	-
Liban	219 561	13	99 585	103 661	-
République arabe syrienne	203 830	6	33 749	38 610	20 809
Total	1 803 564	51	491 121	519 724	153 699

673 423

a/ Les personnes officiellement immatriculées dans ces camps sont les réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA qui figurent sur les registres de l'Office comme vivant dans les camps, indépendamment de leur catégorie d'immatriculation (RSN). Toutefois, il se peut que certaines de ces personnes aient quitté les camps pour habiter ailleurs, dans des villages ou des villes du pays, et que leur départ n'ait pas encore été notifié à l'Office. Les chiffres ne comprennent pas les réfugiés vivant dans les camps qui ne sont pas logés par l'UNRWA, mais qui bénéficient des services d'hygiène.

b/ Sur les 519.724 personnes vivant effectivement dans ces camps, 511 880 sont des réfugiés immatriculés auprès de l'Office (y compris les personnes qui sont à leur charge et qui ne sont pas immatriculées). Les 7 844 autres ne sont pas des réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA et n'ont par conséquent pas droit à son assistance.

c/ Les personnes vivant effectivement dans ces camps comprennent 116 076 réfugiés immatriculés auprès de l'Office et 37 623 autres personnes, toutes déplacées à la suite des hostilités de juin 1967 ou de combats ultérieurs qui se sont déroulés dans la vallée du Jourdain au début de 1968.

Tableau 5

Nombre de consultations (première et suivantes ensemble) dans
les dispensaires gérés ou subventionnés par l'Office
(1er juillet 1978 - 30 juin 1979)

Nature des soins	Jordanie orientale	Rive occidentale	Gaza	Liban	République arabe syrienne		Total
Médecine générale	706 259	320 161	354 639	299 445	352 436		2 042 940
Injectons	258 848	212 714	356 475	142 219	117 416		1 087 672
Pansements et/ou dermatologie	210 166	136 292	190 763	116 414	67 550		721 285
Ophtalmologie	138 736	70 855	161 208	53 527	10 961		435 297
Soins dentaires	30 051	21 987	24 171	14 136	21 035		111 380
Total	1 344 060	762 019	1 087 256	625 741	579 498		4 398 574

Tableau 6

**Nombre de lits d'hôpital réservés aux malades relevant de l'Office
(au 30 juin 1979)**

Nature des soins	Rive occidentale				Région arabe syrienne		Total
	Jordanie orientale	Gaza	Liban	République arabe syrienne	Liban	République arabe syrienne	
Médecine générale et chirurgie	175	319	139	78			838
Pneumologie	5	84	14	15			118
Obstétrique	25	126	0	6			189
Pédiatrie	18	96	0	0			154
Psychiatrie	36	0	96	5			212
Total	259	625	249	104			1 511
Centres de réhydratation et d'alimentation	8	6	3	3			21
Nombre de lits	81	98	25	20			229

Tableau 7
Santé maternelle et infantile
(1er juillet 1978 - 30 juin 1979)

	Jordanie orientale	Rive occidentale	Gaza	Liban	Rep. arabe syrienne	Total
A. Consultations prénatales						
Nombre de centres prénatals	14	24	9	22	19	88
Femmes enceintes nouvelle- ment inscrites	8 456	5 158	13 341	2 145	2 337	31 437
Moyenne de visites par mois	2 662	1 597	4 117	496	668	9 540
Visites à domicile	7 121	82	265	109	30	7 607
B. Santé infantile						
Nombre de centres de santé infantile	14	23	9	18	19	83
Enfants de moins d'un an:						
- Inscrits <u>a/</u>	13 444	4 589	11 998	3 447	3 302	36 780
- Soignés <u>b/</u>	7 908	4 231	9 481	1 859	2 663	26 142
Enfants d'un à 2 ans:						
- Inscrits <u>a/</u>	9 673	4 708	10 302	3 553	3 548	31 784
- Soignés <u>b/</u>	8 560	4 245	8 288	2 083	3 261	26 437
Enfants de 2 à 3 ans:						
- Inscrits <u>a/</u>	8 043	4 391	10 105	3 325	2 836	28 700
- Soignés <u>b/</u>	6 053	3 374	6 225	1 022	2 240	18 914
Visites à domicile	16 376	6 109	7 851	5 646	3 946	39 928
Vaccinations de routine	86 651	46 471	91 236	21 131	33 711	279 200
C. Services d'hygiène scolaire						
Nombre d'équipes d'hygiène scolaire	3	1	1	1	1	7
Nouveaux élèves examinés	17 237	4 716	4 112	1 820	5 750	33 635
Autres élèves examinés	11 677	9 912	6 174	940	22 024	50 727
Enseignants et personnel auxiliaire examinés	289	398	1 013	672	466	2 838
Ecoles visitées	145	570	239	51	262	1 267
Vaccinations de routine	31 328	23 017	39 010	6 150	17 499	117 004

a/ Moyennes mensuelles d'après les registres de l'Office.

b/ Moyennes mensuelles (enfants de moins d'un an), bimestrielles (enfants de 1 à 2 ans) et trimestrielles (enfants de 2 à 3 ans), respectivement.

Tableau 8

Programmes d'alimentation d'appoint

(1er juillet 1978 - 30 juin 1979)

A. Programme de distribution de repas chauds	Jordanie orientale	Rive occidentale	Gaza	Liban	République arabe syrienne	Total
Nombre de centres d'alimentation d'appoint	18	29	23	13	16	99
Moyenne quotidienne des bénéficiaires (moins de 15 ans)	8 475 <u>a/</u>	7 983	8 224	3 324	6 476	34 482
B. Programme de distribution de lait	Jordanie orientale	Rive occidentale	Gaza	Liban	République arabe syrienne	Total
Moyenne quotidienne des bénéficiaires dans les centres de distribution de lait et de SMI	12 892 <u>b/</u>	7 734	17 779	8 409	10 142	56 956
C. Distribution de rations supplémentaires	Jordanie orientale	Rive occidentale	Gaza	Liban	République arabe syrienne	Total
Moyennes mensuelles des bénéficiaires:						
i) Femmes enceintes	774	1 278	3 244	222	437	5 955
ii) Mères allaitantes	2 480	4 336	7 567	776	1 720	16 879
iii) Tuberculeux non hospitalisés	42	334	226	84	28	714

a/ Dont 1 273 personnes déplacées vivant dans des camps d'urgence et bénéficiant de ce programme à la demande et aux frais du Gouvernement jordanien.

b/ Dont 1 209 personnes déplacées vivant dans des camps d'urgence et bénéficiant de ces programmes à la demande et aux frais du Gouvernement jordanien.

Tab/eau 9

Ecoles de l'UNRWA

Effectifs des classes primaires élémentaires et primaires supérieures

Année	Jordanie orientale		Rive occidentale		Gaza		Liban		République arabe syrienne		Total général	
	Elem.	Super.	Elem.	Super.	Elem.	Super.	Elem.	Super.	Elem.	Super.	Elem.	Super.
1951	16 345	-	-	-	19 543	61	19 604	4 564	-	2 599	43 051	61
1952	15 882	-	-	-	22 551	164	22 715	6 291	-	2 895	47 619	164
1953	30 118	87	-	-	25 702	675	26 377	9 332	86	5 576	70 562	1 014
1954	39 188	790	-	-	31 107	1 781	32 888	11 695	384	8 758	90 748	3 819
1955	42 144	1 612	-	-	34 016	3 339	37 355	12 567	620	10 371	98 427	6 242
1956	43 649	2 862	-	-	35 087	4 937	40 024	12 983	948	11 224	102 007	9 683
1957	42 431	4 274	-	-	34 876	6 410	41 286	13 155	1 003	12 222	101 504	12 867
1958	41 600	5 357	-	-	35 164	7 495	42 658	13 936	996	12 894	102 031	15 410
1959	39 519	6 714	-	-	34 806	8 244	43 050	14 881	1 325	14 172	101 462	18 199
1960	38 223	6 12	-	-	36 633	8 431	45 114	15 422	1 668	15 946	102 622	19 639
1961	38 309	7 437	-	-	36 591	9 841	46 432	16 292	2 159	17 274	104 877	23 026
1962	41 000	8 384	-	-	37 885	10 641	48 526	17 124	2 676	18 552	110 439	25 823
1963	45 531	8 492	-	-	38 470	12 797	51 267	17 411	2 680	20 091	117 030	28 428
1964	50 220	8 868	-	-	38 905	13 627	52 532	18 043	3 491	21 532	123 829	30 932
1965	55 713	9 623	-	-	41 164	15 032	56 196	19 836	3 710	23 546	134 344	33 649
1966	60 802	11 113	-	-	40 757	16 644	56 469	20 744	3 451	26 013	147 519	39 448
1967	65 849	12 838	-	-	41 362	16 710	58 072	20 744	3 451	26 013	147 519	39 448
1968	45 593	9 068	-	-	35 395	12 358	47 753	21 312	5 168	26 480	141 454	38 137
1969	53 327	10 939	-	-	38 351	15 251	53 602	22 426	6 046	28 472	155 633	45 289
1970	60 324	13 830	-	-	41 051	16 372	57 423	23 791	6 267	30 058	168 611	50 767
1971	62 488	15 367	-	-	43 085	16 956	60 041	25 587	7 186	32 773	176 724	55 079
1972	69 197	17 489	-	-	45 109	15 676	60 785	27 133	7 207	34 341	189 051	56 027
1973	74 038	19 276	-	-	47 906	14 443	62 349	28 187	5 507	35 694	199 456	56 528
1974	78 177	21 192	-	-	51 116	13 490	64 646	28 494	8 639	37 133	209 201	59 123
1975	80 942	23 593	-	-	51 265	14 632	65 867	26 996	8 349	35 345	211 788	61 518
1976	83 219	26 998	-	-	51 476	16 816	68 292	28 155	9 635	37 790	216 753	72 140
1977	85 868	29 060	-	-	51 077	18 929	70 006	26 943	9 771	36 714	218 849	77 544
1978	87 938	31 775	-	-	51 562	20 259	71 821	27 491	10 295	37 786	223 501	80 968
1979 ^{a/}	91 153	32 930	-	-	51 108	19 666	70 774	26 709	9 757	36 466	226 921	84 163

a/ Y compris les enfants inscrits dans les écoles de l'UNRWA sans y avoir droit; ils sont actuellement au nombre de 42 508, dont 10 087 sont immatriculés dans le Territoire de Gaza, où l'on a toujours considéré en pratique que tous les enfants réfugiés avaient droit aux services d'enseignement. Il s'agit, soit d'enfants réfugiés n'ayant pas droit à l'enseignement, soit d'enfants non réfugiés. Il faut signaler qu'en Jordanie orientale, le nombre d'enfants non réfugiés qui fréquentent les écoles de l'UNRWA est compensé par celui des élèves réfugiés qui fréquentent gratuitement des écoles publiques, y compris des écoles secondaires; que dans la République arabe syrienne, quelques élèves réfugiés sont inscrits dans des écoles publiques du primaire élémentaire et du primaire supérieur et que ceux qui entrent dans le secondaire fréquentent des écoles publiques, l'inscription étant gratuite dans les deux cas; qu'à Gaza, le Département de l'enseignement fournit quelques professeurs aux écoles de l'UNRWA et que les enfants réfugiés qui entrent dans le secondaire fréquentent gratuitement des écoles publiques; et qu'au Liban, il s'est avéré impossible de faire payer des frais de scolarité au petit nombre d'enfants réfugiés qui fréquentent les écoles de l'UNRWA sans y avoir droit et qu'aucune disposition n'a été prise en accord avec le Gouvernement pour compenser le petit nombre d'élèves non réfugiés qui fréquentent les écoles de l'UNRWA.

b/ En Jordanie orientale seulement.

Tableau 10

Nombre d'élèves réfugiés fréquentant les écoles publiques ou privées

	Primaire élémentaire		Primaire supérieur		Secondaire		Ensemble des cycles	
	Ecoles publiques	Ecoles privées	Ecoles publiques	Ecoles privées	Ecoles publiques	Ecoles privées	Ecoles publiques	Ecoles privées
Jordanie orientale	7 840	N.A.	5 070	N.A.	10 865	N.A.	23 775	N.A.
Rive occidentale	11 681	1 169	5 007	N.A.	6 033	N.A.	22 721	1 169
Gaza	2 510	N.A.	767	N.A.	9 574	N.A.	12 851	N.A.
Liban	294	2 279	309	2 095	772	2 503	1 275	6 877
République arabe syrienne	8 160	116	2 079	64	4 644	748	14 883	928
Total	30 485	3 564	13 232	2 159	31 888	3 251	75 605	8 974
								84 579

Tableau 11

Effectif des élèves a/ par année d'études dans les écoles de l'UNRWA au 31 mai 1979

Écoles primaires élémentaires

	I		II		III		IV		V		VI		Total	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Jordanie orientale	8 789	7 812	8 036	7 270	8 055	7 180	8 419	7 463	8 001	6 942	7 005	6 181	48 305	42 848
Rive occidentale	2 258	2 428	2 148	2 327	2 201	2 486	2 136	2 462	2 153	2 312	1 975	2 106	12 871	14 121
Gaza	4 812	4 395	4 563	4 207	4 360	3 929	4 675	4 117	4 166	3 679	4 567	3 638	27 143	23 965
Liban	2 186	2 160	2 195	2 114	2 671	2 380	2 320	2 361	2 274	2 168	1 941	1 939	13 587	13 122
République arabe syrienne	2 891	2 747	2 996	2 697	2 834	2 608	2 702	2 414	2 517	2 224	2 372	1 957	16 312	14 647
Total	20 936	19 542	19 938	18 615	20 121	18 583	20 252	18 817	19 111	17 395	17 860	15 821	118 218	108 703
Total général	40 478		38 553		38 704		39 069		36 436		33 681		226 921	

Écoles primaires supérieures

	I		II		III		IV		Total	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Jordanie orientale	6 629	5 832	6 105	5 255	4 882	4 221	-	-	17 622	15 308
Rive occidentale	1 894	1 892	1 615	1 519	1 625	1 398	-	-	5 134	4 809
Gaza	3 652	3 267	3 524	2 966	3 601	2 656	-	-	10 777	8 889
Liban	1 742	1 769	1 392	1 366	1 037	1 025	651	764	4 822	4 935
République arabe syrienne	2 481	2 124	2 063	1 753	1 747	1 699	-	-	6 291	5 576
Total	16 398	14 884	14 699	12 859	12 898	11 010	651	764	44 646	39 517
Total général	31 282		27 558		23 908		1 415		84 163	

Tableau 12

Répartition des enfants réfugiés scolarisés

	Nombre d'écoles de l'UNRWA	Nombre d'élèves dans les classes primaires élémentaires a/ des écoles de l'UNRWA		Nombre d'élèves dans les classes primaires supérieures a/ des écoles de l'UNRWA		Nombre des élèves réfugiés des écoles publiques et privées		Effectif total des réfugiés scolarisés		
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total		Ecoles publiques	Ecoles privées
Jordanie orientale	199	48 305	42 848	91 153	17 622	15 308	32 930	23 775	-	147 858
Rive occidentale	99	12 871	14 121	26 992	5 134	4 809	9 943	22 721	1 169	60 825
Gaza	132	27 143	23 965	51 108	10 777	8 889	19 666	12 851	-	83 625
Liban	82	13 587	13 122	26 709	4 822	4 935	9 757	1 375	6 877	44 718
République arabe syrienne	111	16 312	14 647	30 959	6 291	5 576	11 867	14 883	928	58 637
Total	623	118 218	108 703	226 921	44 646	39 517	84 163	75 605	8 974	395 663

a/ Voir tableau 9, note a/.

Tableau 13
Capacité d'accueil des centres de formation professionnelle et technique de l'UNRWA

Métiers et spécialités	Jordanie orientale		Rive occidentale		Liban		KCP- arabe		Total général	
	Centre de formation d'Amman		Centre de formation Kalandia		Ecole normale jeunes filles Hassalih		Centre de formation de Gaza			
	1ère 2ème	1ère 2ème	1ère 2ème	1ère 2ème	1ère 2ème	1ère 2ème	1ère 2ème	1ère 2ème		
A. Enseignement professionnel et technique										
Invalos des yeux										
Réparateur d'instruments										
Mécanicien diesel et matériel de construction	48	48	24	24	32	32	24	24	32 32	
Mécanicien auto	16	32			16	16	32	32	80 96	
Réfrigération et climatisation	16	16	16	16	16	16	16	16	96 96	
Cordonnier	16	16							48 48	
Têlier					16	16	16	16	16 16	
Perruquier/soudeur	16	16	12	12			32	32	32 32	
Soudeur (arc et chalumeau) ^{a/}					48	48			60 60	
Bouvier							12	12	84	
Coutelier ^{b/}	12	12							12 12	
Réparateur de machines de bureau	16	16							16 16	
Électricité									32	
Electricien	16	32	32	32	32	32	16	16	128 144	
Réparateur radio-télévision	16	16			16	16	16	16	64 64	
Electricien auto	16	16					16	16	16 32	
Bâtiments									112	
Mécanicien	32	16					16	16	64 48	
Plâtrier/carrleur	16	16							16 16	
Plâtrier	16	16	16	16			16	16	48 32	
Charpentier /tourneur sur bois	16	32	16	16	16	16	16	16	96 112	
Techniciens ^{b/}									72	
Couture	24	24							24 24	
Maître			24	24					24 24	
Technicien de la construction									48 48	
Technicien-architecte	24	24	24	24			24	24	48 48	
Technicien en télécommunications			24	24					24 48	
Technicien industriel	24	24			16	16			16 16	
Technicien maintenance machines ^{b/}									24	
Instituteur de formation professionnelle ^{a/}	24	24							24 24	
Commerce ^{b/}									285	
Employés de commerce et de bureau (hommes)	48	48	48	48	48	48			144 144	
Secrétariat (femmes)									96 96	
Professeurs éducationnelles									60	
Préparateur de laboratoire							20	20	16 40	
Laborantin ^{b/}							16	16	16 16	
Instituteur de la santé publique ^{b/}					16	16			16 16	
Cours professionnels pour jeunes filles (autres que les cours commerciaux et parvocycleux)									32	
Baccalauréat technique et gestion d'institutions ^{b/}									44	
Jardinier d'enfants ^{b/}	14	14							42 42	
Couture									56	
Confiserie	16	16							34 34	
Coiffure									12	
Total par année d'études	78	78	388	440	12	212	212	180	180	1720 1698
Total formation périscolaire avant l'emploi	275	275			150	150	125	125	50	50
Total général	706	840	424	660	250	753	484	584	600	605
									2326	2303

^{a/} Cours d'un an.
^{b/} Enseignement post-secondaire.
^{c/} Dont 10 jeunes filles, inscrites aux cours paramédicaux et techniques, en régime d'externat.
^{d/} Dont 256 jeunes filles.
^{e/} Dont 411 jeunes filles.
^{f/} Le cours de perfectionnement d'un an destiné aux techniciens de la maintenance des machines compléte le cours de formation de deux ans pour mécaniciens soudeurs et outilliers.

Tableau 14

**Répartition par discipline et par pays des titulaires
de bourses d'études supérieures**

Discipline	Egypte		Jordanie		Liban		République arabe syrienne		Autres ^{a/}		Totaux		
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Global
Médecine	66	6	39	2	3		46	12	3		157	20	177
Soins infirmiers		1		2		1						4	4
Pharmacie	3	1						2		1	3	4	7
Soins dentaires		1										1	1
Génie	31		56	3	14	2	24	3	6		131	8	139
Sciences			4	1	3	2					7	3	10
Mathématiques				1								1	1
Commerce			2								2		2
Lettres				3	1		1	1			2	4	6
Etudes techniques supérieures	3										3		3
Formation pédagogique		1										1	1
Totaux	103	10	101	12	21	5	71	18	9	1	305	46	351

^{a/} Les autres pays sont les suivants: Iraq (cinq étudiants et une étudiante), Arabie Saoudite (quatre étudiants).

Tableau 15

Etat récapitulatif des recettes, des dépenses et du fonds de roulement ^{a/}
(1er mai 1950 - 31 décembre 1979)
(en dollars des Etats-Unis)

	RECETTES				Dépenses	Ajustements opérés sur le fonds de roulement b/ (Augmentations (réductions))	Solde du fonds de roulement (réserve d'exploitation)
	Contributions des gouvernements	Autres recettes	Total des recettes				
1er mai 1950 au 31 décembre 1968	629 132 590	25 634 612	654 767 202	642 281 205	1 165 944	13 651 941	
1er janvier au 31 décembre 1969	39 792 749	2 508 000	42 300 749	46 161 048	681 949	10 473 591	
1er janvier au 31 décembre 1970	40 953 631	2 117 794	43 071 425	47 937 938	27 590	5 634 668	
1er janvier au 31 décembre 1971	43 922 586	3 752 483	47 675 069	48 431 744	117 113	14 995 106	
1er janvier au 31 décembre 1972	49 388 110	2 160 211	51 548 321	52 125 635	3 766 958	8 184 750	
1er janvier au 31 décembre 1973	55 269 051	3 349 102	58 618 153	62 531 667	1 415 431	5 686 667	
1er janvier au 31 décembre 1974	85 320 533	3 896 816	89 217 349	98 149 279	494 316	7 249 053	
1er janvier au 31 décembre 1975	106 902 825	6 675 401	113 578 226	111 808 954	1 756 962	10 775 287	
1er janvier au 31 décembre 1976	112 261 271 ^{c/}	8 457 398	120 718 669	114 774 837	1 062 467	17 781 585	
1er janvier au 31 décembre 1977	114 109 995	8 868 471	122 978 466	126 771 889	1 771 036	15 759 199	
1er janvier au 31 décembre 1978	122 338 708	8 165 993	130 504 701	132 111 444	449 173	14 601 629	
1er janvier au 31 décembre 1979 ^{d/}	127 311 200	10 718 000	138 029 200	164 696 000	-	(12 065 171) ^{e/}	
	1 526 703 249	86 304 281	1 613 007 530	1 637 781 640	12 708 939	-	

^{a/} Les chiffres du tableau ci-dessus indiquent pour chaque période les recettes et les dépenses (y compris les engagements de dépenses) qui s'inscrivent au budget de la période en question, quelle que soit la date à laquelle les recettes ont en fait été perçues ou les dépenses effectuées.

^{b/} Ces ajustements correspondent principalement à des économies réalisées lors du règlement de dettes et d'engagements d'exercices antérieurs, ainsi que de la rectification des prévisions budgétaires.

^{c/} Y compris un montant de 6 millions de dollars promis par un donateur pour 1979 qui ne figure pas dans la comptabilité finale de l'Office pour cette année-là, l'annonce de cette contribution ayant été faite trop tard.

^{d/} Recettes prévues, dépenses inscrites au budget.

^{e/} Telle sera la situation si toutes les dépenses inscrites au budget sont effectuées et qu'aucune recette supplémentaire n'est reçue.

Tableau 16

Etat détaillé des recettes de l'UNRWA a/
(1er mai 1950 - 31 décembre 1979)
(en dollars des Etats-Unis)

Donateurs	Année					Total
	1er mai 1950 31 décembre 1974	1975	1976	1977	1978	
I. Contributions de gouvernements						
Abou Dhabi c/	190 927	-	-	-	-	190 927
Allemagne, République fédérale d'	27 608 837	3 303 930	3 311 649	3 324 259	5 057 215	5 350 000
Arabie Saoudite	5 690 081	11 200 000	11 200 000	3 341 091	6 300 000	1 200 000
Argentine	133 000	5 000	5 000	5 000	4 800	5 000
Australie	5 339 149	340 784	368 612	419 430	493 467	474 000
Autriche	251 859	70 000	70 000	107 000	107 000	120 000
Bahrain	53 867	20 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Barbade	-	-	-	-	-	500
Belgique	2 474 691	770 810	996 255	1 135 175	1 035 763	1 728 000
Bénin	250	-	-	403	-	-
Birmanie	9 546	-	-	-	-	-
Bolvie	5 000	-	-	-	-	-
Brsil	35 009	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Canada	32 617 821	3 120 602	3 646 406	3 689 477	4 519 792	3 403 000
Chili	7 000	2 000	2 000	2 000	2 000	3 000
Chine	153 279 d/	-	-	-	-	-
Cypré	6 404	502	750	482	1 299	1 000
Communauté économique européenne	33 581 784	13 771 493	14 320 477	16 379 456	15 452 987	17 301 000
Congo	-	4 717	-	-	-	-
Cuba	5 000	-	-	-	-	-
Denemark	7 027 124	1 186 195	1 567 255	1 795 044	1 725 834	1 810 000
Dubaï c/	40 000	-	-	-	-	-
Egypte	5 483 656	7 680	-	4 290	8 580	4 000
El Salvador	500	-	-	-	-	-
Emirats arabes unis	670 000	2 275 000	270 000	270 000	270 000	270 000
						15 111 452
						40 000
						5 508 206
						500
						4 025 000

Tableau 16 (suite)

Donateurs	1er mai 1950		An née				Total
	31 décembre 1974		1975	1976	1977	1978	
I. Contributions de gouvernements (suite)							
Empire centrafricain	2 198	-	-	-	-	-	2 198
Espagne	4 980 002	1 000 000	1 000 000	1 000 000	50 000	597 500	8 727 502
Etats-Unis d'Amérique	577 209 668	42 054 924	44 700 000	48 700 000	51 500 000	52 000 000	816 164 592
Ethiopie	35 500	-	-	-	-	-	35 500
Finlande	1 148 840	293 107	298 265	250 901	249 703	313 500	2 554 316
France	22 224 896	1 295 312	1 568 322	1 323 946	1 385 172	1 381 000	29 178 648
Gambie	30	-	-	-	-	-	30
Gaza (autorités de)	1 827 781	89 367	74 532	68 189	40 744	95 000	2 195 613
Ghana	54 500	5 220	5 220	5 220	5 220	5 000	80 380
Grèce	684 617	17 000	25 940	30 000	30 000	19 000	806 557
Guinée	-	1 000	-	-	-	-	1 000
Haiti	7 000	-	-	-	-	-	7 000
Haute-Volta	-	1 887	-	-	-	-	1 887
Honduras	2 500	-	-	-	-	-	2 500
Inde	457 831	12 579	12 579	12 579	12 195	19 000	526 763
Indonésie	261 768	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	291 768
Iran	174 047	18 000	30 000	30 000	30 000	30 000	312 047
Iraq	849 229	-	121 600	121 600	121 600	122 000	1 336 029
Irlande	643 876	80 800	89 000	109 440	139 300	244 000	1 306 416
Islande	66 939	12 500	13 000	14 000	15 000	16 000	139 439
Israël	5 653 013	776 730	896 080	706 641	898 133	988 000	9 918 597
Italie	2 800 855	148 039	200 000	252 750	240 964	359 000	4 001 608
Jamahiriya arabe libyenne	2 614 000	602 100	600 000	1 000 000	1 000 000	4 000 000	9 816 000
Jamaïque	13 370	6 000	3 000	3 000	3 000	3 000	31 370
Japon	3 184 218	5 000 000	5 500 000	5 974 714	6 500 000	7 000 000	38 158 932

Tableau 16 (suite)

Donateurs	1er mai 1950		Année				Total
	31 décembre 1974	1975	1976	1977	1978	1979	
I. Contributions de gouvernements (suite)							
Jordanie	3 401 640	263 634	252 037	260 612	259 008	264 000	4 700 931
Kampouche démocratique	7 141	-	-	-	-	-	7 141
Koweït	3 562 860	400 000	1 600 000	600 000	600 000	600 000	7 362 860
Liban	1 134 266	128 389	106 504	96 620	76 500	31 000	1 573 279
Libéria	66 500	-	-	5 000	5 000	5 000	81 500
Luxembourg	79 460	144 258	53 736	9 450	11 655	139 000	437 559
Madagascar	1 784	-	-	-	-	-	1 784
Malaisie	54 785	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	62 285
Malawi	280	-	-	-	-	-	280
Malte	5 000	-	-	-	-	-	5 000
Maroc	522 418	57 000	45 000	57 485	-	57 000	738 903
Maurice	989	943	2 000	2 000	-	5 000	10 932
Mauritanie	-	-	-	-	-	-	-
Mexique	143 191	-	-	-	-	-	143 191
Monaco	9 507	241	211	201	630	700	11 490
Niger	4 920	-	-	-	-	-	4 920
Nigéria	57 280	6 080	-	-	20 880	21 000	105 240
Norvège	5 012 912	1 843 341	1 980 202	2 625 069	2 989 954	3 238 000	17 689 478
Nouvelle-Zélande	2 945 581	143 865	123 839	116 336	132 309	122 000	3 585 950
Oman	70 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	195 000
Pakistan	762 227	20 797	20 909	20 832	20 843	21 000	866 608
Panama	500	-	-	-	-	-	500
Pays-Bas	2 633 445	1 561 728	1 836 835	2 007 670	2 491 913	2 460 000	12 991 591
Philippines	26 250	1 500	1 750	3 000	3 000	3 000	38 500
Qatar	240 728	1 060 000	500 000	60 000	60 000	100 000	2 020 728

Tableau 16 (suite)

Donateurs	1er mai 1950		Année					Total
	31 décembre 1974	1975	1976	1977	1978	1979		
I. Contributions de gouvernements (suite)								
République arabe syrienne	2 186 214	106 666	102 363	99 556	109 783	112 000	2 716 584	
République de Corée	38 500	-	10 000	5 000	5 000	5 000	63 500	
République démocratique populaire lao	4 687	-	-	-	-	-	4 687	
République dominicaine	6 000	-	-	-	-	-	6 000	
République unie du Cameroun	5 000	-	408	-	-	-	5 408	
Rhodésie et Nyassaland	39 200	-	-	-	-	-	39 200	
Roumanie	5 555	-	-	-	-	-	5 555	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	133 334 254	6 808 585	6 929 337	8 230 874	7 729 214	9 064 000	172 096 264	
Saint-Marin	-	-	5 750	-	-	500	6 250	
Saint-Siège	95 465	5 000	2 500	2 500	2 500	3 000	110 965	
Sénégal	3 988	-	-	-	-	-	3 988	
Sierra Leone	26 746	-	-	-	1 000	1 000	28 746	
Singapour	9 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	17 000	
Soudan	174 892	-	6 027	6 027	-	6 000	192 946	
Sri Lanka	15 800	1 000	1 000	967	1 000	1 000	20 767	
Suède	26 545 332	5 561 966	6 071 978	8 092 486	8 808 781	9 767 000	64 947 543	
Suisse	7 703 245	1 180 854	1 548 223	1 571 969	1 708 834	2 204 000	15 917 125	
Swaziland	660	-	-	-	-	-	660	
Thaïlande	29 794	-	43 720	27 265	17 628	18 000	136 407	
Togo	1 000	-	-	-	-	-	1 000	
Trinité-et-Tobago	11 839	3 000	3 000	2 487	2 488	2 500	25 314	
Tunisie	64 000	7 000	8 000	8 000	-	8 000	95 000	
Turquie	190 759	20 000	20 000	35 000	-	-	265 759	
Uruguay	5 000	-	-	-	-	-	5 000	
Venezuela	-	-	5 000	-	-	5 000	10 000	

Tableau 16 (suite)

Donateurs	1er mai 1950	Année				Total
	31 décembre 1974	1975	1976	1977	1978	
I. Contributions de gouvernements (suite)						
Viet Nam	42 000	-	-	-	-	42 000
Yémen démocratique	750	-	-	-	-	750
Yougoslavie	733 700	25 000	25 000	25 000	25 000	858 700
Zaire	20 000	-	-	1 500	-	21 500
Divers gouvernements (recettes procurées par les timbres commémoratifs de l'Année mondiale du réfugié)	238 211	-	-	-	-	238 211
	943 657 217	106 886 145	112 260 271	114 109 995	122 338 708	127 311 200
						1 526 565 536
Contributions promises, annulées pour non paiement						
	122 033	14 680	1 000	-	-	137 713
	943 779 250	106 902 825	112 261 271	114 109 995	122 338 708	127 311 200
						1 526 703 249

Tableau 16 (suite)

Donateurs	Année				Total
	1975	1976	1977	1978	
1er mai 1950					
31 décembre 1974					
II. Contributions d'organismes des Nations Unies					
Organisation des Nations Unies	2 813 150	3 759 513	3 811 670	4 127 286	19 292 619
Fonds international de secours à l'enfance (FISE)	30 000	-	-	-	30 000
Organisation des N.U. pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	6 808 330	1 159 942	1 025 720	993 414	12 610 481
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)	100	-	200	-	300
Programme alimentaire mondial (PAM)	1 259 290 £/	-	391 576 £/	-	1 650 866
Organisation mondiale de la santé (OMS)	1 524 897	182 401	190 322	244 886	2 639 009
	9 622 617	4 155 493	5 419 488	5 365 586	36 223 275
III. Contributions de sources non gouvernementales					
	17 686 759	1 498 079	1 449 141	1 928 050	25 637 182
	16 109 642	1 021 829	1 934 166	1 357 254	24 443 824
IV. Recettes diverses et différences de change					
Total des recettes	987 198 268	113 578 226	120 718 669	122 978 466	1 38 029 200
					1 613 007 530

(Notes à la page suivante)

Notes du tableau 16

- a/ Les données de ce tableau indiquent les contributions des gouvernements et des organismes des Nations Unies pour chaque exercice, quelle que soit la date à laquelle elles ont été versées. Toutefois, certaines contributions, portant sur des sommes minimes, annoncées tardivement par rapport à l'année à laquelle elles étaient destinées, figurent dans les comptes de l'année durant laquelle elles ont été effectivement promises.
- b/ Chiffres arrondis. Certains chiffres ne sont qu'estimatifs.
- c/ Fait désormais partie des Emirats arabes unis.
- d/ Contributivins reçues au 24 octobre 1971. Par sa résolution 2758 (XVI) du 25 octobre 1971, l'Assemblée générale a, entre autres dispositions, décidé le rétablissement de la République populaire de Chine dans tous ses droits et la reconnaissance des représentants de son gouvernement comme les seuls représentants légitimes de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, ainsi que l'expulsion immédiate des représentants de Tchang Kaï-shek du siège qu'ils occupent illégalement à l'Organisation des Nations Unies et dans tous les organismes qui s'y rattachent.
- e/ Y compris une contribution de 6 millions de dollars pour 1976 qui n'apparaît pas dans la comptabilité finale de l'Office pour cette année-là, l'annonce de cette contribution ayant été faite trop tard.
- f/ Contributions spéciales versées au Gouvernement jordanien (en 1971) et au Gouvernement de la République arabe syrienne (en 1977) au profit des réfugiés de Palestine, l'UNRWA servant d'agent d'exécution. Comme ces contributions ont servi à financer des dépenses inscrites au budget de l'Office, elles ont été incluses dans le relevé de ses recettes et dépenses.

Tableau 17

Etat des recettes provenant de sources non gouvernementales
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1978

(en dollars des Etats-Unis)

Donateurs	(dollars)
<u>Allemagne, République fédérale d'</u>	
Association germano-tunisienne	945
Deutsche Bank	1 352
M. Helmut Hirsch	71
M. A. G. Knoll	445
<u>Arabie Saoudite</u>	
Arabian-American Oil Company (ARAMCO)	180 000
<u>Australie</u>	
Australian Care for Refugees (AUSTCARE)	3 852
<u>Autriche</u>	
Austrian Junior Red Cross	1 160
<u>Belgique</u>	
Agfa, Gevaert	1 000
Comité belge d'aide aux réfugiés	3 724
Dr. Alfred Spernel	600
<u>Canada</u>	
Canadian Red Cross Society	1 639
Canadian Save the Children Fund	15 551
Trinity United Church	927
Mme F. C. Irwin	100
Donateurs divers	42
<u>Danemark</u>	
Danida	3 400
Statens Seruminstitut	3 189
<u>Etats-Unis d'Amérique</u>	
American Near East Refugee Aid, Inc. (ANERA)	13 880
AMER Division of ANERA	13 614
M. Robert Brittain	1 000
Mme Martha Curtis	120
Mme Sania Ibrahim	110
NAJDA (American Women for the Middle East)	700
American Friends Service Committee	14 406
Melle Alberta Noble	270
M. Charles Quaintance	200
M. Arsen K. Sanjian	500
Mme Anne Marie Weiss	100
Donateurs divers	203

Tableau 17 (suite)

<u>Donateurs</u>		
<u>Finlande</u>		
Mme Helvi Sipilä		2 200
<u>France</u>		
Journal Le Monde		205
<u>Gaza</u>		
Famille Abou Middain		541
Famille Abou Salim		133
Famille Abou Sha'b		120
Famille Awada		425
Familles Awada et Abou Middain		87
Collectivité du village de Beit Hanoun		2 462
Citoyens de Gaza		912
Familles Musaddar et Qur'an		101
Département du Waqf		1 786
Donateurs divers		286
Donateurs divers		1 563
<u>Grèce</u>		
Donateurs divers		19
<u>Italie</u>		
Farmitalia		3 000
Industrie Pharmaceutica		360
Donateurs divers		16
<u>Japon</u>		
Chambre de Commerce)	
Club de l'industrie)	
Comité pour le développement économique)	35 000
Fédération des organisations économiques)	
Fédération des associations patronales)	
Fédération nationale des associations de l'UNESCO		940
<u>Jordanie</u>		
Conseil municipal de Kalkilia		715
International Traders		178
Municipalité d'Amman		1 719
Palais royal hachémite		4 777
Télévision jordanienne		924
Anonymes		788
Donateurs divers		504
<u>Liban</u>		
American Mission		1 138
Communauté grecque-orthodoxe		813
Héritiers de Saadeddin Chatila		1 625
Mission syro-libanaise		2 438
Mneimneh et Bohsaly		1 826

Tableau 17 (suite)

Donateurs	Année 1978
<u>Norvège</u>	
Conseil norvégien pour les réfugiés	329 137
Redd Barna	45 101
<u>Nouvelle-Zélande</u>	
Council of Organizations for Relief, Rehabilitation and Development (CORSO) Inc.	28 744
M. M. Heenan	100
<u>République arabe syrienne</u>	
Autorités locales syriennes	1 434
<u>Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord</u>	
Brune Park County High School, Gosport	112
Evans Medical Ltd. Liverpool	380
OXFAM	141 797
Standing Conference for Aid to Refugees	323
UNIPAL	289
Donateurs divers	77
<u>Suède</u>	
Fédération suédoise de secours à l'enfance (Rädda Barnen)	355 580
Donateurs divers	71
<u>Suisse</u>	
Association Suisse-Arabe	100
Caritas	12 903
Ciba-Geigy	318
Comité International de la Croix Rouge	2 600
M. A. Houtermans	240
Dr. F. Kappeler	1 689
M. Jurg Kappeler	1 840
Melle Eva Marie Krbec	1 109
M. Regli	1 570
Donateurs divers	79
<u>République-Unie de Tanzanie</u>	
M. V. P. Chatwani	100
<u>Organisations internationales</u>	
American Friends Service Committee.	100
Catholic Relief Services	5 000
Church World Services	34 514
Fédération des femmes de carrières libérales et commerciales:	
Canada	864
Danemark	186
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	752
Suisse	700
Near East Council of Churches	
Fédération luthérienne mondiale	9 006
Groupement auxiliaire féminin de l'UNRWA	10 018
Mennonite Central Committee	6 348
Mission pontificale pour la Palestine	118 419
Zonta Club de Kansas City	850
Total	1 443 153

Tableau 18

Aide accordée directement aux réfugiés de Palestine a/

(1er juillet 1978-30 juin 1979)

N.B. Tous les chiffres ci-dessous ont été fournis par les gouvernements intéressés et sont exprimés en dollars des Etats-Unis, la conversion étant opérée aux taux de change appliqués par l'Office dans sa comptabilité et basés, selon le cas, sur les cours officiels ou les cours du marché libre.

	Egypte	Israël	Jordanie	Liban	République arabe syrienne
Enseignement	10 919 332	4 837 067	11 474 975	- <u>b/</u>	26 688 000
Services sociaux	195 916	865 600	4 905 547	50 605	1 792 000
Services médicaux	-	<u>b/</u> 5 091 640	1 050 965	- <u>b/</u>	1 024 000
Logement	27 170	3 818 730	382 789	294 754	4 247 895
Services de sécurité	-	<u>b/</u> -	<u>c/</u> 426 875	- <u>b/</u>	1 280 000
Services divers	-	<u>b/</u> -	<u>c/</u> 15 503 136	<u>d/</u> 53 890	2 789 762
Frais administratifs	1 242 377	1 787 220	2 783 468	<u>d/</u> 210 304	1 920 000
Total	12 384 795	16 400 257	36 527 755	609 553	39 741 657

a/ Cette aide a été accordée directement aux réfugiés en plus des contributions fournies à l'Office (voir tableau 16).

b/ Chiffres non disponibles.

c/ Le coût des services divers et de sécurité est inclus dans les frais administratifs.

d/ Y compris les dépenses afférentes aux personnes déplacées.

Tableau 19

**Organisations bénévoles ayant des programmes d'assistance
directe aux réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA a/
(1er juillet 1978 - 30 juin 1979)**

Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens, American Friends Service Committee (Quakers), Association pour le développement des camps palestiniens (Liban), Caritas, Christian Reformed World Relief Committee, Comité international de la Croix-Rouge, Commonwealth Save the Children's Fund, Fédération luthérienne mondiale, Fonds arabe de secours (Jordanie), Holy Land Christian Mission, Ligue des femmes arabes (Liban), Mennonite Central Committee, Mission baptiste, Mission pontificale pour la Palestine, Near East Council of Churches, World Council of Churches, Services catholiques de secours, Société des femmes arabes (Jordanie), Société islamique (Jordanie), Terre des hommes, Union chrétienne féminine, Union chrétienne de jeunes gens.

a/ Cette aide a été accordée directement aux réfugiés en plus des contributions fournies à l'UNRWA (voir tableau 17).

Tableau 20

Personnel de l'Office au 30 juin 1978 et au 30 juin 1979

	Personnel recruté sur place <u>a/</u>		Personnel International		Total général	
	Postes UNRWA		Postes occupés ou devant être occupés par du personnel détaché, principalement par d'autres organismes des Nations Unies		Total	
Remboursables			Non remboursables			
Jun 1978	16 464	89	-	28	117	16 581
Jun 1979	16 562	88	-	25	113	16 675

Le personnel recruté sur place est composé à peu près exclusivement de réfugiés palestiniens.

Tableaux

1. Effectif total de la population réfugiée immatriculée, par catégorie d'immatriculation
2. Récapitulation des changements concernant les rationnaires
3. Récapitulation des changements survenus dans la composition de la population réfugiée immatriculée
4. Répartition de l'effectif total des réfugiés immatriculés et des habitants des camps suivant leur lieu d'immatriculation
5. Nombre de consultations (première et suivantes ensemble) dans les dispensaires gérés ou subventionnés par l'Office
6. Nombre de lits d'hôpital réservés aux malades relevant de l'Office
7. Santé maternelle et infantile
8. Programmes d'alimentation d'appoint
9. Ecoles de l'UNRWA
10. Nombre d'élèves réfugiés fréquentant les écoles publiques ou privées
11. Effectif des élèves par année d'études dans les écoles de l'UNRWA au 31 mai 1979 - Ecoles primaires élémentaires
12. Répartition des enfants réfugiés scolarisés
13. Capacité d'accueil des centres de formation professionnelle et technique de l'UNRWA
14. Répartition par discipline et par pays des titulaires de bourses d'études supérieures
15. Etat récapitulatif des recettes, des dépenses et du fonds de roulement
16. Etat détaillé des recettes de l'UNRWA
17. Etat des recettes provenant de sources non gouvernementales pour l'exercice terminé le 31 décembre 1978
18. Aide accordée directement aux réfugiés de Palestine
19. Organisations bénévoles ayant des programmes d'assistance directe aux réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA
20. Personnel de l'Office au 30 juin 1978 et au 30 juin 1979

Résolutions pertinentes, rapports et documents de l'Assemblée
générale et autres organismes des Nations Unies

1. Résolutions pertinentes de l'Assemblée générale

<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>
194 (III)	11 décembre 1948	2252 (ES-V)	4 juillet 1967
212 (III)	19 novembre 1948	2341 (XXII)	19 décembre 1967
302 (IV)	8 décembre 1949	2452 (XXIII)	19 décembre 1968
393 (V)	2 décembre 1950	2535 (XXIV)	10 décembre 1969
513 (VI)	26 janvier 1952	2656 (XXV)	7 décembre 1970
614 (VII)	6 novembre 1952	2672 (XXV)	8 décembre 1970
720 (VIII)	27 novembre 1953	2728 (XXV)	15 décembre 1970
818 (IX)	4 décembre 1954	2791 (XXVI)	6 décembre 1971
916 (X)	3 décembre 1955	2792 A à E (XXVI)	6 décembre 1971
1018 (XI)	28 février 1957	2963 A à F (XXVII)	13 décembre 1972
1191 (XII)	12 décembre 1957	2964 (XXVII)	13 décembre 1972
1315 (XIII)	12 décembre 1958	3089 A à E (XXVIII)	7 décembre 1973
1456 (XIV)	9 décembre 1959	3090 (XXVIII)	7 décembre 1973
1604 (XV)	21 avril 1961	3330 (XXIX)	17 décembre 1974
1725 (XVI)	20 décembre 1961	3331 (XXIX)	17 décembre 1974
1856 (XVII)	20 décembre 1962	3410 (XXX)	8 décembre 1975
1912 (XVIII)	3 décembre 1963	31/15 A à E	24 novembre 1976
2002 (XIX)	10 février 1965	32/90 A à F	13 décembre 1977
2052 (XX)	15 décembre 1965	33/112 A à F	18 décembre 1978
2154 (XXI)	17 novembre 1966		

2. Rapports du Directeur (Commissaire général) de l'Office et rapports spéciaux
du Directeur et de la Commission consultative à l'Assemblée générale:

- 1950: Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session,
Supplément No 19 (A/1451/Rev.1);
- 1951: Ibid., sixième session, Suppléments No 16 et 16 A (A/1905 et Add.1);
- 1952: Ibid., septième session, Suppléments No 13 et 13 A (A/2171 et Add.1);
- 1953: Ibid., huitième session, Suppléments No 12 et 12 A (A/2470 et Add.1);
- 1954: Ibid., neuvième session, Suppléments No 17 et 17 A (A/2717 et Add.1);
- 1955: Ibid., dixième session, Suppléments No 15 et 15 A (A/2978 et Add.1);
- 1956: Ibid., onzième session, Suppléments No 14 et 14 A (A/3212 et Add.1);
- 1957: Ibid., douzième session, Supplément No 14 (A/3686 et Corr. 1; et A/3735);
- 1958: Ibid., treizième session, Supplément No 14 (A/3931 et A/3948);
- 1959: Ibid., quatorzième session, Supplément No 14 (A/4213);
- 1960: Ibid., quinzième session, Supplément No 14 (A/4478);
- 1961: Ibid., seizième session, Supplément No 14 (A/4861);

- 1962: Ibid., dix-septième session, Supplément No 14 (A/5214);
- 1963: Ibid., dix-huitième session, Supplément No 13 (A/5513);
- 1964: Ibid., dix-neuvième session, Supplément No 13 (A/5813);
- 1965: Ibid., vingtième session, Supplément No 13 (A/6013);
- 1966: Ibid., vingt et unième session, Supplément No 13 (A/6313);
- 1967: Ibid., vingt-deuxième session, Supplément No 13 (A/6713); A/6723 et Add.1 et Add.1/Corr.1. Voir le texte imprimé dans Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-deuxième année, Supplément d'avril, mai et juin 1967 (S/8001) et Ibid., Supplément de juillet, août et septembre 1967 (S/8001/Add.1);
- 1968: Ibid., vingt-troisième session, Supplément No 13 (A/7213);
- 1969: Ibid., vingt-quatrième session, Supplément No 14 (A/7614);
- 1970: Ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 13 (A/8013);
- 1971: Ibid., vingt-sixième session, Supplément No 13 (A/8413);
- 1972: Ibid., vingt-septième session, Supplément No 13 (A/8713 et Corr.1 et 2);
- 1973: Ibid., vingt-huitième session, Supplément No 13 (A/9013);
- 1974: Ibid., vingt-neuvième session, Supplément No 13 (A/9613 et Corr.1);
- 1975: Ibid., trentième session, Supplément No 13 (A/10013 et Corr.1);
- 1976: Ibid., trente et unième session, Supplément No 13 (A/31/13 et Corr.1);
- 1977: Ibid., trente-deuxième session, Supplément No 13 (A/32/13 et Corr.1);
- 1978: Ibid., trente-troisième session, Supplément No 13 (A/33/13).

3. Rapports du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA

- 1970: Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Annexes, point 35 de l'ordre du jour, document A/8264;
- 1971: Document A/8476 et Corr.1;
- 1972: Ibid., vingt-septième session, Annexes, point 40 de l'ordre du jour, document A/8849;
- 1973: Ibid., vingt-huitième session, Annexes, point 43 de l'ordre du jour, document A/9231;
- 1974: Ibid., vingt-neuvième session, Annexes, point 38 de l'ordre du jour, document A/9815;

- 1975: Ibid., trentième session, Annexes, point 54 de l'ordre du jour, document A/10334;
- 1976: Ibid., trente et unième session, Annexes, point 53 de l'ordre du jour, document A/31/279;
- 1977: Ibid., trente-deuxième session, Annexes, point 55 de l'ordre du jour, document A/32/278;
- 1978: Ibid., trente-troisième session, Annexes, point 54 de l'ordre du jour, document A/33/320

4. Résolution 1565 (L) du Conseil économique et social, du 3 mai 1971.

5. Autres documents

- 1949: Rapport final de la Mission économique d'études des Nations Unies pour le Moyen-Orient (28 décembre 1949) (A/AC.25/6, première et deuxième parties);
- 1949: Rapport du Secrétaire général sur l'assistance aux réfugiés de Palestine (Documents officiels de l'Assemblée générale, quatrième session, Comité politique spécial, Annexes, volume II (A/1060), p. 14);
- 1959: Propositions pour la poursuite de l'assistance des Nations Unies aux réfugiés de Palestine : document soumis par le Secrétaire général (Documents officiels de l'Assemblée générale, quatorzième session, Annexes, point 27 de l'ordre du jour, document A/4121 et Corr.1);
- 1967: Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 2252 (ES-V) de l'Assemblée générale et à la résolution 237 (1967) du Conseil de sécurité (A/6787 et Corr.1). Voir le texte imprimé dans Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-deuxième session, Supplément de juillet, août et septembre 1967, S/8124;
- 1969: Rapport du Secrétaire général relatif au retour des personnes déplacées (résolution 2452 A (XXIII) du 19 décembre 1968), (Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes, point 36 de l'ordre du jour, document A/7665);
- 1970: Rapports du Commissaire général sur les activités de l'UNRWA en Jordanie, Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Annexes, point 35 de l'ordre du jour, document A/8084 et Add.1;
- 1971: Rapport du Secrétaire général relatif au retour des personnes déplacées (résolution 2672 D (XXV) du 8 décembre 1970) (A/8366 du 27 août 1971);
- Rapport spécial du Commissaire général relatif à l'effet sur les réfugiés de Palestine des récentes opérations menées par les autorités militaires israéliennes dans le Territoire de Gaza (A/8383 et Add.1);
- Appel lancé en commun par le Président et par le Secrétaire général de l'Assemblée générale (A/8526)

1972: Rapport du Secrétaire général relatif au retour des personnes déplacées (résolution 2792 E (XXVI) du 6 décembre 1971) (Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Annexes, point 40 de l'ordre du jour, document A/8786);

Rapport du Secrétaire général concernant les réfugiés de Palestine dans le Territoire de Gaza (résolution 2792 C (XXVI) du 6 décembre 1971) (Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Annexes, point 40 de l'ordre du jour, document A/8814);

1973: Rapport du Secrétaire général concernant les réfugiés de Palestine dans le Territoire de Gaza (résolution 2963 C (XXVII) du 13 décembre 1972) (Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Annexes, point 43 de l'ordre du jour, document A/9155);

Rapport du Secrétaire général relatif au retour des personnes déplacées (résolution 2963 D (XXVII) du 13 décembre 1972) (Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Annexes, point 43 de l'ordre du jour, document A/9156);

1974: Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 3089 C (XXVIII) du 7 décembre 1973 de l'Assemblée générale sur les personnes déplacées (Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Annexes, point 38 de l'ordre du jour, document A/9740);

1975: Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 3331 D (XXIX) du 17 décembre 1974 sur le retour des personnes déplacées (Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Annexes, point 54 de l'ordre du jour, document A/10253);

1976: Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 3419 C (XXX) du 8 décembre 1975 sur les personnes déplacées (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Annexes, point 53 de l'ordre du jour, document A/31/240);

1977: Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 31/15 D du 23 novembre 1976 sur la population et les réfugiés déplacés (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Annexes, point 55 de l'ordre du jour, document A/32/263);

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 31/15 E du 23 novembre 1976 sur les réfugiés de Palestine dans le Territoire de Gaza (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Annexes, point 55 de l'ordre du jour, document A/32/264 et Corr.1 et Add.1).

1978: Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 32/90 C du 13 décembre 1977 sur les réfugiés de Palestine dans le Territoire de Gaza (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Annexes, point 54 de l'ordre du jour, document A/33/285);

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 32/90 E du 13 décembre 1977 concernant le retour des personnes déplacées (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Annexes, point 54 de l'ordre du jour, document A/33/286);

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 32/90 F du 13 décembre 1977 concernant les subventions et bourses d'études (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Annexes, point 54 de l'ordre du jour, document A/33/287);

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودرر التوزيع في جميع أنحاء العالم - استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك او في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经营处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
